

École nationale supérieure du paysage de Versailles
10 rue du Maréchal Joffre 78 009 Versailles Cedex tel 01 39 24 62 34 fax 01 39 24 62 47
p.donadieu@versailles.ecole-paysage.fr

Programme national de recherche

**" POLITIQUES PUBLIQUES ET PAYSAGES :
ANALYSE, ÉVALUATION, COMPARAISONS "**

Rapport final

Février 2003

**Les processus de mise en œuvre des politiques publiques
de paysage en milieu périurbain :**

**intérêts, limites et perspectives des actions
conçues avec le concours des paysagistes.**

Pierre Donadieu et Nathalie Dumont-Fillon

Sommaire

Chapitre introductif Présentation générale, démarche et méthodes	p. 3
Chapitre 1 L'évolution des paysages	p. 15
10 L'histoire des sites, fondement des paysages actuels	p. 16
11 Conclusion : deux processus évolutifs différents	p. 29
Chapitre 2 Les origines et les acteurs des actions publiques de paysage	p. 31
20 Les responsables de l'identification d'un problème de paysage	p. 32
21 Les acteurs des politiques publiques de paysage	p. 40
22 Conclusion	p. 42
Chapitre 3 La mise en place des actions publiques de paysage	p. 45
30 Les coteaux du Layon : un label de paysage de reconquête	p. 47
31 Le classement des coteaux de La Roche-Guyon	p. 49
32 Le plan d'actions paysagères du plateau de Saclay	p. 54
33 Les autres actions publiques de paysage	p. 60
34 Schémas récapitulatifs	p. 71
35 Conclusion : trois types de politiques publiques différentes	p. 74
Chapitre 4 Les contextes sociaux et culturels	p. 77
40 L'invention artistique des paysages	p. 78
41 Les nouveaux paysagistes et les nouveaux naturalistes des coteaux de La Roche-Guyon	p. 82
42 À la recherche d'un autre pittoresque : les coteaux « ordinaires »	p. 88
43 Les représentations des paysages viticoles et agricoles	p. 90
44 Synthèses	p. 96
45 Conclusion : des contextes sociaux favorables aux politiques publiques de préservation des paysages	p. 98
Chapitre 5 : Les résultats des actions publiques	p. 99
50 Un indicateur pour la comparaison des trois sites	p. 99
51 Les effets matériels des actions publiques de paysage	p. 104
52 Conclusions	p. 108
Conclusion générale	p. 113
Bibliographie	p. 119
Table des figures	p. 121

Chapitre introductif

Présentation générale, démarche et méthodes

00 Fiche signalétique du projet de recherche

Titre du projet n°9 : Les processus de mise en œuvre des politiques publiques de paysage en milieu périurbain : intérêts, limites et perspectives des actions conçues avec le concours des paysagistes.

Date d'engagement : 1er octobre 1999 (fin du contrat décembre 2002, prolongé en mars 2003).

Responsable : Pierre Donadieu, Laboratoire de recherches de l'Ensp de Versailles.

Équipe :

- En 1999 : André Fleury (Ensp), Fabienne Joliet (INH Angers), Anne-Sophie Devanne (étudiante INH).
- En 2000 et 2001 : Sandrine Morel (ingénieur INH, DEA « *Jardins, paysages, territoires* » de l'École d'architecture de Paris-la-Villette), Bertrand Gendreau (maîtrise de géographie Université de Poitiers et DEA « *Jardins, paysages, territoires* »).
- Depuis le début : Mouez Bouraoui et Nathalie Dumont-Fillon (paysagistes Dplg, titulaires du DEA « *Jardins, paysages, territoires* », actuellement docteurs de l'Engref-Ensp en sciences de l'environnement, respectivement chargé de recherche et chercheur associée).

Politiques publiques et sites étudiés :

- 1- Le Label de paysage de reconquête (coteaux du Layon dans le Maine-et-Loire à proximité d'Angers) : Fabienne Joliet, Anne-Sophie Devanne puis Bertrand Gendreau, Mouez Bouraoui et Nathalie Dumont-Fillon.
- 2- Le Plan d'actions paysagères de deux collectivités (la région Île-de-France et le District du plateau de Saclay dans l'Essonne et les Yvelines) : Mouez Bouraoui.
- 3- Le Classement du site des coteaux de La Roche-Guyon (Val-d'Oise) et la charte paysagère de Vétheuil mise en place par le parc naturel régional du Vexin français : Nathalie Dumont-Fillon et Sandrine Morel.

Montant du budget : 62 504 Euros TTC (410 000 Francs)

01 Problématique générale

En France, pour réguler la production des formes visibles d'un territoire, des politiques publiques sont mises en place par l'État et les collectivités en utilisant la notion de paysage. Contrôler et orienter l'évolution des formes de l'espace visent à améliorer la qualité des paysages ou inversement à éviter leur dégradation. Il peut s'agir de s'opposer à des activités jugées incompatibles avec la beauté ou la renommée de certains paysages, de limiter l'extension urbaine et la multiplication des infrastructures routières, ou même de reconquérir des espaces en voie d'abandon tels que des berges de rivière, des friches industrielles ou agricoles.

Au cours de la recherche il a été possible d'identifier deux grands principes de définition et d'application d'une politique publique de paysage.

L'interdiction ou le découragement, et son contraire l'incitation, visent à encourager ou à décourager des groupes sociaux au cours de l'activité de production des espaces qui les concernent. Le contrat et la planification du paysage sont des outils réglementaires qui s'inscrivent dans le long terme : les chartes de paysage et les Zppaup par exemple concernent les élus et sont de dimension communale ou pluricommunale (dans un parc naturel régional par exemple). Pour fonder ces actions, des documents de planification urbaine (Plan Vert de la région Île-de-France, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, Plan d'occupation des sols, Plan local d'urbanisme, etc.) ainsi que des textes juridiques (lois de 1930, de 1976, de 1993) sont sollicités afin de définir les politiques et les contours des espaces concernés (périmètre classé, acquisitions foncières, etc.). C'est ainsi que des lieux jugés sensibles (d'intérêt majeur, d'intérêt primordial ou d'enjeux forts), soumis à d'importantes pressions de transformation, vont être qualifiés et repérés, souvent avec l'aide d'experts (les paysagistes, les écologues, etc.). Le plus souvent, l'emploi de l'adjectif « *paysager* » va supposer un souhait public de qualification des espaces (les « *aménités paysagères* », les zones d'intérêt paysager majeur, etc.). Dans certains cas, les valeurs patrimoniales, sous-jacentes, sont explicites, dans d'autres, les intentions restent floues. Souvent, le sens du terme paysage reste confus ou ambigu.

Avant la Convention européenne du paysage de Florence (2000), les opérateurs publics et les professionnels ne disposaient pas d'une définition commune, débattue et validée à une échelle supra-nationale. Même si la plupart des chercheurs s'accordaient à considérer que la notion de paysage traduisait la construction d'une relation culturelle entre une société et son espace, il apparaissait que chaque groupe social mobilisait pour cela des valeurs contradictoires ou convergentes. Les uns faisaient appel à des valeurs historiques (par exemple l'histoire de l'art des jardins et de l'architecture), ou environnementales (la qualité des eaux et de l'air), les autres à des valeurs économiques, applicables aux paysages urbains, industriels

ou agricoles. Les finalités de qualification paysagère étaient toujours relatives à chaque entité sociale, qui les revendiquait à des fins d'intérêts social ou économique. La convention européenne institutionnalise le constat des chercheurs dans son article premier : « *Le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations [...]. Une politique de paysage [...] permet l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage. [...] un objectif de qualité paysagère désigne [...] des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie* ». Elle définit dans son article 2 le champ d'application, qui concerne tous les types de territoires, c'est-à-dire les paysages remarquables autant que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

Ces extraits de la convention indiquent clairement que le champ de l'action publique ne relève plus seulement des valeurs paysagères et patrimoniales de l'État-nation, mais aussi de celles des « *populations* ». Ces sociétés, appelées « *paysagistes* »⁽¹⁾ acquièrent ainsi une légitimité pour faire valoir leurs droits aux paysages auxquels « *elles aspirent* ». Cela signifie que les modèles paysagers, qui forment les regards sur les paysages, ne sont pas seulement d'origine artistique.⁽²⁾ D'autres expériences sociales, d'origines scientifiques, économiques, écologiques ou vernaculaires, sont mobilisées pour donner sens à ce que le regard interprète.⁽³⁾ En bref, il ne suffit pas d'avoir vu des images artistiques pour voir un paysage (pour le re-connaître), d'autres moments de l'expérience sociale vécue de l'espace et de ses représentations jouent un rôle important qui peut parfois se révéler essentiel.

C'est d'ailleurs à ce carrefour d'influences sur les regards que se situe la pratique du paysagiste, notamment comme médiateur des projets en présence sur un territoire.

C'est pourquoi l'analyse des politiques publiques qui suit se fonde sur une approche par les acteurs, et met en scène le paysagiste, professionnel situé à la charnière des espaces et de leurs acteurs (souvent entre les commanditaires et les habitants), et agissant comme expert ou comme médiateur selon les cas.

Il s'agira donc de comprendre comment les groupes sociaux visés par les politiques publiques — habitants permanents, élus, agriculteurs, viticulteurs, résidents secondaires, industriels, carriers, lotisseurs, etc. — sont encouragés ou découragés dans la production des espaces. Quels groupes sociaux sont concernés ? Quels textes juridiques sont utilisés ? Constate-t-on une mobilisation des associations et si oui, pourquoi ? Quelles sont les valeurs paysagères sollicitées ? Quelles sont les normes paysagères mises en œuvre ? Etc.

(1) Donadieu, Pierre. 2002. *La société paysagiste*. Arles-Versailles : Actes-Sud/École nationale supérieure du paysage, 149 p.

(2) Roger, Alain. 1997. *Court traité de paysage*. Paris : Gallimard, 199 p.

(3) Lenclud, Gérard. 1995. « L'ethnologie et le paysage » in : *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*. Paris : Maison des sciences de l'homme, collection Ethnologie de la France, cahier 9, pp.2-17.

Le choix des sites

Les trois sites choisis pour cette recherche sont de nature géographique différente : un plateau (le plateau de Saclay au sud de Versailles) et deux coteaux (ceux de La Roche-Guyon en vallée de Seine et du Layon au sud d'Angers). Ces trois territoires péri-urbains sont soumis à des politiques publiques de paysage développées : les coteaux de La Roche-Guyon font partie du parc naturel régional du Vexin français, le plateau de Saclay a fait l'objet d'un Plan d'actions paysagères mis en œuvre également par la région Île-de-France, et les coteaux du Layon ont fait l'objet d'une politique nationale de label de paysage de reconquête. De plus, dans ces trois territoires, des habitants et des visiteurs ont une pratique de loisirs de plein air relativement importante.

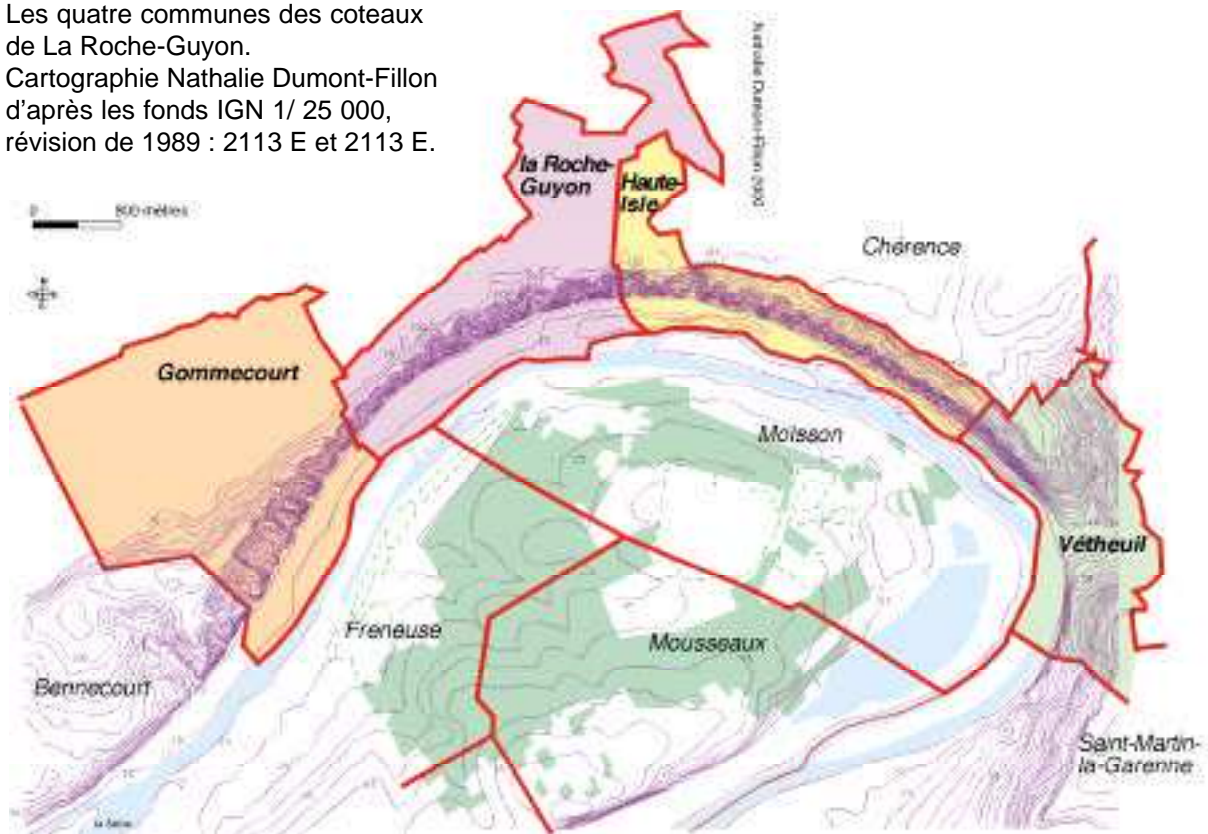
Dans chaque territoire, des communes représentatives de l'entité paysagère ont été choisies pour une analyse plus fine (plans d'occupation des sols, chartes communales, démographie, etc.) :

• **Sur les coteaux de La Roche-Guyon**, les quatre communes (d'ouest vers l'est) regroupent les reliefs de falaises crayeuses, qui dominent la vallée de la Seine, en aval de Mantes-la-Jolie (figure 1):

- Gommecourt,
- Haute-Isle,
- La Roche-Guyon,
- Vétheuil

Figure 1

Les quatre communes des coteaux de La Roche-Guyon.
Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après les fonds IGN 1/ 25 000, révision de 1989 : 2113 E et 2113 E.



• **Sur le plateau de Saclay**, les cinq communes sont situées entièrement ou presque dans l'entité paysagère du plateau (figure 2) :

- Saclay,
- Saint-Aubin,
- Toussus-le-Noble,
- Villiers-le-Bâcle,
- Châteaufort

• **Les coteaux du Layon** : le territoire, très long (30 km) a été restreint au sud (étude jusqu'à Thouarcé et non jusqu'à Passavant) ; 6 principales communes ont été retenues (de la Loire à Thouarcé) (figure 3):

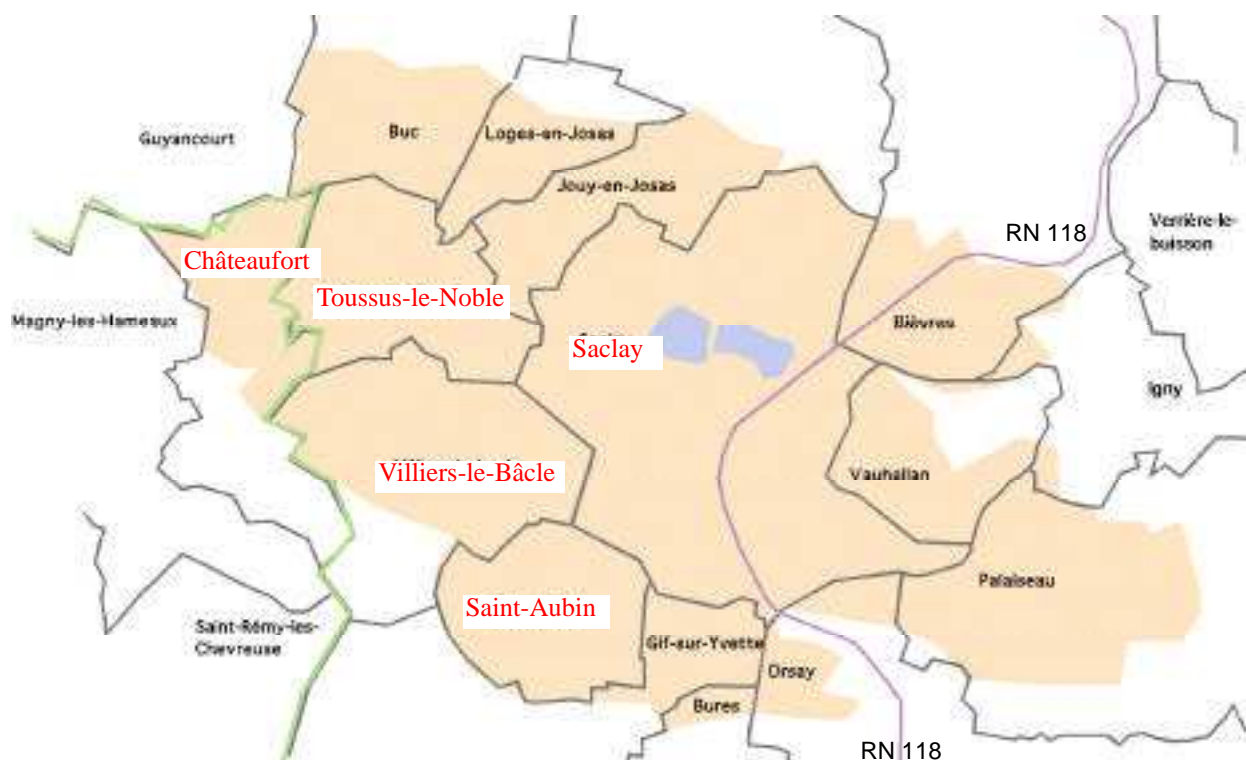
- Saint-Aubin-de-Luigné,
- Saint-Lambert-du-Lattay,
- Beaulieu-sur-Layon,
- Rablay-sur-Layon,
- Faye-d'Anjou,
- Thouarcé.

Figure 2

Les cinq principales communes du plateau de Saclay.

En orange, le périmètre du DIPS avant 2002. En vert, la limite du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse (Châteaufort est donc inclus).

Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après le fonds IGN routier et touristique de 1995.



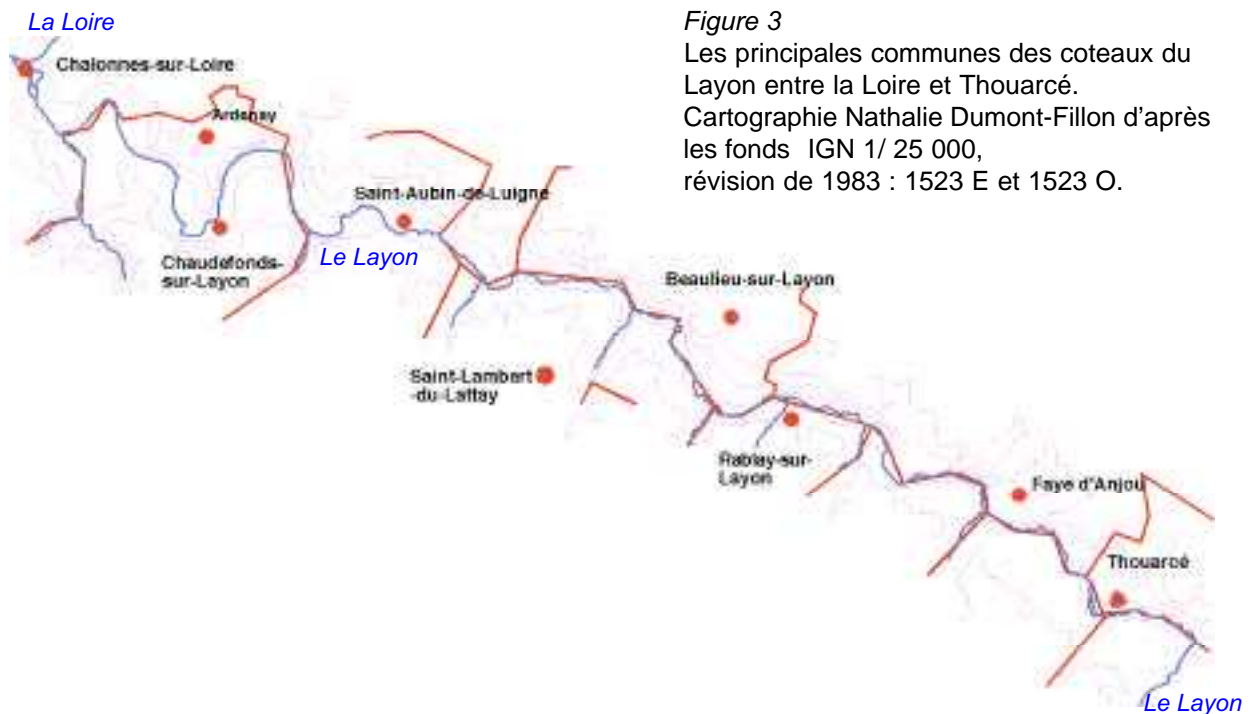


Figure 3
 Les principales communes des coteaux du Layon entre la Loire et Thouarcé.
 Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après les fonds IGN 1/ 25 000, révision de 1983 : 1523 E et 1523 O.

Pourquoi ces sites et ces politiques publiques de paysage ont-ils été choisis plutôt que d'autres ?

- D'abord, pour des raisons d'opportunité : réunir autour d'un même thème, les politiques publiques de paysages, de jeunes chercheurs travaillant les uns sur les problématiques agri-urbaines (Mouez Bouraoui), les autres sur les zones humides (Nathalie Dumont-Fillon) ou les paysages viticoles de l'Anjou (Fabienne Joliet). Il s'agissait de constituer un groupe de chercheurs dont les activités s'inscriraient dans les objectifs du laboratoire de recherches (laboratoire d'étude des politiques et pratiques de paysage) de l'Ensp de Versailles.

- Ensuite, parce que la valorisation des résultats dans la formation des paysagistes suggérait plus de comparer des actions publiques différentes (plan de paysage, classement de site, label de paysage) que d'approfondir un seul type d'action publique à l'échelle nationale. La logique pédagogique l'a emporté sur la seule logique de recherche.

- Enfin, parce que les questions de paysage posées dans l'espace périurbain semblaient plus apparentes et surtout plus exacerbées que dans les territoires ruraux sous influence d'une agglomération voisine. Toutefois, autant la périurbanité du plateau de Saclay et des coteaux de La Roche-Guyon était évidente, autant celle des coteaux du Layon par rapport à Angers demandait à être démontrée.

02 Les hypothèses générales

La première hypothèse concerne l'action publique sur les territoires en fonction des acteurs dont certaines pratiques sont encouragées ou découragées par des politiques publiques. Pour les pouvoirs publics, il ne s'agit pas seulement de modifier (ou de conserver) des occupations d'espace et des formes de paysage, mais de créer les conditions de leur prise en charge pérenne en créant des contextes politique, social et économique favorables. Dans le cas des trois sites étudiés, l'hypothèse principale est donc la suivante :

Les politiques publiques qui ont pour but d'agir sur les formes paysagères d'un territoire créent des conditions favorables :

- 1) à la préservation de l'espace céréalier intra-urbain (le plateau de Saclay et son plan d'actions paysagères),**
- 2) à la reconquête viticole (les coteaux du Layon et leur label de Paysage de reconquête),**
- 3) à la mise en œuvre d'une politique de réserve naturelle (les coteaux de La Roche-Guyon et leur classement de site).**

La seconde hypothèse a été formulée en fin d'étude lors de l'évaluation des politiques publiques étudiées, au regard de l'analyse des acteurs concernés. En effet, quand des territoires sont appropriés par leurs acteurs et usagers, leur modification par les actions publiques entraîne un changement des rapports entre les espaces et les sociétés concernées. Cette hypothèse, qui ne sera pas approfondie, est la suivante :

Une action publique paysagère n'est efficace que si elle conforte ou crée le groupe social qui souhaite faire des paysages produits l'emblème de son identité. En l'absence de ces groupes cibles ou révélés (concertation) et des liens sociaux qu'ils créent, l'action publique, aveugle, n'a pas de légitimité explicite.

En pratique, cette recherche cherche donc à montrer que les différents acteurs publics des politiques de paysage utilisent les projets de paysage pour induire ou conforter des recompositions sociales locales. Ces finalités politiques ou économiques n'apparaissent que rarement dans les actions publiques qui ne concernent en général que l'espace : ses formes végétales et minérales, ses ressources naturelles ou culturelles, ou ses équipements. Les actions définies par les acteurs publics ont toujours pour but de protéger l'espace d'un danger (une évolution probable), de le restaurer ou de le réhabiliter (s'il a été détérioré). Mais elles ne disent pas avec clarté qui est à l'origine des actions, et qui fait pression pour éloigner les menaces. Or les destinataires probables des actions sont-ils toujours ces groupes ? Dans ce contexte, comment les paysagistes agissent-ils pour qualifier ou re-qualifier les paysages en cause ? Sont-ils conscients de définir des politiques de paysagement directement ou indirectement, en faveur d'un groupe social et aux dépens d'un autre ?

Ces questions dépassent cependant le cadre de cette recherche, car elles concernent l'évolution de la profession de paysagiste, et notamment ses rapports avec les pouvoirs politiques (voir conclusion).

03 La méthode de travail dans les trois territoires étudiés

L'objectif de la méthode a été d'analyser dans chaque site à la fois les politiques publiques, les acteurs et les habitants. Les outils, que nous détaillons ci-dessous, sont les suivants : enquêtes de terrain, collecte de documents relatifs aux sites et aux politiques publiques, entretiens avec les principaux acteurs (guide d'entretien spécifique par site), analyse des documents (documents cartographiques, graphiques, etc.), entretiens avec les habitants (guide d'entretien distinct du précédent et spécifique par site) et analyse d'un corpus de représentations artistiques et littéraires anciennes et contemporaines.

L'analyse des documents et l'élaboration de la cartographie comparative (occupation du sol, projets urbains)

L'objectif a été d'analyser d'abord l'évolution de l'occupation du sol au cours d'une période d'au moins une cinquantaine d'années (après 1900) afin de connaître le contexte géographique dans lequel s'est inscrite l'action publique étudiée. Pour analyser les politiques publiques, la collecte de sources écrites mais aussi de documents d'urbanisme a permis d'identifier les acteurs locaux à rencontrer, afin de compléter les informations issues de leur expérience propre : les maires, les inspecteurs des sites, les présidents de syndicats intercommunaux, les paysagistes, etc. Cette méthode a permis de préciser les informations contenues dans les dossiers administratifs et les documents d'urbanisme (dossier de classement, plans d'occupation des sols, etc.)

Nous avons réalisé une légende commune aux trois sites afin de pouvoir les comparer, à partir des cartes anciennes du plateau de Saclay mises en couleurs par Mouez Bouraoui. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, les cartes de relevés d'écologues, réalisées lors du projet de réserve naturelle (François Dehondt) ont complété les données de l'institut géographique national. Sur les coteaux du Layon, une autre méthode a complété l'analyse cartographique : celle des relevés, par Anne-Sophie Devanne, de l'occupation du sol par parcelle sur les photographies aériennes (données ensuite synthétisées par Nathalie Dumont-Fillon à l'échelle de la vallée).

L'analyse des représentations artistiques et littéraires

Le recensement et l'analyse de représentations artistiques relatives aux paysages locaux (peintures, photographies, textes, documents touristiques, poésies, etc.) permettent de voir si le site a pris de l'importance au niveau local et, si oui, de comprendre de quelle manière : des « *motifs de paysage* » sont mis en évidence. C'est dans les coteaux de La Roche-Guyon que le corpus des représentations, aussi bien graphiques que littéraires, s'est montré le plus vaste et abondant. Il est même difficile d'en dresser un inventaire complet, mais une base de 80 images a été retenue (Nathalie Dumont-Fillon, rapport 2000 et thèse 2002). Dans les coteaux du Layon, la production d'images contemporaines est intéressante, car assez abondante et utilisée par les communications touristiques ; elle a été attentivement analysée dès 1996 par Fabienne Joliet et ses étudiants. Enfin, le plateau de Saclay montre un équilibre entre les représentations anciennes et la production contemporaine, même si l'ensemble n'atteint pas la quantité d'images constatée dans les coteaux de La Roche-Guyon. Dans les trois cas, les rapports intermédiaires montrent l'essentiel de cette production artistique d'images des paysages locaux.

Les entretiens semi-directifs avec les principaux acteurs et les habitants

Dans les trois sites, la méthode d'entretiens semi-directifs pour une analyse qualitative a été retenue, afin d'identifier précisément les rapports sociaux au territoire. En commençant par des personnes-clefs pouvant orienter les contacts, une liste d'habitants a été enrichie au fil des entretiens. Dans chaque territoire, l'échantillon a été diversifié en fonction des âges, des professions, et de la date d'installation dans la commune, afin d'être le plus représentatif possible de la population locale. Les entretiens avec les habitants permanents (en général au domicile) ont toujours eu lieu sur rendez-vous, suite à l'envoi d'un courrier explicatif. Tous ont été enregistrés.

Les entretiens avec les habitants des coteaux de La Roche-Guyon ont fait l'objet de deux guides différents, le premier correspondant aux travaux de Nathalie Dumont-Fillon (39 personnes), le second à ceux de Sandrine Morel, qui s'inspira du premier mais y ajouta un volet de prises de vue photographiques réalisées par les habitants eux-mêmes (20 personnes). Cette partie consacrée à la photographie proposait à l'habitant de faire six clichés au maximum, accompagnés de la localisation et d'une légende de longueur libre. Dix habitants ont réalisé les clichés demandés (année 2000), ce qui offre un corpus d'environ 60 images. Dans les coteaux du Layon également fut réalisé le même travail au cours de la même année. Les vingt personnes rencontrées habitent à Thouarcé et à Rablay-sur-Layon, communes où des vignes plantées en terrasses sont visibles. En revanche, c'est sur le plateau de Saclay que le double travail d'enquêtes a été équivalent à celui des coteaux de La Roche-Guyon : aux 40 personnes interrogées dès 1999, s'est ajouté le complément des 20 habitants invités en 2000 à réaliser des photographies.

Il est utile de préciser que cette recherche, qui n'a pas été réalisée par des sociologues, n'a pas de prétentions dans cette discipline. La plupart des chercheurs ou des apprentis chercheurs ont obtenu des diplômes de paysagistes (ENSP ou INH), avant de rejoindre le DEA « *Jardins, Paysages, territoires* » de l'École d'architecture de Paris-la-Villette et de l'Université Paris 1. D'autres sont géographes ou ont rejoint la géographie. En pratique les travaux qui sont synthétisés dans ce document ne s'inscrivent pas dans une pluridisciplinarité additive regroupant des résultats de spécialistes sur un même site (par exemple des sociologues, des géographes, des écologues et des historiens). Ils s'approcheraient plutôt d'une pluridisciplinarité intégrée par chaque chercheur ⁽⁴⁾, qui se montre tour à tour géographe, historien de l'art, juriste ou paysagiste, selon son histoire propre. L'inconvénient de cette posture est le risque permanent de superficialité et d'approximation, voire d'erreurs méthodologiques. Mais l'avantage est de pouvoir regrouper les résultats souhaités dans le cadre d'études d'envergure modeste.

Certes, le problème de la validation scientifique de ce type de résultats reste entier, puisque la plupart des disciplines effleurées n'y trouveront pas leurs repères habituels. Seule, peut-être la géographie sociale et culturelle y trouvera des démarches connues, mais cette discipline a aussi ses codes et ses limites.

Ce qui en revanche est clair est l'objet de cette recherche : analyser et comparer trois types d'actions publiques à finalités paysagères, dans trois sites périurbains où d'autres politiques publiques ont (ou pourraient) déclenché(r) des conséquences visibles rejetées par une opinion publique apparemment majoritaire.

Cette recherche devait-elle réunir des chercheurs issus des sciences politiques, du droit, de la géographie, de la sociologie, de l'anthropologie et de l'écologie ? Cela aurait été certainement préférable à la solution choisie, mais n'était pas possible. C'est donc sur les arguments développés pour confirmer ou infirmer les hypothèses proposées que le lecteur jugera si les choix et les méthodes des chercheurs étaient les bons.

(4) Cette posture, peu orthodoxe, n'a pas été adoptée par hasard. Elle est liée surtout au fait que les repères dominants du groupe de chercheurs sont paysagistes. Cette culture fait de la transversalité disciplinaire le fondement des identités des professionnels qui ne se reconnaissent pas dans une discipline particulière.

04 Le plan du rapport

L'objectif

L'objectif de la recherche était d'analyser, de comparer et d'évaluer trois politiques publiques de paysage dans trois sites périurbains différents. C'est pourquoi la démarche suivie a essayé de suivre ces trois étapes.

- D'abord décrire, d'une part les politiques publiques, et d'autre part les espaces concernés. Les mémoires d'ingénieur et de DEA d'Anne-Sophie Devanne et de Bertrand Gendreau (coteaux du Layon) et les thèses de doctorat et le mémoire de DEA de Sandrine Morel et de Nathalie Dumont-Fillon (La Roche-Guyon) et de Mouez Bouraoui (plateau de Saclay) ont apporté l'essentiel des informations.

- Ensuite évaluer les politiques et en comparer les effets géographiques. Cette partie finale a été principalement réalisée par Nathalie Dumont-Fillon, en tenant compte des éléments apportés par les travaux précédents. En principe, elle cherchait à savoir si les objectifs de l'action avaient été atteints, et surtout si les effets observés étaient imputables à l'action elle-même. On verra que les principales difficultés étaient, dans les trois cas, la multiplicité des acteurs publics producteurs de leurs propres actions de paysage et dans la période étudiée (1990-2000) l'évolution des textes législatifs relatifs à l'urbanisme, à l'intercommunalité et à l'environnement.

Le plan du rapport

Pour structurer la présentation des résultats, et surtout faciliter la lecture du rapport final de synthèse, un plan en cinq parties a été retenu.

La première présente l'évolution géographique des territoires, puisque l'essentiel des problèmes posés en termes de paysage sont liés à des transformations de l'utilisation et de l'occupation de l'espace. L'analyse a pris beaucoup de recul historique, parfois plusieurs siècles, pour déceler les moments d'inflexion importants des paysages.

La deuxième partie analyse les conditions sociales et politiques d'apparition des différentes actions constituant la (ou les) politiques de paysage de chaque site : le classement de site des coteaux de La Roche-Guyon, le plan d'actions paysagères du plateau de Saclay, le label de reconquête des coteaux du Layon, mais aussi les chartes communales du parc naturel régional du Vexin français et les études paysagistes dans les coteaux du Layon, ainsi que le projet de réserve naturelle sur les coteaux de la Seine : qui en sont les instigateurs ? Qui les met en œuvre ?

Dans la troisième partie est étudiée la mise en place des différentes actions publiques. Selon quelles modalités et successions d'étapes les actions sont-elles mises en œuvre ? Quelles autres actions vont s'ajouter, pour conforter les actions paysagères de l'État (ou les déstabiliser) ?

Dans le quatrième chapitre sont examinées les manières dont les regards sur les paysages locaux ont été construits, au cours de l'histoire, et comment les images contemporaines qui apparaissent et sont diffusées contribuent à modifier les usages et l'organisation matérielle des territoires.

Dans le cinquième chapitre sont présentés et comparés des éléments d'évaluation des actions de paysage étudiées.

Dans la conclusion générale, les différents résultats sont repris et les limites de la recherche sont précisées.

05 La démarche adoptée

La démarche adoptée a été pluridisciplinaire. Elle a surtout associé l'analyse géographique (l'occupation du sol, l'évolution des villes), l'étude des représentations artistiques et littéraires, l'étude des pratiques et des représentations sociales. Aux géographes et aux paysagistes a été associée la compétence de l'agronome notamment pour le plateau de Saclay (André Fleury). Dans le but de comprendre les relations entre les groupes sociaux et les espaces, les outils sont surtout ceux qui mettent en avant les espaces et leurs acteurs : relevés de terrain, cartographie, entretiens semi-directifs, etc. Certains ont été plus particulièrement mis au point lors de ce programme, à titre expérimental : les photographies réalisées par les habitants eux-mêmes. Enfin, on peut préciser que les travaux synthétisés sont de deux natures : certains sont des rapports de recherche intermédiaires spécialement conçus (et financés) dans le cadre du programme (Mouez Bouraoui, Nathalie Dumont-Fillon et Pierre Donadieu), d'autres proviennent de mémoires universitaires (DEA « *Jardins, Paysages, territoires* », diplôme de l'INH et thèses en sciences de l'environnement de l'Engref).

Chapitre 1

L'évolution des paysages

Les actions publiques à finalités paysagères sont très liées à des évolutions récentes des paysages. Aussi, avant d'analyser le processus d'apparition des actions publiques, et surtout pour familiariser le lecteur avec les trois sites étudiés, on s'attachera d'abord à décrire cette évolution, d'un point de vue essentiellement géographique.

Il s'agit ici de s'interroger sur les origines des formes actuelles des paysages porteurs de l'identité de ces trois sites. Quelles sont les origines des paysages de vignes des coteaux du Layon, la création des rigoles du plateau de Saclay, ou encore comment se présentaient les coteaux de La Roche-Guyon quand ils étaient cultivés ? Les paysages ont sans cesse évolué et ce processus fait partie de manière intrinsèque de leur existence. Mais certaines transformations, nous le verrons, peuvent être perçues comme des « *problèmes* » de paysage pour une partie des acteurs actuels. Par l'analyse des évolutions, il est donc important de cerner tant les transformations que les permanences des formes. Ainsi, il sera possible de s'intéresser en particulier aux motifs de paysage existants ou ayant existé sur le terrain : les bourgs et leur architecture, les surfaces cultivées, les réseaux d'infrastructures, etc.

Pour connaître l'évolution des paysages, deux types de sources complémentaires sont disponibles. La première correspond aux documents réalisés par les professionnels de la cartographie : par exemple les photographies aériennes et les cartes produites par l'Institut géographique national. La seconde est celle des analyses établies par des aménageurs engagés dans l'étude et la mise en valeur de ces territoires. En effet, amenés à étudier un territoire selon leurs propres compétences, certains d'entre-eux sont susceptibles d'établir des recommandations sur les bases de leurs connaissances des lieux. C'est le cas notamment des associations de naturalistes des coteaux de La Roche-Guyon et des bureaux d'études spécialisés (urbanistes, paysagistes, etc.). Les diagnostics des écologues, réalisés en vue d'obtenir les bases nécessaires à la création de la réserve naturelle des coteaux, apportent ainsi des connaissances précises supplémentaires. Nous les avons donc intégrées dans cette synthèse.

10 L'histoire des sites, fondement des paysages actuels

Dans chacun des trois sites, il n'est possible de comprendre l'organisation des paysages qu'en retraçant schématiquement leur histoire, dans leur cadre morphologique singulier : deux vallées (le Layon et la Seine) et un plateau (Saclay).

100 L'origine agricole et viticole des coteaux du Layon ⁽¹⁾

Sur le plan géographique, la vallée du Layon est dissymétrique : sur la rive gauche, l'altitude ne dépasse pas les 35 mètres, alors que sur la rive droite, celle où le vignoble est le plus présent, l'altitude peut atteindre 100 mètres (figure 4). Sur le plan géologique, on distingue deux ensembles :

- sur la rive gauche, les graves recouvrent les argiles sur de faibles pentes ;
- sur la rive droite, le processus érosif a fait apparaître poudingues, grès et schistes houillers.

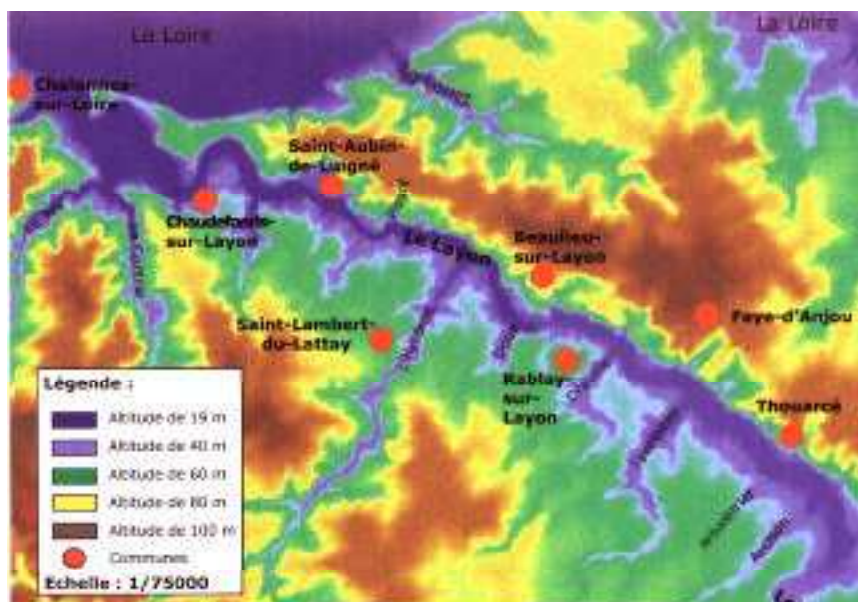


Figure 4
Le relief des coteaux du Layon.
Cartographie Anne-Sophie Devanne et Fabienne Joliet 1999.

Le vignoble, qui couvre aujourd'hui le plateau et une partie des coteaux du Layon, est très ancien. En effet, vers le IV^e siècle, une communauté religieuse a défriché la forêt d'érables (comme le montre le toponyme de Rablay-sur-Layon) pour implanter le vignoble sur le coteau. Les vins du Layon, au cours de l'Histoire, ont été réputés et exportés, dès le VII^e siècle, vers l'Europe du Nord, comme le précise Roger Dion dans son *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*. ⁽²⁾ Pour exporter ces vins par la mer, le cours du Layon fut canalisé jusqu'à la Loire en 1776, c'est-à-dire jusqu'à Chalonnes ; il a servi aussi à transporter le charbon.

(1) Devanne Anne-Sophie. 2000. *La politique " label paysage de reconquête " dans les coteaux du Layon : quand la reconnaissance d'un terroir passe par la mise en valeur du paysage*. Mémoire de fin d'études, Angers : ENITHP Paysage, 102 p.

(2) pp. 453-454, cité par : Devanne, Anne-Sophie. *op. cit.*

- L'appellation d'origine contrôlée (AOC) des coteaux du Layon date de 1950 et concerne une surface de 6000 hectares ;
- L'AOC de Bonnezeaux, depuis 1951, recouvre 87 hectares entièrement répartis dans la commune de Thouarcé ;
- L'AOC Quarts-de-Chaume, datant elle aussi des années 1950 (1954) ne couvre que 36 hectares.

L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux du Layon

Trois périodes se succèdent et les cartes d'évolution de l'occupation du sol précisent en détail celles des années 1950, 1976 et 1988 (figure 5).

1- La fin du XIXe siècle :

La crise phylloxérique terminée (après 1890), les coteaux sont replantés en vignes, les fonds de vallées sont dominés par les prairies et les plateaux par les cultures céréalières (et fourragères). Les fours à chaux et les moulins à vent sont en activité.

2- Dans les années 1950 :

La polyculture régresse au profit de la vigne qui se déplace sur le plateau. Les premiers enrichissements apparaissent surtout vers Beaulieu, Faye et Thouarcé (en légende, en tant que « *fruticée* », ou arbustes). Avec la chaptalisation des vins, la qualité diminue et la vigne est progressivement abandonnée sur les coteaux. La carte des années 1950 montre également la voie ferrée dont l'usage s'arrêta en 1951. La dernière mine (Ardenay) cessa son activité en 1964.

3- De 1970 à 1995 :

Les noyaux villageois sont en croissance (la population s'accroît légèrement depuis 1982). Un premier chantier de reconquête en 1976 est visible sur les cartes. L'ancienne voie ferrée est devenue un chemin touristique, et un projet de nouvelle autoroute apparaît vers Beaulieu.

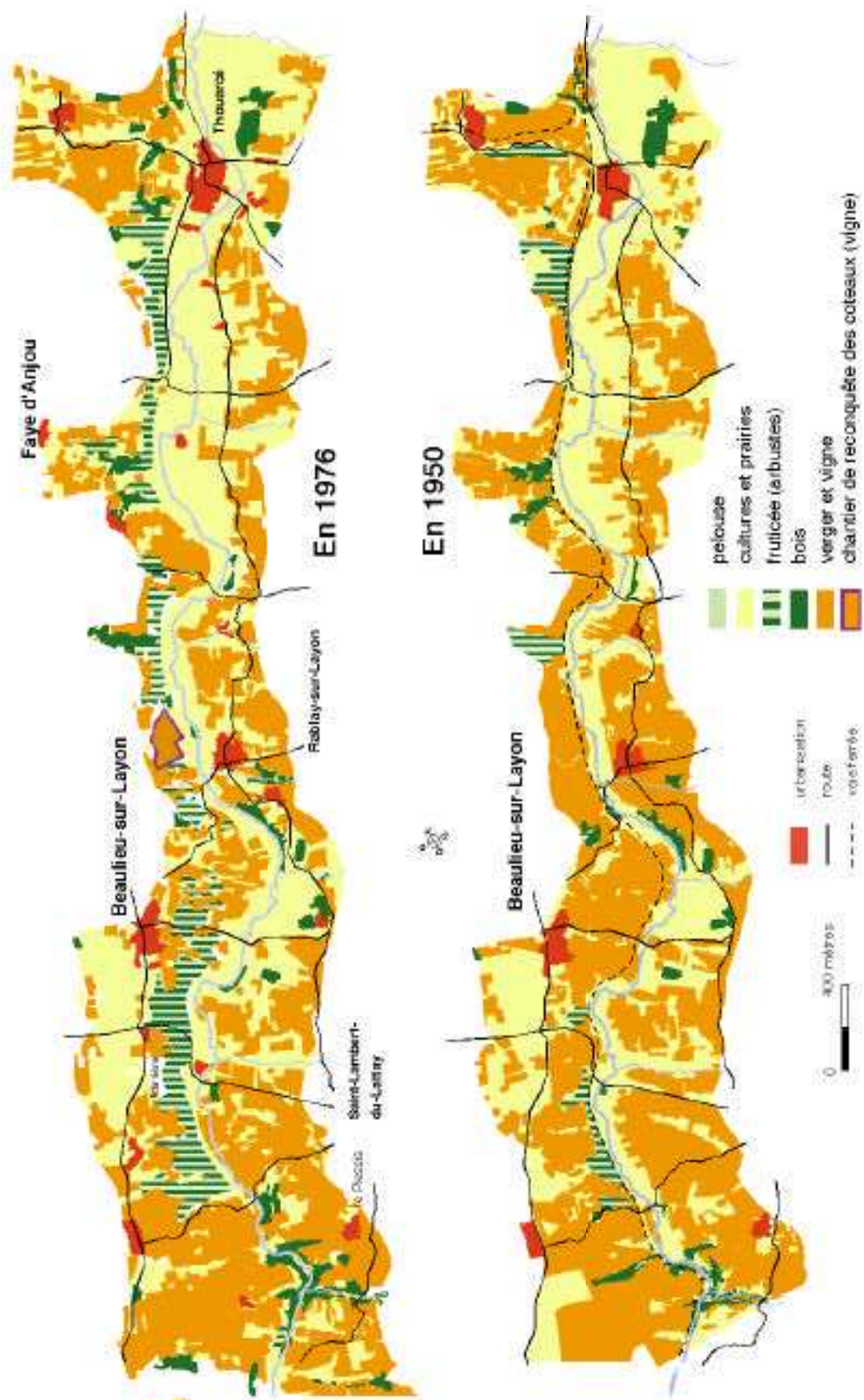
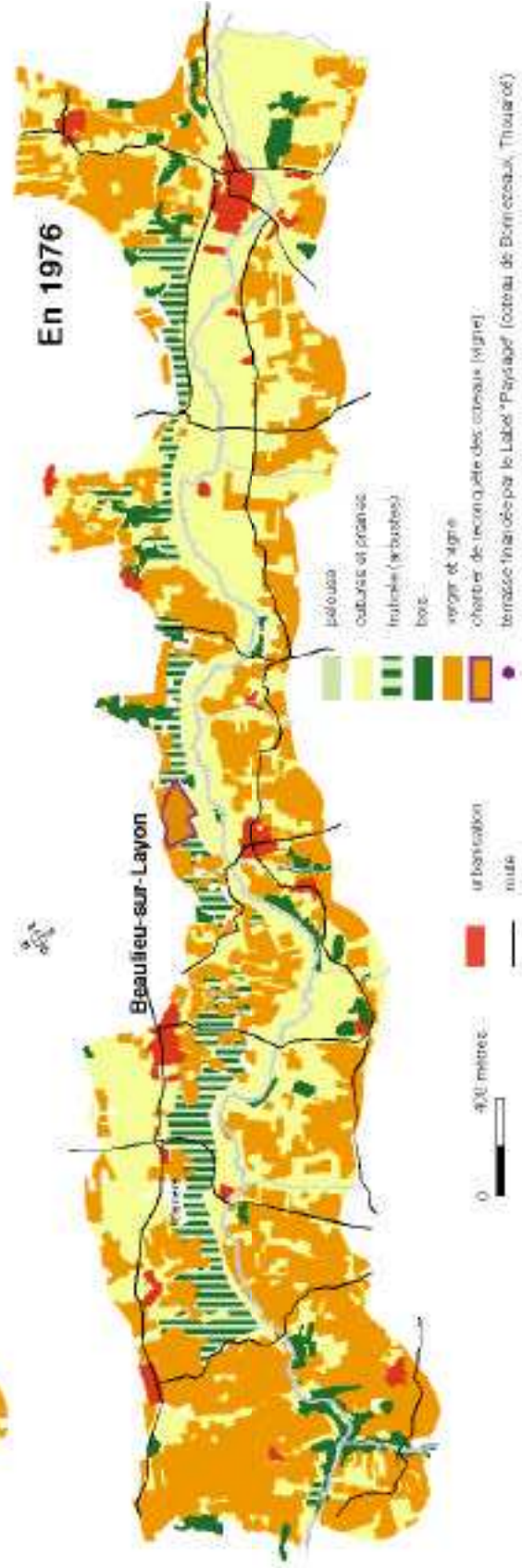
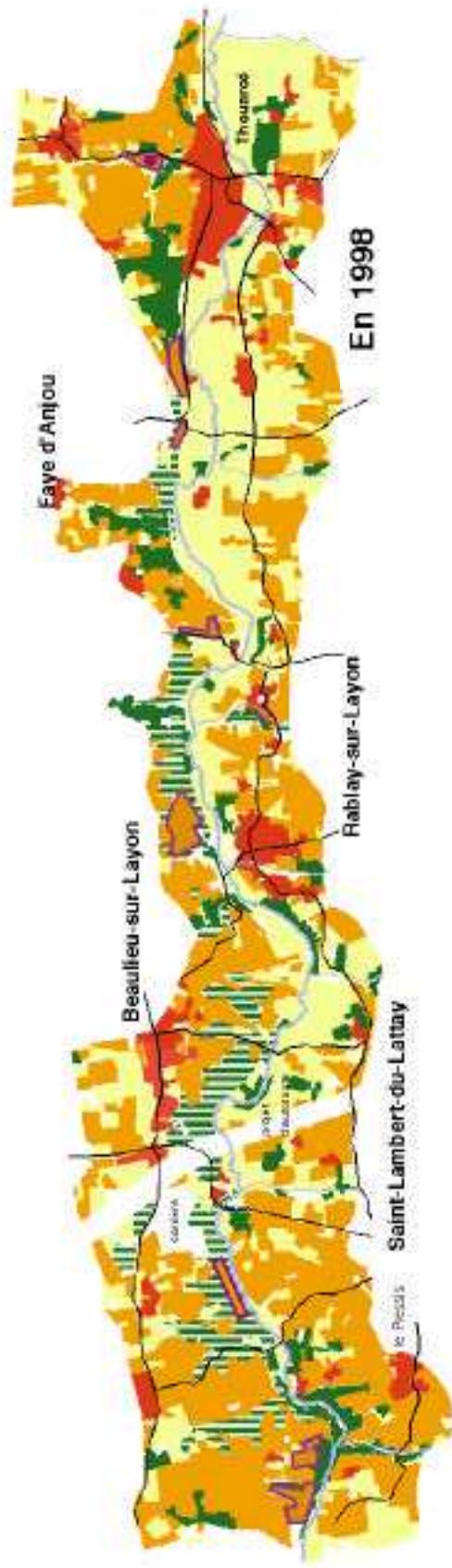


Figure 5 a L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux du Layon. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après Devanne, Anne-Sophie. *op. cit.*



- pelouses
- cultures et prairies
- forêts (arbustes)
- bois
- verger et vignes
- chêne de la région des cotons (vigne)
- terrasse inaliéable par le Label "Paysan" (coteau de Bonnezeaux, Thouarès)

- 0 400 mètres
- urbanisation
- route

101 Le passé agricole des coteaux de La Roche-Guyon ⁽³⁾

D'abord incultes, ou soumis à un pâturage extensif, sous l'Ancien régime, les coteaux ont été progressivement mis en culture, au XIXe siècle, parallèlement à l'accroissement de la population. Ce territoire n'a pas seulement été rural (cultivateurs, vendangeurs, tonneliers, etc.) mais depuis longtemps ouvert à une population de commerçants et de notables ; dès 1790, le village dynamique de « *La Roche-sur-Seine* » était chef-lieu de canton, jusqu'en 1801.

« *Tous les coteaux qui bordent la vallée sont couverts de vignes et de cultures diverses ; ça et là, les crêtes blanches et les effritements, qui percent la surface, indiquent assez que la craie est à fleur de terre et que le sol doit être ingrat pour les cultivateurs* » observait à la fin du XIXe siècle Émile Rousse à La Roche-Guyon. ⁽⁴⁾ Pour l'historien Marcel Lachiver, la présence ancienne de la vigne dans cette région ne fait aucun doute ; dès le Moyen-Âge, la viticulture était présente en région parisienne, surtout auprès des méandres de la Seine, le commerce du vin se faisant par la Seine vers Rouen et l'Angleterre (et par l'Oise). ⁽⁵⁾ C'est vers 1890 que le vignoble disparaît des coteaux de La Roche-Guyon. Ce déclin résulterait de plusieurs causes, à caractère économique : arrachage pour remplacer la vigne par le seigle, années de vente à perte, crise phylloxérique, oïdium et mildiou après 1850, approvisionnement extérieur, mais aussi concurrence avec le cidre (plus rentable) dès 1750 dans le Vexin. ⁽⁶⁾



Figure 6

L'enfrichement des coteaux au niveau du village d'Haute-Isle. Bloc-diagramme du haut : avant les années 1950, bloc du bas : après les années 1950. Croquis Florence Binet (cf. table des figures).



(3) Dumont-Fillon, Nathalie. 2000. *La mise en place des politiques publiques protectrices du territoire. Le cas des coteaux de La Roche-Guyon*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches " Politiques publiques et paysage ", Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 59 p.

(4) Rousse, Émile. 1892. *La Roche-Guyon, châtelains, château et bourg*. Paris : Hachette, 495 p., p.6.

(5) Lachiver, Marcel. 1982. *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVIIe au XIXe siècle*. Pontoise: Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, 957 p., p.25.

(6) Lachiver, Marcel. 1982. *Op. cit.*, p. 176.

Dans la région de Mantes et vers Limetz en 1899, les prix des terres montrent la disparition progressive de la vigne et surtout mentionnent déjà les débuts de l'enfrichement des coteaux. (7)

La disparition de l'agriculture des coteaux était sensible dès les années 1930, puis s'est intensifiée après les années 1950 avec la mécanisation de l'agriculture et la diminution de la main d'œuvre. Dès 1928, un arboriculteur de Haute-Isle, Ernest Colas, le précisait : « *Pourtant, l'arboriculture fruitière, bien comprise, pourrait donner des résultats intéressants si, malheureusement, la main d'œuvre agricole n'était devenue à la fois si rare et si chère.* ». (8) L'occupation agricole du sol se raréfie et l'habitat remplace les cultures de fond de vallée. Parallèlement s'amplifie l'extension des boisements à partir des creux de vallons, comme l'illustrent les blocs-diagrammes réalisés par la paysagiste Florence Binet (9) (figure 6).

L'analyse attentive de l'occupation du sol nous apprend également qu'il faut se méfier des idées reçues et au contraire analyser la situation réelle de chaque espace. En effet selon la paysagiste Florence Binet, l'élevage des moutons a été bref et peu répandu sur les coteaux de La Roche-Guyon.

L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux de La Roche-Guyon

Les trois dates retenues sont les suivantes (figure 7) :

- Vers 1900
- Dans les années 1970
- En 1995

Les coteaux de La Roche-Guyon se sont complètement transformés depuis cinquante ans. Déjà, il y a plus d'un siècle, on observait un renouvellement de la population grâce à de nouveaux habitants non agriculteurs. En 1892, un habitant de La Roche-Guyon, Émile Rousse (1815-1903), indique déjà que les premiers « *villégiateurs* » apparaissent, en même temps que des artistes se mettaient à peindre Vétheuil et La Roche-Guyon. On sait qu'avant 1930 les villas de Chantemesle étaient déjà construites, et que des visiteurs venaient y séjourner ou passer quelques heures de loisir : canotage sur le bras mort de la Seine à Haute-Isle et pêche à la ligne, séjour dans les auberges, déplacement par autobus relié à la gare de Mantes, etc.

Pour comprendre le processus d'enfrichement, il devient utile d'observer l'évolution de l'occupation du sol entre Vétheuil et Gommecourt grâce à la cartographie.

(7) Lachiver Marcel. *Op. cit.*, p. 345.

(8) Colas, Ernest. 1928. *Haute-Isle, village du Vexin-le-François*. Mantes-sur-Seine : imprimerie Am. Beaumont 48 rue nationale, Les jolis coins de France, œuvre de Protection Touristique, reconnue d'utilité publique, 30 p., p. 24.

(9) Binet, Florence. 1998. *Recréer la nature, histoire du paysage des coteaux de Haute-Isle, de Bennecourt à Vétheuil*. Versailles : École nationale supérieure du paysage de Versailles (dir. Marc Rumelhart), 39 p. (Ensp 10 rue Mal Joffre 78 000 Versailles) [Non publié].

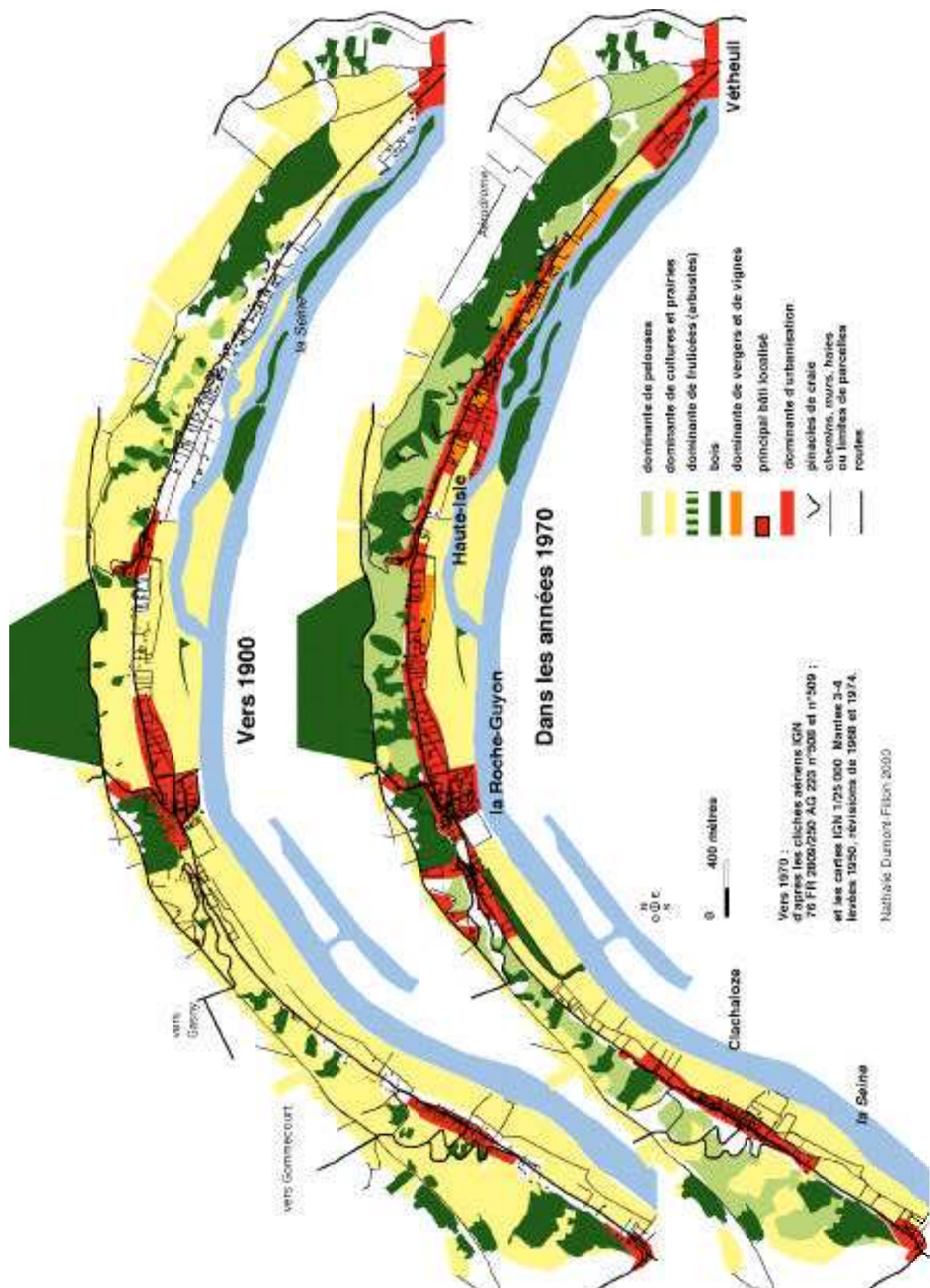
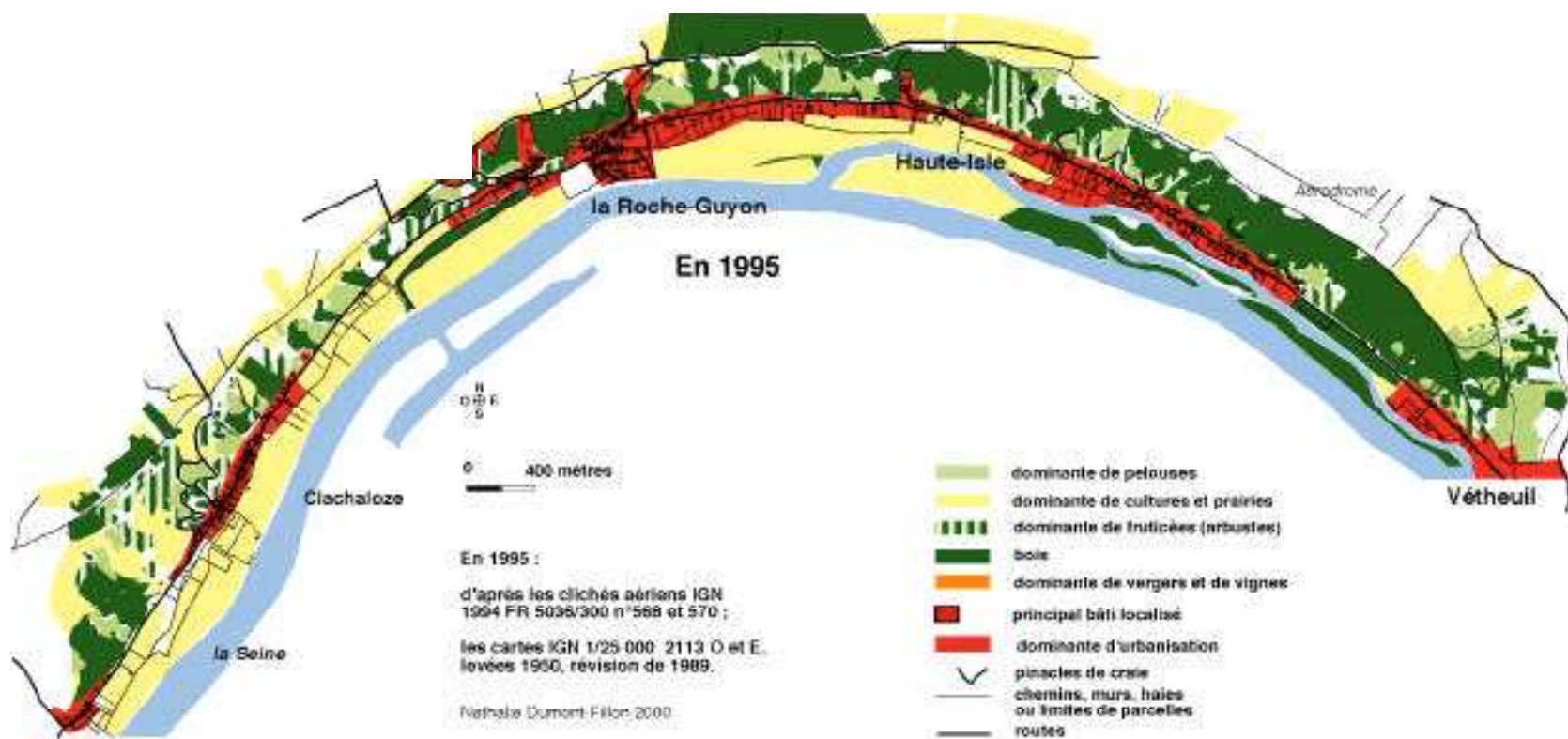


Figure 7 L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux de La Roche-Guyon. État dans les années 1970 et vers 1900 (reconstitution). Cartes réalisées par Nathalie Dumont-Fillon d'après les fonds IGN 1/ 25 000, révision de 1989 : 2113 E et 2113 E et : DEHONDT, François. 1995. *Coteaux de La Roche-Guyon. Étude préalable à la création d'une réserve naturelle.* Écosphère. Diren île-de-France/Parc naturel régional du Vexin français, sept., 140 p.

Figure 7 L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux de La Roche-Guyon. État dans les années 1970 et vers 1900 (reconstitution). Cartes réalisées par Nathalie Dumont-Fillon d'après les fonds IGN 1/25 000, révision de 1989 : 2113 E et 2113 E et : DEHONDT, François. *op. cit.*



Sur la photographie publiée en 1993 (ci-contre) et réalisée face à l'île de Haute-Isle (point de vue P sur la carte) on remarque bien, surtout auprès des pinacles situés à l'ouest, les pelouses calcicoles, les friches et les bois.
Cliché de Yann Arthus-Bertrand [Cahier Iaurif n°106 p. 143]

Les couleurs font ressortir une dominante de formation arbustive et arborée :

- la chênaie-frênaie âgée domine surtout à l'est des coteaux, entre Vétheuil et Haute-Isle, ce qui représente une surface importante ;
- les jeunes chênaies occupent le pied de coteau mais aussi la crête (le long du chemin de grande randonnée GR 2) et font la jonction avec la formation précédente, de Vétheuil à La Roche-Guyon.
- les pelouses calcicoles les plus grandes se situent à l'ouest des coteaux, du côté de Clachalozé. Il est évident que leur surface a régressé, sauf près des pinacles. ⁽¹⁰⁾

Enfin, les surfaces urbanisées sont relativement stables.

Aujourd'hui, hormis quelques rares traces d'arbres fruitiers abandonnés, il n'y a plus de témoins d'activités agricoles sur les coteaux. La quasi totalité des falaises crayeuses, à l'exception des pinacles de craie ménageant des lambeaux épars de pelouses, a été reconquise par des végétations ligneuses constituées de buissons (pruneliers, aubépines, cytises) et d'essences ligneuses spontanées (érables sycomores et champêtres).

102 Le passé hydraulique et agricole du plateau de Saclay ⁽¹¹⁾

La période retenue pour l'analyse s'étend sur trois siècles, du XVII^e siècle à nos jours, c'est-à-dire à partir de l'installation du réseau hydraulique des rigoles qui alimentaient le parc de Versailles. Avant la période du drainage du plateau marécageux sous le règne de Louis XIV, une occupation agricole a été plus ancienne, comme en témoigne la découverte d'une ferme gallo-romaine à Moulon. ⁽¹²⁾

La carte de 1678 montre des hameaux dispersés, tels que le Breuil ou le Plessis, et de petits villages tels que Châteaufort ou Villiers-le-Bâcle (figure 8). On remarque surtout l'absence d'étang, et seuls quelques bois sur les rebords de plateau, surtout vers l'est.

Entre 1678 et 1680, trois grands systèmes hydrauliques vont être mis en place par Colbert et Gobert pour alimenter les fontaines du parc de Versailles :

- la machine de Marly (pour remonter l'eau de la Seine au niveau de la plaine de Louveciennes) ;
- les étangs supérieurs de Trappes et d'Arcy (eaux de la plaine de Trappes) ;
- et enfin, les étangs inférieurs (collecte des eaux du plateau de Saclay).

(10) Dehondt, François. 1995. *Coteaux de La Roche-Guyon. Étude préalable à la création d'une réserve naturelle*. Écosphère. DIREN Île-de-France/Parc naturel régional du Vexin français, sept., 140 p.

(11) Bouraoui, Moez. 2000. *La mise en place des politiques publiques protectrices du territoire. Le cas du plateau de Saclay*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches " Politiques publiques et paysage ", Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 70 p.

(12) L'archéologue est Daniel Gigagnon (cf. Bouraoui, Moez. 2000. *op. cit.*).

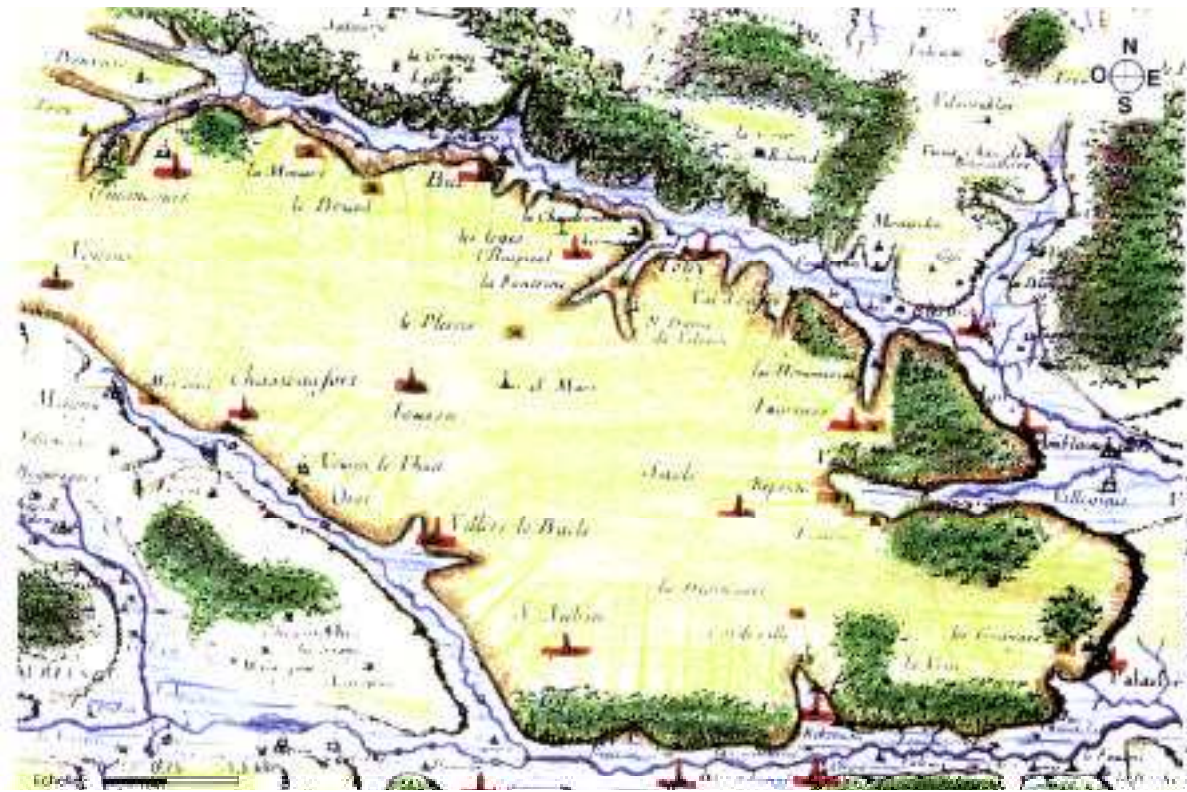


Figure 8
Le plateau de Saclay en 1678. Cartographie Bouraoui, Mouez. 2000. *op.cit.*



Figure 9
Le plateau de Saclay en 1870.
Cartographie Bouraoui, Mouez. 2000. *op.cit.*

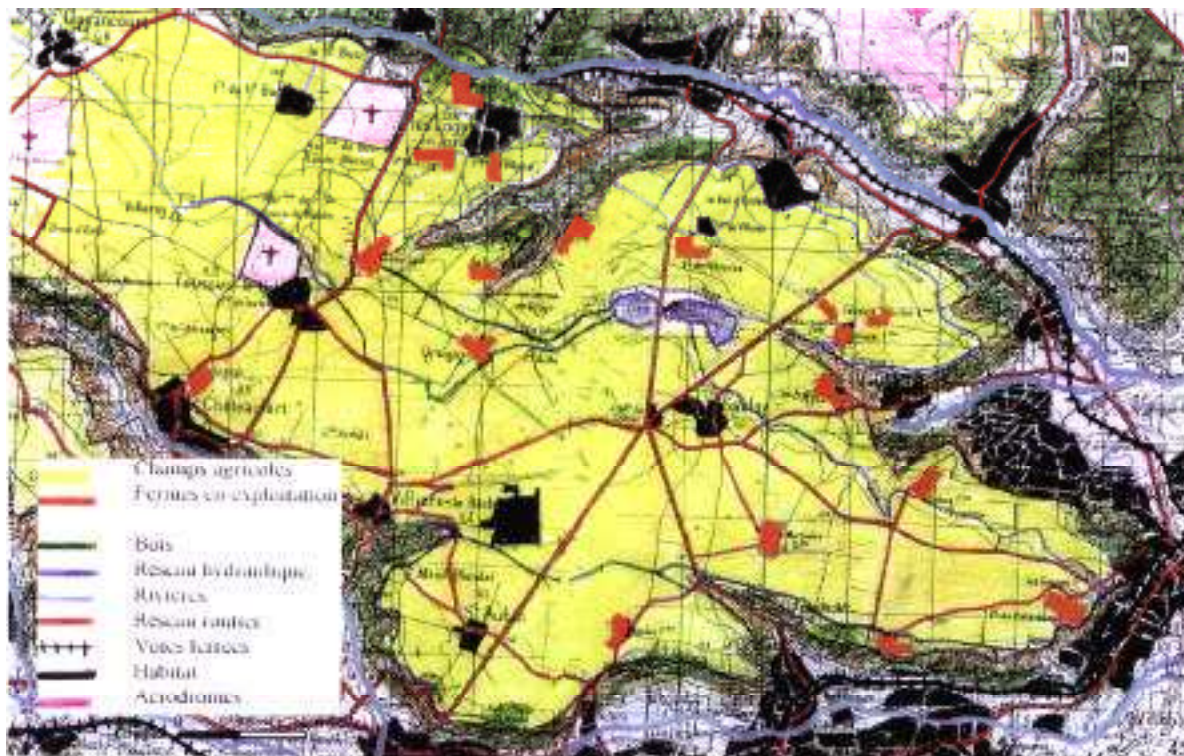


Figure 10 Le plateau de Saclay en 1956.
Cartographie Bouraoui, Mouez. 2000. *op.cit.*

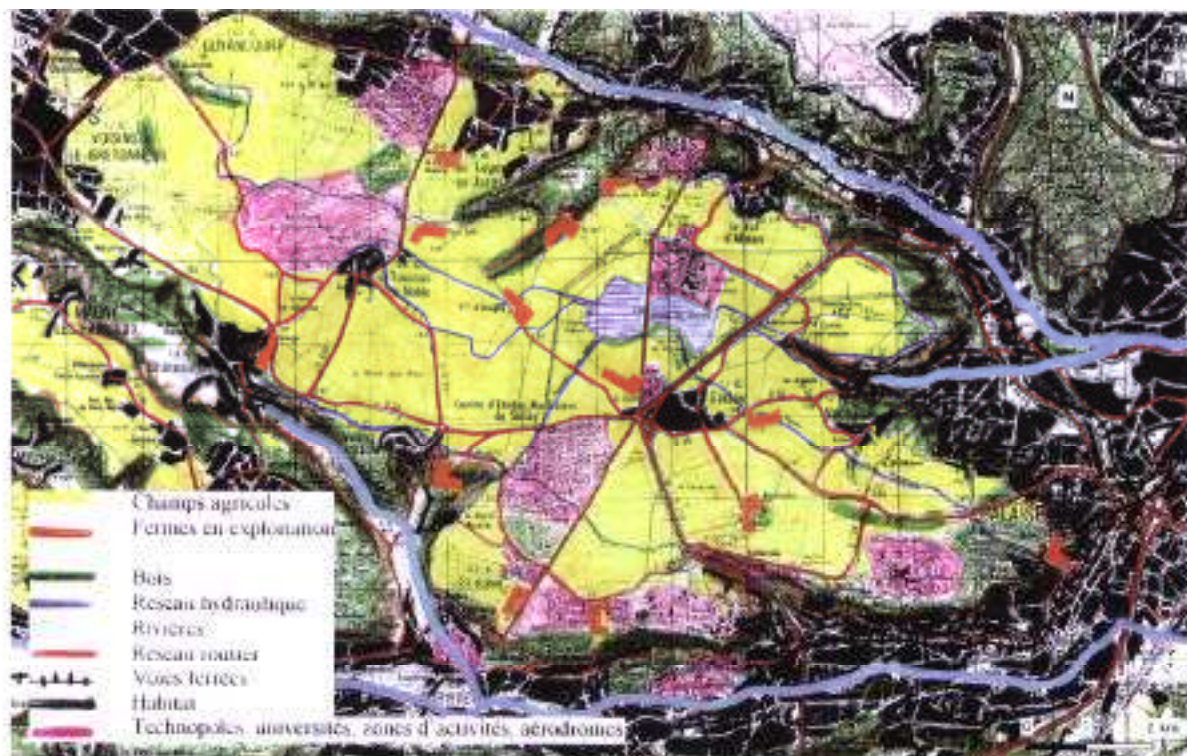


Figure 11 Le plateau de Saclay fin des années 1990.
Cartographie : Bouraoui, Mouez. 2000. *op.cit.*

Le projet de Gobert permit de créer des étangs, deux réservoirs, et cinq circuits de rigoles (1680). Ensuite seront ajoutés des aqueducs souterrains. Colbert ayant été remplacé par Vauban, les travaux ont été terminés en 1685-1687 et ont abouti à la création de 60 km de rigoles pour récupérer les eaux à destination du parc du château, tout en améliorant considérablement les qualités agricoles du plateau de Saclay.

L'aqueduc de Buc (qui conduit l'eau de la Bièvre aux réservoirs de Montbauron) a été classé monument historique (loi du 13 décembre 1913) en 1952. L'étang d'Orsigny, ainsi que celui de Saclay, seront inventoriés en tant que Znieff au cours des années 1980.

L'évolution de l'occupation du sol sur le plateau de Saclay

C'est après la Révolution de 1789 que la céréaliculture devient dominante sur le plateau. Cette agriculture s'installa au centre du plateau et produisait de forts rendements avant d'être rejointe par une autre production intensive, la betterave sucrière. À la fin du XIXe siècle, la culture de la fraise de la vallée de l'Yvette « *montait* » parfois sur le plateau depuis la vallée, ce qui contribua au maintien de petites exploitations agricoles grâce à la disponibilité de main d'oeuvre dans les vallées (Igny, Bièvre, Vauhallan). Mais la fraise, sujette au ver blanc, disparaîtra vers 1930. Cependant, la commune de Bièvre continue à célébrer la fête de la fraise chaque année.

La deuxième carte présentée ici (figure 9), celle de 1870, montre les fermes en exploitation et le réseau hydraulique. La carte de 1956 montre les mêmes fermes en activité qu'en 1870 (ainsi que les surfaces agricoles) mais manifeste surtout une forte progression de l'habitat, parfois très proche de ces fermes (figure 10). C'est le cas aux Loges-en-Josas au nord, à Châteaufort au sud-ouest, à Vauhallan à l'est du plateau. Le réseau hydraulique est comparable. Mais sur le plan des équipements, trois aérodromes s'installent, dont un à la place du fort du Haut Buc.

La carte récente, celle de 1997, montre la disparition de fermes remplacées par l'habitat (les Loges) mais aussi l'apparition de nouvelles fermes par rapport au document de 1956 (figure 11). On y remarque nettement l'implantation, ou l'extension, des technopoles et centres de recherches : l'extension de l'aérodrome de Toussus, l'installation du CEA et du Centre d'essais, etc. Apparemment (sous réserve de vérification ponctuelle) le réseau hydraulique n'est pas perturbé, mais intégré aux nouveaux aménagements : ainsi l'École Polytechnique est longée d'une rigole, une autre traverse le Centre d'études atomiques (CEA) ou encore l'aérodrome.

Encadré 1

Les modes d'urbanisation sur le plateau de Saclay

- Occupation urbaine actuelle : 1 200 ha
- à l'horizon 2015 : 1 600 ha
- Typologie de l'habitat : constructions individuelles et réglementées
- L'évolution de l'habitat : constructions individuelles le long d'axes routiers (par ex. vers Châteaufort, Toussus ou Villiers le bâcle)
- Les activités économiques : implantation de nombreux équipements scientifiques (1950 à 1975)

Encadré 2

L'agriculture du plateau de Saclay

- Surface agricole : 2 600 hectares
- Nombre d'exploitations : 18
- Taille moyenne des exploitations : 200 ha
- Cultures principales : céréaliculture
- Rendement : élevé (70 q/ha/blé)
- Statut des terres : dominante de fermage
- Mécanisation : forte
- Formation professionnelle : bonne
- Moyenne d'âge des agriculteurs : 63 ans
- Succession : assurée en général
- Activités extra-agricoles : pas de double emploi, mais diversification des revenus au sein de l'exploitation (vente directe, cueillette, etc.)

Encadré 3

Les stratégies d'adaptation sur le plateau de Saclay

- Difficultés de déplacement très gênantes : acquisition de matériel escamotable - aménagement du temps de travail
- simplification des assolements - simplification des itinéraires techniques
- Rapports de voisinage : simplification des itinéraires techniques
- Éloignement des circuits de distribution et d'approvisionnement :
 - réparation du matériel sur place
 - enlèvement de la production sur l'exploitation
 - construction de silos de stockage -
- Pillage (vol de culture), piétinement des cultures, décharges sauvages, peu gênants : surveillance de l'exploitation, clôture des parcelles pillées
- Dégradation de cultures par les animaux, très gênante : emploi des détonateurs

11 Conclusion : deux processus évolutifs différents

Les trois territoires se sont surtout transformés après les années 1950, processus initié au début du XXe ou à la fin du XIXe siècle. Certains espaces sont donc délaissés (terres moins productives) au profit d'autres : des coteaux vers la plaine et les plateaux. En comparant les trois territoires, on peut opposer deux processus évolutifs. La transformation des territoires au relief accidenté (coteaux du Layon et de La Roche-Guyon) est en effet due essentiellement à l'abandon de parcelles les plus pentues lors de la mécanisation de l'agriculture. Moins rentables et plus difficiles à cultiver, ces terres de vignes, vergers et jardins ont été progressivement remplacées par une végétation de friche herbacée puis ligneuse. Malgré l'enfrichement récent, des espèces végétales rares revêtent un intérêt scientifique : les orchidées et les autres plantes protégées sur le plan régional forment le patrimoine naturel des pelouses calcicoles des coteaux de La Roche-Guyon. De plus, certains acteurs locaux deviennent moins nombreux (les agriculteurs) mais ils sont sollicités aujourd'hui par les pouvoirs publics, car ils sont considérés comme favorables au maintien de ces précieux espaces ouverts. Les valeurs écologiques jouent un rôle en tant que fondement du patrimoine naturel d'intérêt régional, national ou européen (Natura 2000) et permettent donc de distinguer ces espaces.

Tableau comparatif des évolutions des trois sites étudiés

La Roche-Guyon	Le Layon	Le plateau de Saclay
Coteaux	Coteaux	Plaine agricole (5000 ha)
<u>dates retenues</u> 1900-1970-1995-	1950-1976-1998	1956-1997
<u>évolutions</u> Déprise des coteaux Disparition des agriculteurs	Friches dès 1950 Viticulture active	Equipements après 1956 2 600 hectares cultivés (céréales) 18 exploitations Disparition de la culture de la fraise
Intérêt naturaliste dès 1950	Intérêt naturaliste	Intérêt naturaliste (années 1980)

L'autre processus évolutif concerne le plateau de Saclay, où la cause principale de transformation de l'occupation du sol n'est plus liée à la mécanisation de l'agriculture qui a été très précoce (début du XXe siècle). Une autre évolution apparaît : la croissance de

l'agglomération parisienne menace les terres agricoles. Puisque 18 agriculteurs sont toujours actifs sur le plateau, les acteurs et les habitants locaux cherchent à valoriser les paysages agricoles, y compris en s'intéressant (comme dans les deux autres territoires) au patrimoine bâti (les fermes, les rigoles) et naturel (les différents étangs du plateau de Saclay). Il est également intéressant de mettre en relation les documents analysés, la réalité actuelle des territoires, et la gestion de leurs paysages. Par exemple, que se passe-t-il de nos jours lorsqu'une rigole du XVIIe siècle longe l'École Polytechnique : pourra-t-elle être mise en valeur par les associations au même titre que celles qui se situent dans les parcelles cultivées ? Le réseau sera-t-il interrompu, en bref ce patrimoine est-il situé dans l'espace public ou non, et en quoi concerne-t-il alors les paysages revendiqués par les habitants ?

En résumé, d'un côté, des coteaux agro-viticoles sont abandonnés (La Roche-Guyon), ou en voie d'abandon (Layon), de l'autre une riche plaine céréalière est menacée d'urbanisation. Dans les trois cas, l'espace non bâti, dans des situations périurbaines, est convoité, soit pour la construction, soit par des projets naturalistes. Ce qui est en jeu est la nature des choix des acteurs politiques, sous l'influence des groupes sociaux concernés. Ce groupes, que l'on pourrait appeler « *citoyens* », vont se mobiliser sous la bannière de la revendication paysagère et environnementale.

Chapitre 2

Les origines et les acteurs des actions publiques de paysage

Ce deuxième chapitre montre les origines des actions publiques, c'est-à-dire pourquoi elles se sont mises en place (puis, nous verrons « *comment* » elles l'ont fait, à partir du troisième chapitre). L'évolution des formes paysagères des territoires amène en effet certains acteurs à s'en émouvoir et donc, souvent en vue d'agir, à identifier un problème principal de paysage qu'il faudra résoudre. Ainsi le problème posé justifie la mise en place de l'action publique, dans le sens où les pouvoirs publics vont être amenés à jouer un rôle dans la résolution du problème central. L'objet de ce chapitre est donc de définir ce qui pose un problème de paysage dans chaque site, et quels acteurs l'identifient comme tel. Nous verrons donc l'importance de ces acteurs pour la « *révélation* » d'un problème et dans le projet de maintenir la qualité des paysages ou même de les réhabiliter si nécessaire. Quelle est l'identité des acteurs ? Pourquoi pensent-ils qu'un problème de paysage existe ? Quel est leur objectif en terme de réhabilitation ou de conservation des paysages ? Quelles sont les valeurs (esthétiques, sociales, écologiques...) qui sont à l'origine de ces projets concernant les paysages ?

L'appréciation des paysages dépend des regards posés sur l'organisation des espaces, mais ceux-ci sont amenés à évoluer, notamment au cours de la transformation des différentes pratiques agricoles et viticoles à finalité marchande. Une partie de la société rejette certaines transformations des formes paysagères : celles là même qu'elle considère comme étant une dégradation ou une banalisation des paysages. Certaines évolutions des paysages vont ainsi être dénoncées : nous verrons alors quels acteurs se soucient principalement de ces évolutions, alors que les autres y sont indifférents.

Pour maintenir la qualité des paysages ou pour les réhabiliter, la question centrale concerne le contrôle de l'occupation du sol et notamment la maîtrise des principales dynamiques : en situation péri-urbaine, les trois sites étudiés sont potentiellement concernés par une pression forte d'urbanisation. En effet, sur les coteaux de La Roche-Guyon et sur le plateau de Saclay, il s'agit de contenir l'extension urbaine et l'industrialisation (les carrières), tandis que sur les coteaux du Layon, le problème principal est avant tout celui de l'enfrichement dû à la déprise viticole. La question de l'enfrichement apparaît aussi comme un problème sur les coteaux de la Roche-Guyon, pour des raisons de conservation d'un patrimoine naturel rare, même si l'objectif de l'action publique est avant tout le contrôle des extensions urbaines et industrielles.

20 Les responsables de l'identification d'un problème de paysage

200 Contenir l'urbanisation et l'industrialisation : le plateau de Saclay et les coteaux de La Roche-Guyon

L'objectif de contenir l'extension urbaine et l'industrialisation concerne deux des territoires étudiés, c'est pourquoi il est nécessaire de les présenter ensemble, puisqu'ils se fondent sur un problème commun : celui de la pression urbaine et industrielle. Sur le plateau de Saclay, où 2000 hectares de terres agricoles sont encore cultivées par 18 agriculteurs, ce sont surtout les vallées (Bièvre, Yvette) qui ont été très urbanisées. Sur le plateau lui-même, des équipements ont déjà été installés (des grandes écoles, un centre de recherche nucléaire, etc.) ; près des coteaux de La Roche-Guyon, la vallée de Seine est marquée par son activité d'exploitation des sablières. Mais cette activité en extension a inquiété certains habitants réunis en association afin de contenir cette pression industrielle.

Dès lors se profilent les objectifs d'une demande sociale. Ces deux objectifs sont de même nature en terme de qualification des paysages : contrôler l'occupation des sols doit permettre sur le plateau de Saclay de maintenir une importante surface d'espaces agricoles céréaliers (et par conséquent d'assurer la stabilité de la présence des agriculteurs) ; sur les coteaux de La Roche-Guyon (où les agriculteurs ont disparu) il s'agit de protéger des points de vue vers la vallée de la Seine en maintenant l'existence d'un massif forestier (la forêt de Moisson dans la boucle du fleuve).

Sur les coteaux de La Roche-Guyon, l'urbanisation est jugée avec méfiance par les habitants en tant que facteur de forte modification des paysages, donc de forte évolution de l'occupation du sol, qu'il convient de contrôler. Le monde urbain proche (Cergy-Pontoise, Paris) est donc perçu par certains comme une menace. Dès 1946, on dénonçait déjà l'urbanisation de la région de Mantes (tout en prévoyant des politiques publiques de protection). « *l'agglomération parisienne étouffe ; il lui faut de l'air, de l'espace. De là l'extension des lotissements qui, depuis un demi-siècle, ont envahi une importante superficie d'excellentes terres de culture et trop souvent enlaidi des paysages qui avaient charmé nos pères. [...]* » ⁽¹⁾

Comme dans le cas des coteaux du Layon où le constat de l'enrichissement accompagne celui de la perte du paysage viticole, la crainte de l'urbanisation est à mettre en relation avec celle d'une banalisation des espaces, qui ressembleraient de moins en moins aux paysages pittoresques peints depuis le XVIII^e siècle et revendiqués par les publics les plus cultivés. En effet, l'influence des représentations artistiques est forte, dans le sens où elle donne à voir un certain type de paysage non urbanisé, réinterprété par l'artiste, peintre, photographe ou écrivain.

(1) Lesort, André, Bernus, Pierre, Bové, Maurice-Pierre, Richard, Monique. 1946. *Visages de l'Île-de-France*. Collection Provinciales, Paris : Éd. des horizons de France, 216 p., resp. p. 42 et p. 53.

201 Les associations militent pour la conservation des coteaux pittoresques de La Roche-Guyon

Contrairement au cas des coteaux du Layon et du plateau de Saclay, les agriculteurs des coteaux de La Roche-Guyon ont disparu. Ce ne sont donc plus eux qui revendiquent les espaces non bâtis mais une autre population installée récemment. Progressivement vidés de leurs cultivateurs, les coteaux sont désormais habités par de nouveaux citadins (parfois des résidents secondaires) soucieux de la qualité des paysages. Ils sont rejoints par les naturalistes, qui connaissent la valeur scientifique des coteaux depuis plus d'un siècle, et par conséquent souhaitent préserver les espaces non bâtis.

Deux importantes associations, les amis du Vexin français et les amis de Vétheuil, ont quelques antécédents dans la volonté de préserver les paysages. Il s'agit en effet d'une association qui a vu le jour dès les années 1930 en s'intéressant aux cavités troglodytiques, intérêt qui se développe actuellement mais lentement. Ce n'est qu'en 1993 que la Direction régionale de l'environnement de l'Île-de-France (Diren) a lancé un inventaire dans le Vexin français en prenant partie pour la préservation d'un patrimoine public (Huet, 1992). « *Préserver le patrimoine troglodytique, c'est sauvegarder un habitat encore vivant, c'est protéger l'environnement, c'est lutter contre l'érosion, c'est aussi défendre une part de rêve et de sensibilité.* » (2)

Soixante ans plus tôt, un résident secondaire s'est intéressé à la question des cavités troglodytiques, et déjà pensait en terme de patrimoine à l'époque où la loi du 2 mai 1930 venait d'être promulguée. C'est entre 1928 et 1931 qu'Edmond Gaudichard vint en famille (avec son épouse et son fils) pendant les vacances, dans la *Bove du Chef Normand* qu'il vient d'acquérir. Ce délégué du Touring Club de France s'est intéressé à Haute-Isle au point de s'y installer — en aménageant des cavités troglodytiques — mais aussi d'y faire visiter son habitation et de mettre en place une association pour défendre ce patrimoine. (3) La loi de protection des monuments naturels à peine parue, Edmond Gaudichard se réjouissait déjà de l'existence de ce contexte favorable à ses projets. (4) « *Au secours ! Il faut sauver l'Église de Haute-Isle.* » est le titre d'un article qu'il fait rédiger pour protéger le patrimoine de l'église troglodytique d'Haute-Isle. (5)

(2) Huet, Olivier. 1993. « Des maisons à fleur de roche », *Vivre en Val-d'Oise*, n°19, avr.-mai, pp. 16-25, p. 16.

Huet, Olivier. 1992. *Le patrimoine troglodytique du Vexin français. Département des Yvelines et du Val-d'Oise*. Diren Île-de-France/Avignon : Association Ar'site, 95 p.

(3) Il fut maire de Haute-Isle, puis adjoint, mais aussi membre de la Sauvegarde de l'art français et de la Société préhistorique de France. Il invita en 1933 les participants du congrès parisien de radiesthésie. En juillet 1937 lors du premier Congrès international d'urbanisme souterrain, il invita à la protection du patrimoine troglodytique.

(4) Gaudichard, Edmond. 1932. *Une petite merveille aux portes de Paris, à Haute-Isle (Seine-et-Oise) : les grottes et cavernes du Colombier*. Conférence à la Société archéologique, historique et scientifique « les Amis du Mantois », en l'hôtel-de-ville de Mantes, le 2 avr. 1932, 34 p., p. 34.

(5) Petit, Marcel, De Moncel, Jean. [1932]. « Au secours ! Il faut sauver l'église de Haute-Isle ; le village troglodytique de Haute-Isle, à 60 kilomètres de Paris ». s.l., s.n., 3 p.

Les Amis du Vexin français et les Amis de Vétheuil

Les associations de protection des paysages sont soit des associations de défense de l'environnement déjà créées qui développent leur réflexion et leur action en termes de paysage, soit des associations qui se créent à l'occasion d'un projet auquel elles s'opposent. L'Association des amis du Vexin français réunit ces deux logiques complémentaires. D'une part, elle s'est créée depuis plus de trente ans (1968) pour défendre le patrimoine du Vexin, face à un projet important, la création de Cergy-Pontoise. D'autre part, sa sensibilité à l'environnement s'étend aussi aux paysages, pas seulement en tant que décor ou cadre esthétique, mais aussi d'un point de vue historique ou écologique ; les nombreux bulletins qu'elle édite le montrent bien.

De même, l'association des Amis de Vétheuil a été créée dès 1970, dans le but de préserver et de mettre en valeur la commune et les communes voisines de la vallée de la Seine. Les deux associations mêlent des adhérents communs depuis leur création, mais aussi au sein de l'Union des Amis du parc naturel régional du Vexin français, la plus récente (1990). La première, dans ses bulletins, se dit reliée à la troisième par un dynamisme réciproque (en revanche celle de Vétheuil ne publie rien). La puissance de ces trois associations se manifeste aussi par leur capacité à communiquer et à organiser la réflexion et les actions à l'échelle de vastes territoires. Ainsi la première (les Amis du Vexin français) développe des réflexions sur le paysage patrimonial qui insistent sur la valeur des paysages en tant qu'héritage et s'interrogent sur la place des agriculteurs dans la société actuelle. L'analyse des bulletins de l'Association des amis du Vexin français montre quels sont les paysages qui sont rejetés, dès qu'ils apparaissent dégradés par des poteaux électriques ou des exploitations de carrières, mais aussi lorsque l'architecture de nouvelles maisons semble mal adaptée au contexte régional. Ainsi pour préserver les paysages, c'est l'identité vexinoise qui est revendiquée, pour éviter la banalisation, c'est-à-dire la disparition de cette identité visible, et par voie de conséquence, la remise en cause des raisons d'être des associations concernées. Le comité du paysage du parc naturel régional a longtemps été présidé par Jacques Dupaquier, démographe et ancien président de l'association des Amis du Vexin.

202 Sur le plateau de Saclay, des associations revendiquent des paysages agricoles capables de structurer le développement du tissu urbain

Sur le plateau de Saclay les habitants qui se mobilisent sont nombreux. Il s'agit d'une part des habitants dont la profession est établie sur place — ce sont les chercheurs et les scientifiques — et d'autre part des associations de défense de l'environnement dont les adhérents sont situés sur le plateau, comme dans les vallées adjacentes.

On comptait environ 25 000 chercheurs en activité sur le plateau de Saclay dans les années 1970 ; ce sont ceux, en particulier, qui résident localement qui vont réagir aux projets d'urbanisation de l'État. Ils rédigent un Livre blanc qui appelle à la reconnaissance et à la préservation du paysage rural saclaysien. Ce document est signé de Monsieur Blanc-Lapierre, alors à la fois membre de l'Académie des sciences, directeur général de la Grande école « Supélec » et professeur à l'Université de Paris-Sud Orsay, située non loin de là, dans la vallée de l'Yvette. Le projet critiqué est celui du plan d'urbanisme régional.

En effet, le Plan d'aménagement et d'Organisation générale (PADOG) voit le jour en 1965 en tant que premier document d'une longue série de Schémas directeurs régionaux toujours en vigueur. Tout autour de la capitale (à Trappes, à Mantes, à Cergy-Pontoise, etc.) la Commission nationale d'aménagement du territoire (CNAT) a planifié le développement urbain de la région de Paris. La naissance des « *villes nouvelles* » avait alors pour corollaire l'urbanisation des grands plateaux et plaines agricoles autour de Paris.

Dans ce contexte de planification, où l'espace agricole était une réserve foncière pour l'urbanisation, la communauté scientifique du plateau de Saclay s'est sentie menacée par le projet d'urbanisation, car le plateau apparaissait comme « *sacrifié* » au profit des vallées adjacentes, comme le suggère l'un des cinq arguments avancés par le PADOG. Il était précisé que la nouvelle politique urbaine devait :

- faire face à l'insuffisance des équipements collectifs et des zones d'emploi,
- décongestionner le centre de Paris,
- éviter l'allongement des temps de trajet domicile-travail,
- remédier aux problèmes de circulation,
- et conforter la protection des sites naturels des vallées en orientant l'implantation des activités commerciales et industrielles sur les plateaux (Trappes, Évry, Melun, Cergy-Pontoise) : « *l'urbanisation choisie respecte les forêts existantes, et si elle s'inscrit le long des vallées, c'est à une échelle suffisante pour que le bord de l'eau puisse être réservé aux loisirs et à l'habitat, les activités économiques étant reportées pour l'essentiel plus haut, sur les plateaux* » ⁽⁶⁾

Il est aisé de comprendre le mécontentement des habitants du plateau, puisque selon le Plan, le plateau de Saclay était réduit à un espace vide qu'il convenait de remplir. Cet espace n'était pourtant pas vide mais habité et cultivé. Il ne disposait pas encore d'une reconnaissance au même titre qu'un « *site naturel de vallée* » ou qu'un paysage pittoresque, mais la communauté scientifique mobilisée allait chercher à le consacrer comme un paysage agricole à protéger.

(6) Bouraoui, Mouez. 2000. *op. cit.*, p. 28, d'après le SDAURIF du troisième trimestre 1965, p. 196.

Dans le Livre blanc, le terme d'espace, très neutre, a été remplacé par une expression en principe porteuse de valeurs autant esthétique et symbolique que fonctionnelle : le paysage. Comme dans le cas des coteaux de La Roche-Guyon, la recherche d'une qualification de « *beau paysage* » s'est manifestée clairement. L'espace qui est consacré comme un paysage (à protéger) est donc celui qui a été investi comme tel par un groupe d'habitants. Cette qualification de paysage agricole a été donnée par les associations qui se sont appuyées, nous le verrons plus loin, sur de nouvelles représentations artistiques et sociales du plateau.

Pour appuyer la revendication de préservation des paysages du plateau, la communauté scientifique utilise les caractères propres au plateau de Saclay : l'agriculture et le patrimoine hydraulique des rigoles qui alimentaient plusieurs bassins en direction de ceux du parc du château de Versailles. De nombreuses associations de défense de l'environnement voient le jour, comme l'association Vivre à Vauhallan (VIVA) ou les Amis de la vallée de la Bièvre (AVB). Très vite, les adhérents recrutent des élus locaux. Aujourd'hui, 18 associations de défense se sont réunies dans l'Union des Associations de sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS). Quelques associations se sont créés à l'occasion de nouveaux projets, telle que Urcavie (« *urbanisme et cadre de vie* ») apparue pour s'opposer au projet d'autoroute B 12 en 1988.

La réflexion et les propositions de mise en valeur du paysage agricole se sont concrétisées dans le Livre blanc, issu d'un nouveau Comité de réflexion que le gouvernement a imposé en 1976 lorsqu'il a demandé aux associations de participer à cette instance.

La préservation de l'espace agricole a été présentée à partir du point de vue des établissements scientifiques. Il s'agissait d'organiser les relations entre les équipements scientifiques ou les industries, en faisant en sorte que les espaces non bâtis — essentiellement céréaliers — ne soient pas considérés comme des réserves foncières à bâtir ultérieurement. Ainsi, le paysage agricole devenait une constituante du tissu urbain, bien que ce type de projet n'ait pas été évoqué par les services de l'État. En pratique, la superficie à urbaniser fut, on le verra, réduite de 660 hectares (prévus en 1992 par le District du plateau de Saclay) à 300 hectares (abandon de la plaine de Favreuse, par ailleurs acquise par l'Agence des espaces verts). La communauté scientifique devait donc convaincre les décideurs, et tenter de bloquer les travaux déjà en cours.

203 Les viticulteurs, les élus et les paysagistes s'organisent pour produire le paysage d'une économie viticole prospère dans les coteaux du Layon

Contrairement au plateau de Saclay et aux coteaux de La Roche-Guyon, le problème a été beaucoup moins de contenir l'urbanisation que l'enfrichement des coteaux dû à la déprise

viticole. En effet sur les coteaux du Layon, consacrés depuis plusieurs siècles à la viticulture, les terres pentues des coteaux ont progressivement été abandonnées par les viticulteurs. Ce sont donc la déprise viticole et l'augmentation des surfaces incultes qui sont les problèmes posés autant par les pouvoirs publics que par les viticulteurs actuels.

Comme dans les coteaux de La Roche-Guyon, les pentes sont fortes et la mécanisation a provoqué l'abandon des vignes. Comme dans les deux autres sites se pose aussi la question de la perte d'identité du paysage (ici, viticole) du à l'enfrichement des espaces.

L'une des manières de répondre à la question de « *qui identifie un problème ?* » est de rechercher les textes écrits qui constatent ou dénoncent la déprise ou la friche. Dans l'étude du paysagiste Jacques Courilleau ⁽⁷⁾, la friche est dénoncée non pas en tant qu'abandon des terres mais par son importance visuelle dans le paysage. Ce sont donc des professionnels de l'aménagement qui dénoncent la friche agricole en lien avec les élus pour lesquels l'étude et le projet paysagiste se mettent en place. Ils traduisent, sans aucun doute, la répulsion pour l'espace inculte et sauvage, propre aux professions agricoles.

Pour les deux paysagistes, la friche posait un problème paysager dans le sens où elle traduisait des « *pratiques menaçantes* » pour la « *qualité paysagère des panoramas* ». ⁽⁸⁾ En banalisant les paysages, elle risquait de nuire à la conservation des éléments identitaires du paysage local qui étaient les vignobles des coteaux, visibles depuis de nombreux points de vue à partir des routes en corniche.

Le point de vue des paysagistes apporta l'idée d'un projet collectif de reconquête des coteaux, afin de conserver des valeurs identitaires menacées, pour reprendre l'adjectif choisi par Jacques Courilleau. C'est donc l'identité viticole qui est principalement évoquée, et les premiers concernés sont les viticulteurs.

Figure 12
L'identité viticole et le patrimoine à valoriser : la maison de vignes en pierre (Jacques Courilleau, *op. cit.*)



(7) Courilleau, Jacques. Février 1996. *Étude préalable CRAPE, analyse des pratiques*. Syndicat intercommunal du pays Layon-Lys-Aubance, 35 p. Cette étude succède à celle du paysagiste François Tavernier. Il a par ailleurs été difficile de cerner le rôle de ce dernier, qui n'a pas rédigé de rapport.

(8) Courilleau, Jacques. Février 1996. *op. cit.*, p. 17.

Plusieurs viticulteurs souhaitant reconquérir les coteaux ont été interrogés. « *Refaire comme avant* » et « *remettre de la vigne sur ce terrain* » permettrait d'effacer les friches au nom d'une continuité des pratiques. ⁽⁹⁾ La valeur patrimoniale des coteaux du Layon est mise en avant, soit par la recherche de cartes postales anciennes (un viticulteur de Saint-Lambert-du-Lattay), soit par une reconnaissance de terrain : sous la friche se cachent des pierres que l'on « *retrouve* » avec plaisir, des murets, des escaliers, des cabanes de vignes en pierre (figure 12), un puits, etc.

Comme le précise Bertrand Gendreau, faire disparaître la friche des coteaux permet au viticulteurs de retrouver un « *petit* » patrimoine architectural et un paysage - celui d'un vin de qualité - afin de « *conserver et remettre en état des motifs identitaires anciens des Coteaux du Layon* ». En retrouvant leurs paysages perdus de coteaux viticoles, les viticulteurs renforcent leur groupe professionnel à la recherche de nouveaux moyens de mieux vendre leurs vins. La qualification des paysages a accompagné en pratique celle des vins.

Outre les paysagistes et les viticulteurs, d'autres catégories sociales s'intéressent-elles à la friche des coteaux ou à la déprise viticole ?

- Pour les naturalistes, chargés du programme européen Natura 2000, les coteaux revêtent peu de valeur scientifique contrairement aux fonds de vallée humides. À l'exception d'une réserve naturelle volontaire, les coteaux du Layon (qui aujourd'hui sont cultivés en partie) n'offrent pas d'espaces naturels suffisants pour y faire figurer le périmètre de Natura 2000. Celui-ci se concentre donc en fond de vallée (cf. chapitre 3, figure 13). Rien de comparable donc avec la situation des coteaux de La Roche-Guyon où la jeune friche maîtrisée peut offrir des stations intéressantes de pelouses calcicoles hébergeant une flore protégée, là où l'agriculture a entièrement disparu.

- Pour les habitants non viticulteurs, la friche n'est pas forcément considérée comme un abandon regrettable des coteaux. Elle peut au contraire être jugée de manière positive en tant qu'espace naturel. ⁽¹⁰⁾ Elle relève de trois images différentes :

1- Une représentation des coteaux du Layon en tant que monts et montagnes offerts aux pratiques de loisirs de plein air, à la recherche de sensations sportives et d'observations visuelles. Ces coteaux sont alors, suivant la métaphore de la montagne (lacets, flancs, points de vue dominants, etc.) - des espaces de nature à l'image de célèbres massifs montagneux.

2- Une opposition des coteaux naturels au monde urbain proche considéré de manière négative. « *Les coteaux sont naturels parce qu'il y a plein de verdure [...]. Et puis en plus, il n'y a pas de construction à part les cabanes de vignes, donc c'est naturel* » ou encore « *préservons ce côté un peu sauvage des coteaux* ».

(9) Gendreau, Bertrand. 2001. *Les arômes du paysage ou les conditions de l'invention d'un nouveau paysage dans les Coteaux du Layon*. D.E.A "Jardins, Paysages, Territoires", École d'architecture Paris-la-Villette/Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sous dir. Pierre Donadieu, 78 p, p. 11.

(10) Gendreau, Bertrand. *op. cit.*, troisième chapitre.

3- Dans les espaces considérés comme naturels, les friches et les rochers des coteaux peuvent entrer dans la catégorie de la nature sauvage.

Comme nous l'avons vérifié par exemple sur les coteaux de La Roche-Guyon, le scénario de l'embroussaillage total n'est pas toujours rejeté ; la friche souvent confondue avec le bois ou la forêt, est considéré alors comme un espace naturel et de plus perçue ainsi comme espaces de loisirs et de liberté qui pourraient accueillir le visiteur comme le font déjà la plupart des forêts publiques péri-urbaines.

Les entretiens sur place et les différents rapports produits sur les coteaux du Layon ne montrent pas de présence associative particulière, par exemple des associations de protection de l'environnement, contrairement au plateau de Saclay et aux coteaux de La Roche-Guyon. Une seule association est mentionnée, « *l'association de valorisation touristique des vignes de Maine et Loire (AVTV)* » qui est à l'origine de la route touristique. ⁽¹¹⁾ Les viticulteurs y manifestent surtout leur volonté de développer la vente directe de vins.

Aux côtés des viticulteurs, le Comité d'expansion du Pays Layon-Lys-Aubance fait partie des organisateurs économiques qui vont à la fois souhaiter éliminer la friche et mettre en valeur les paysages pour des raisons touristiques. Un compte-rendu d'assemblée générale le précise :

« *Le développement du tourisme en milieu rural passe, entre autre, par la qualité et la préservation des paysages. Des coteaux aménagés et plantés constituent un produit d'appel touristique [...] Ces friches laissent de la région un sentiment d'abandon, de dégradation et de manque de dynamisme [...] Par contre, cultivés, il est clair que ces coteaux favoriseraient la promotion générale de la région, en véhiculant cette fois une image très dynamique de maîtrise et d'occupation de l'espace* ». ⁽¹²⁾ De même, un mémoire universitaire est issu directement d'une commande de l'Institut national des appellations d'origines contrôlées (INAO) sur la question des friches à résorber. ⁽¹³⁾

Il apparaît donc que la prise en charge de la reconquête des coteaux et la lutte contre la friche sont issus directement du dynamisme des viticulteurs et non d'associations de protection de l'environnement ou de valorisation des paysages.

Ceux qui condamnent le plus nettement la friche des coteaux du Layon sont donc les paysagistes, les viticulteurs et les élus, au nom de la vitalité économique, du patrimoine et du paysage à valeur identitaire.

(11) Devanne, Anne-Sophie. *op. cit.*, p. 22

(12) Cité par Anne-Sophie Devanne, *op. cit.*, p. 85, d'après : Intérêt et rôle du Comité d'Expansion dans le dossier d'aménagement des coteaux, compte-rendu d'assemblée générale à Beaulieu sur Layon. Décembre 1990.

(13) M. Legras. 1998. *Réaménagement viticole des secteurs en friches des coteaux du Layon*, Montpellier (ENSAM ?).

21 Les acteurs des politiques publiques de paysage

210 Les acteurs publics dans les trois sites étudiés

Dans les coteaux de La Roche-Guyon, les acteurs de la politique de paysage (le classement) sont, nous l'avons vu, d'abord les associations qui ont souhaité solliciter l'État : les acteurs publics sont donc le ministère de l'Environnement (Direction régionale de l'environnement : Diren) et les inspecteur des sites (Jean Kuypers et Yves Périllon). Les autres acteurs publics sont le Parc naturel régional du Vexin français (pour les chartes paysagères) et le conseil général pour la politique des espaces naturels sensibles. On note aussi la présence de l'Europe dans le cadre du programme Natura 2000 et de l'État français (Jean-François Sibley de la Diren) pour la création de la réserve naturelle des coteaux. Dans ce dernier cas, il faut ajouter la région Haute-Normandie dans le cadre de la reconquête des coteaux calcaires de la Seine (Thierry Lecomte, directeur du Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie, Françoise Roux, écologue au parc naturel régional du Vexin français, Muséum d'histoire naturelle)

Sur le plateau de Saclay, où les pouvoirs publics ont également été sollicités par les associations locales, les acteurs de la politique de paysage sont le district intercommunal du Plateau de Saclay (le Dips), qui est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de dix communes de l'Essonne et quatre des Yvelines. On mentionnera également la participation, pour l'élaboration des documents d'urbanisme et de paysage, de l'IAURIF et de son équipe technique, et notamment le paysagiste Pierre-Marie Tricaud, et pour les acquisitions foncières de l'Agence des espaces verts.

Les autres acteurs sont surtout le ministère de l'Équipement (projets d'autoroute) et le ministère de la Défense (convention concernant la réserve naturelle de l'étang de Saclay).

Dans les coteaux du Layon, les acteurs de la politique de paysage (le Label Paysage de reconquête) sont le ministère de l'Environnement (ministre Ségolène Royal) et la paysagiste Anne Fortier-Kriegel. L'opérateur local est le Syndicat Layon-Lys-Aubance (Marie Mortier) et le paysagiste libéral François Tavernier. Les acteurs sont aussi, quelques années après le Label paysage de reconquête, ceux de la Convention régionale CRAPE (1996) : la région Pays de Loire, le Syndicat Layon-Lys-Aubance (toujours Marie Mortier) et le paysagiste libéral installé à Angers : Jacques Courilleau. Enfin, les autres acteurs sont le ministère de l'Équipement (autoroute en projet), l'Europe dans le cadre du programme Natura 2000 et les professionnels de la filière touristique.

211 Récapitulatif : Les dynamiques locales dans chaque site étudié en fonction des acteurs et des problèmes posés

	Le problème posé	La réponse apportée
Les pouvoirs publics		
État + Syndicat de Pays Conseil régional District Ministère Environnement Parc naturel régional du Vexin Conseil général	Déprise et enrichement : Perte d'identité : Urbanisation : Extension sablières : Banalisation des paysages : Régression espaces naturels :	Label paysage (Layon) Convention Crape (Layon) Plan d'actions paysagères (Saclay) Classement (La Roche-Guyon) Chartes (La Roche-Guyon) Politique d'espaces naturels sensibles (La Roche-Guyon)
Les autres acteurs publics ou privés		
Associations et Habitants permanents Pêcheurs	Banalisation des paysages : Friches : Urbanisation : Détérioration rivière :	Solliciter l'État (classement La Roche-Guyon) Route touristique (Layon) Fédération d'associations (Saclay) Crape (Layon)
Les créateurs ou gestionnaires d'espaces non bâtis		
Viticulteurs Agriculteurs Naturalistes	Friches : Urbanisation : Régression d'espaces non bâtis :	Reconquête (Layon) Adaptation au péri-urbain (Saclay) Patrimoine, réserve naturelle (La Roche-Guyon / Étang de Saclay)

Sur le plateau de Saclay et sur les coteaux de La Roche-Guyon, les même types d'habitants sont concernés :

- flux migratoire : migration d'origine urbaine,
- catégories socio-professionnelles : importance des cadres supérieurs,
- motivations d'installation : économiques et esthétiques,
- rapport social à l'espace : goût dominant pour « *la campagne* ».

Le comportement des acteurs :

1) du plateau de Saclay

- appropriation symbolique de l'espace agricole : ce phénomène est mentionné par les pouvoirs publics, par ex. dans le dossier de classement de la vallée de la Bièvre ;
- forte pression habitante et associative : stopper le morcellement des espaces agricoles, intégrer l'urbanisation existante au paysage, favoriser le maintien de l'agriculture et valoriser le paysage agricole en l'ouvrant au public ;
- l'espace agricole n'est plus une réserve foncière.

2) des coteaux de La Roche-Guyon

- appropriation sociale des coteaux : appropriation symbolique (crêtes et berges de la Seine) ;
- forte pression habitante et associative ;
- convergence entre les actions publiques et la demande des habitants : reconnaissance des paysages pittoresques.

3) des coteaux du Layon

- appropriation sociale des coteaux : appropriation symbolique (crêtes et voie ferrée) ;
- pas de pression habitante ou associative apparente.

22 Conclusion

L'analyse des différents documents, et notamment ceux élaborés par les associations de défense de l'environnement, montre une forte sensibilité sociale à la transformation des paysages. Celle-ci conduit les porte-paroles des associations à définir les paysages comme des emblèmes collectifs et donc à désigner ce qui doit être préservé. Ainsi les paysages banalisés sont rejetés, de même que les évolutions de l'occupation du sol qui conduiraient vers une urbanisation et une industrialisation importantes. Ces prises de position ont pour objectif de militer pour la préservation des paysages appropriés réellement ou symboliquement, c'est-à-dire d'inspirer les politiques publiques ayant cette finalité.

Dans ces conditions, l'analyse montre qu'il n'est pas possible de séparer les acteurs associatifs (les habitants) des acteurs institutionnels qui vont mettre en place les politiques publiques. Grâce aux entretiens avec les acteurs (par exemple avec l'inspecteur des sites Jean Kuypers), la présence des associations est mise en évidence alors que les sources écrites (en l'occurrence le dossier de classement) ne montrent pas ces logiques. C'est pourquoi nous avons isolé l'étude de la mise en place des politiques publiques dans le troisième chapitre, pour nous concentrer ici sur les acteurs locaux : « [...] *Née des visions imaginaires récurrentes, la société paysagiste tente de construire des territoires aux visages et aux propriétés variées en*

transformant ses rêves et ses idéaux en réalités matérielles. [...] La société paysagiste ne compte pas seulement dans ses rangs seulement des esthètes, elle regroupe tous ceux que leurs convictions amènent à rechercher de nouvelles conditions pour habiter la planète et pour y faire société ensemble en tant que citoyens ; [...] » ⁽¹⁴⁾

À l'heure actuelle, et depuis la création des associations du plateau de Saclay ou des coteaux de La Roche-Guyon, les habitants rencontrent un contexte socio-politique favorable à la réhabilitation des paysages, tant sur le plan des images de la ruralité (Saclay) que des réalités matérielles de la ville (les espaces publics). En effet les pouvoirs publics, aidés des paysagistes (et réciproquement) vont à la fois mettre en place des politiques freinant les extensions urbaines et encourageant l'aménagement des espaces publics de la ville. Dès lors, se posent trois questions relatives à chacun des sites étudiés :

1- Comment l'étendue céréalière du plateau de Saclay va-t-elle devenir un espace à protéger ? Autrement dit, selon la théorie de « *l'artialisation* » ⁽¹⁵⁾ qui énonce qu'un territoire pour devenir un paysage reconnu doit faire l'objet d'une représentation par des images à caractère artistique, comment passe-t-il de l'indifférence à l'appréciation esthétique ? Cette théorie suffit-elle à expliquer le nouveau statut de paysage du plateau de Saclay ?

2- L'aménagement des coteaux du Layon en terrasses viticoles correspond-il à un nouveau modèle de production nécessaire à la reconquête des coteaux ? Existe-t-il un projet de mise en image, comme à Saclay ?

3- Comment les coteaux de La Roche-Guyon vont être classés en tant que site pittoresque, mais aussi en quoi sont-ils pittoresques ?

(14) Donadieu, Pierre. 2002. *La société paysagiste*. Arles-Versailles : Actes-Sud/École nationale supérieure du paysage, 149 p., respectivement pp. 44-45 et p.10.

(15) Roger, Alain. 1997. *Court traité de paysage*. Paris : Gallimard, 199 p.

Chapitre 3

La mise en place des actions publiques de paysage

Ce chapitre présente la mise en place des actions publiques principales dans chaque site, ainsi que les autres actions proches en terme de paysage (chartes, plan vert, etc.). Pour ce faire, l'analyse s'appuie essentiellement sur l'action publique elle-même (dossiers administratifs et techniques) mais aussi sur les entretiens avec les principaux acteurs : l'inspecteur des sites, le District du plateau de Saclay, les paysagistes, etc.

L'analyse cherche à décrire les étapes de la mise en place, tout en restant attentive à la question des espaces qui sont concernés par l'action publique : est-ce la totalité du territoire géographique (les coteaux, le plateau) ? Les limites administratives sont-elles un obstacle à la préservation des paysages ?

De la même manière, nous mettrons en évidence le rôle de la notion de paysage dans les trois politiques publiques étudiées : pourquoi ne s'agit-il pas seulement de politiques agricoles ou de politiques urbaines ? Quelles relations ont le plan d'actions paysagères (sur le plateau de Saclay) et le Schéma directeur local ? Pour répondre à ces questions, il sera nécessaire de mettre en relation l'étude de la mise en place des actions publiques de paysage avec les contextes sociaux et culturels (présentés au chapitre suivant) puisque les acteurs ne sont pas seulement des représentants des pouvoirs publics ou des professionnels (aux regards déjà orientés vers un certain type d'action) mais aussi des associations et des habitants ordinaires. Ces derniers ayant posé les « *problèmes* » de paysage à la suite du jugement des évolutions constatées ou probables (l'enfrichement perçu comme une banalisation des espaces, l'urbanisation considérée comme une dégradation des paysages, etc.), examinons comment les pouvoirs publics ont apporté leurs « *réponses* » à la demande sociale de paysage ⁽¹⁾ formulée en termes de qualité des cadres de vie.

(1) Luginbühl, Yves. 2001. *La demande sociale de paysage*. Conseil national du paysage, avril, 25 p.



Figure 13 Les principales politiques publiques sur les coteaux du Layon. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon

30 Les coteaux du Layon : un label de paysage de reconquête en 1993 ⁽²⁾

Le site des coteaux du Layon n'est pas ordinaire. On y a recensé 7 monuments historiques inscrits et un classé (le presbytère de Saint-Aubin-de-Luigné) au titre de la loi de 1913, un site inscrit au titre de la loi de 1930 et une réserve naturelle volontaire (figure 13).

Dans cette vallée, la labellisation des paysages n'est pas le fruit du hasard mais résulte de la convergence de plusieurs facteurs :

- Une Mission d'assistance architecturale et paysagère est mise en place en 1983 par le paysagiste François Tavernier auprès du pays Layon-Lys-Aubance, dans un premier contrat de pays signé en 1977. Les réunions intercommunales amènent l'idée d'une charte intercommunale de développement où serait créée une commission Agriculture et environnement.

- La création d'une association de valorisation touristique des vignobles de Maine-et-Loire : c'est en 1987 qu'est créée l'association, en vue de limiter la friche et de créer la Route touristique des vignobles de l'Anjou (1988).

- L'existence d'un viticulteur capable de réaliser des terrasses, monsieur Bidet à Rablay-sur-Layon, qui commença ses premières terrasses dès les années 1960, après avoir réuni 80 parcelles en friches de 50 propriétaires différents pour obtenir un terrain de 13 hectares. Seul à l'époque, le père du viticulteur actuel est désormais reconnu par les autres viticulteurs en tant que pionnier de la reconquête des coteaux. ⁽³⁾

Avant 1993, il existait donc à la fois une première action publique menée par un paysagiste, un lieu déterminé d'action qui était une commune des coteaux du Layon (Thouarcé) et un exemple technique de fabrication des paysages de terrasse.

Les acteurs institutionnels étaient ceux de la filière vinicole et viticole, ainsi que le Syndicat Layon-Lys-Aubance. L'État et le ministère de l'Environnement ont mis en place la politique de label de paysage de reconquête, pour associer développement économique et qualification des paysages ruraux. Il s'agissait de mettre en relation un paysage et ses produits, par exemple le sel et les marais de Guérande, les moutons des prés-salés de la baie du mont Saint-Michel, etc. Dans le Layon, se furent donc les vins et les paysages des coteaux viticoles. Le paysagiste a encadré les missions en tant que conseiller. Le bureau d'études SCE ingénieurs conseils, l'INRA d'Angers et le groupement départemental du développement viticole réalisèrent les terrasses sur un terrain communal (le coteau de Bonnezeaux à Thouarcé) et choisirent un viticulteur chargé de suivre le cahier des charges.

(2) Gendreau, Bertrand. *op. cit.* ; Devanne, Anne-Sophie. *op. cit.*

(3) Gendreau, Bertrand. *op. cit.*, p. 30.

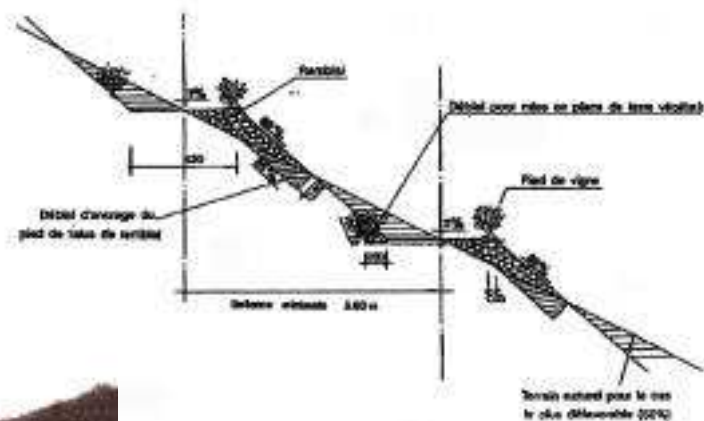
La mise en place du Label de paysage est donc très liée aux dynamiques locales viticoles et intercommunales.

En 1993, le label de Paysage de reconquête est mis en place par le ministère de l'Environnement. La même année, il concerne, dans les coteaux du Layon, le financement de la plantation du vignoble de Bonnezeaux à Thouarcé en banquettes en 1993. Le terrain choisi, d'environ 2 hectares, était un ancien terrain de moto-cross. Propriété de la commune, il est loué à un viticulteur.

A l'inverse des larges terrasses comme dans le vignoble alsacien ou jurassien, la technique utilisée est celle des étroites banquettes suisses. La coupe et le schéma de principes montrent l'intérêt de ces étroites banquettes, larges d'environ 1,50 mètres et distantes de 3,50 mètres environ (figure 14). (4) En effet dans les coteaux du Layon où les pentes sont très fortes, parfois supérieures à 50 %, il n'est pas souhaitable de planter la vigne dans le sens de la pente, et l'emploi du tracteur est dangereux ou impossible. Grâce aux petites banquettes de Bonnezeaux, le viticulteur peut augmenter la densité de plantation. Au lieu des 4 500 pieds de vigne à l'hectare sur une large terrasse, les banquettes de Bonnezeaux peuvent accueillir 6 400 pieds à l'hectare.

Mais c'est aussi sur le plan écologique que la mini-banquette de Bonnezeaux peut être un modèle pour les viticulteurs, car la succession de petites pentes (des petits talus nombreux mais moins pentus qu'en grandes terrasses) permet d'éviter les ruissellements et les érosions des sols. De plus, l'enherbement des parcelles facilite l'infiltration de l'eau. Ainsi, les banquettes résistent mieux aux orages. L'action publique s'est traduite ici par une réalisation voulue exemplaire pour la viticulture locale.

Figure 14
Mini-banquettes du coteau de Bonnezeaux (d'après SCE Ingénieurs conseils, Aménagement d'une parcelle de coteaux, étude de faisabilité, décembre 1991 et d'après Gendreau, Bertrand. *op. cit.*).



(4) Gendreau, Bertrand. *op. cit.* pp.14 et suiv.

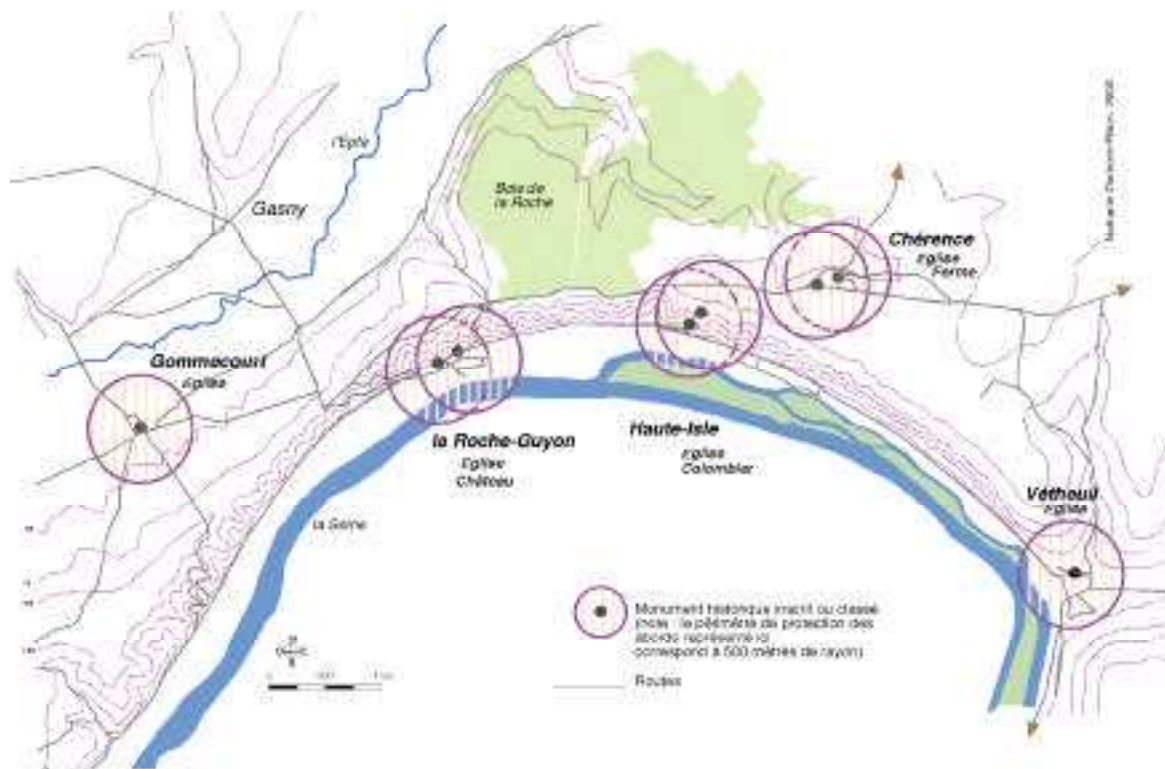
31 Le classement des coteaux de La Roche-Guyon (1990) ⁽⁵⁾

Une convergence de politiques publiques à partir de la protection des monuments historiques

Dans l'histoire du classement des coteaux de La Roche-Guyon en tant que monument naturel (loi du 2 mai 1930) à caractère pittoresque, l'importance des monuments historiques inscrits et classés au titre de la loi du 31 décembre 1913 est notable. Par ses très nombreux monuments historiques, le territoire était déjà sorti de l'anonymat, c'est-à-dire pris en charge sur le plan juridique par les pouvoirs publics. D'une part, tous ces édifices ont été inscrits ou classés très tôt. Les ruines du vieux château de la Roche-Guyon (datant du XI^e siècle) sont classées sur la liste de 1842, tandis que le château du XVIII^e siècle (celui que l'on voit actuellement) est classé en 1943 (château, donjon, parc, potager, cour d'honneur et écuries, grilles d'entrées, cour des communs, communs et vieux donjon) ; l'église Notre-Dame de Vétheuil figure sur la liste de 1845, l'église troglodytique de l'Annonciation à Haute-Isle et son cimetière ainsi que l'église Saint-Samson de la Roche-Guyon sont inscrites dès 1926. (figure 15)

Figure 15

Les principaux monuments historiques (et leurs abords) sur les coteaux de La Roche-Guyon. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après : Conseil général du Val-d'Oise. s.d. *Les monuments historiques et les sites classés ou inscrits du Val-d'Oise*. Cergy-Pontoise : CG 95, Direction des affaires culturelles, 72 p.



(5) Dumont-Fillon, Nathalie. 2000. *Op. cit.*

D'autre part, les coteaux de La Roche-Guyon, au relief très accidenté — de Gommecourt à Vétheuil —, sont particulièrement concernés par la notion d'abords protégés des monuments historiques couvrant une distance de 500 mètres de rayon.

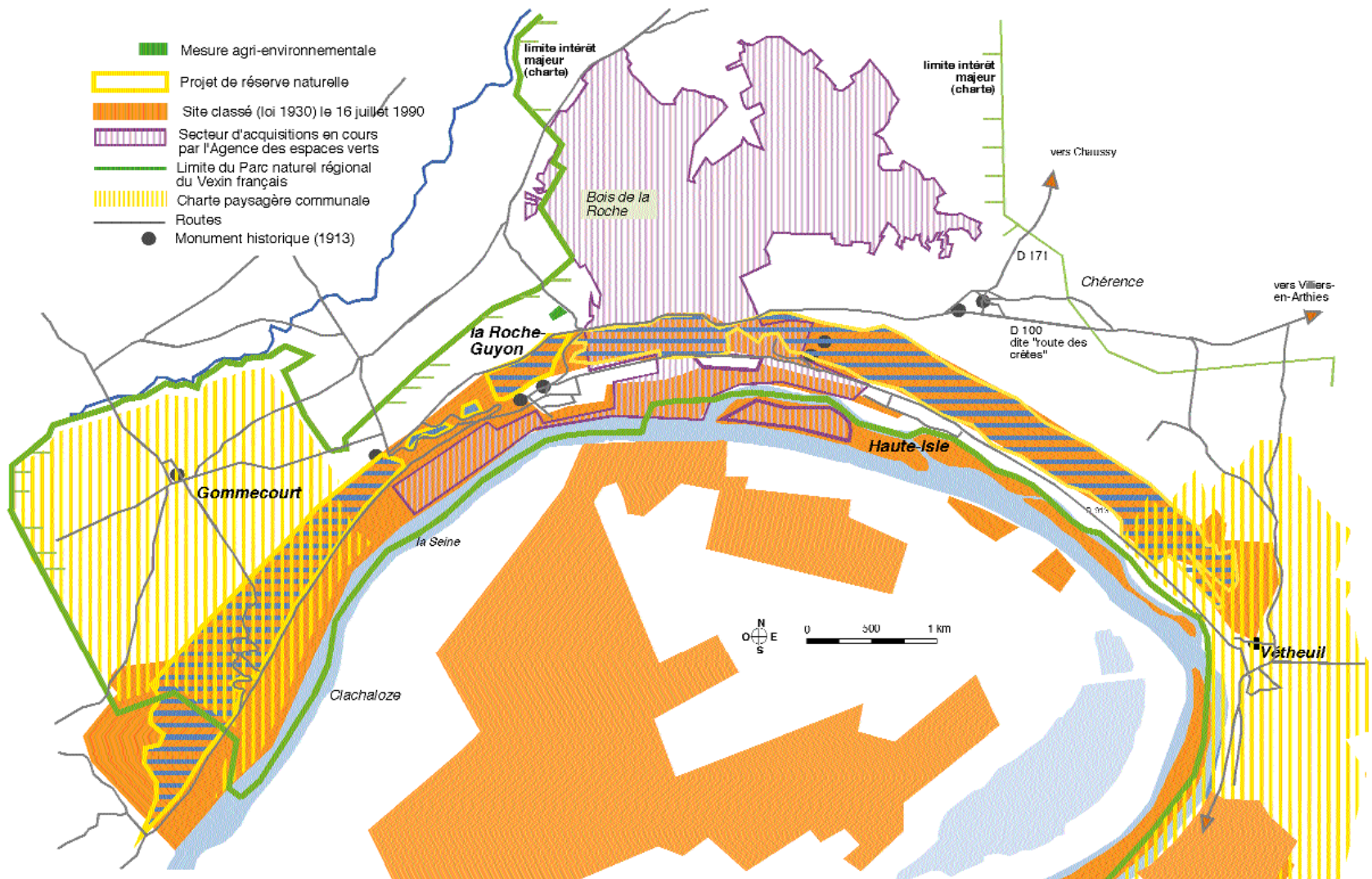
Un ensemble de politiques publiques de protection des sites concerne le territoire et ses alentours proches (figure 16). Il s'agit d'abord des protections de monuments naturels au titre de la loi du 2 mai 1930, à proximité des coteaux de La Roche-Guyon. La commune de Chérence, sur le plateau au nord de Vétheuil et de Haute-Isle fut inscrite le 18 décembre 1978. La vallée de l'Epte, protégée uniquement dans sa partie sud jusqu'à Saint-Clair-sur-Epte, fut classée en 1982. Il s'agit ensuite des chartes paysagères communales ou intercommunales (loi du 8 janvier 1993 « *paysage* ») du parc naturel régional du Vexin français. S'y ajoutent des politiques naturalistes dans le cadre de Natura 2000 : un projet de réserve naturelle et des acquisitions de terrains par l'Agence des espaces verts.

Les motifs : tout se joue sur la route des crêtes pour protéger des points de vue

Dans le cas des *Falaises de La Roche-Guyon*, comme dans celui de la vallée de l'Epte voisine, la décision de protection a été prise en raison de « *menaces* » risquant de modifier chacun des sites. Dès 1972 à Saint-Clair-sur-Epte, un projet d'ouverture de carrières a déclenché le classement d'une grande partie de la vallée de l'Epte, car l'inscription est insuffisante pour limiter les travaux. À l'origine du classement de cette vallée (voisine des coteaux de La Roche-Guyon), un résident secondaire a interpellé l'inspecteur des sites Jean Kuypers. En fin de compte, le Conseil d'État ne classa que le sud de vallée de l'Epte, hors de la commune de Saint-Clair-sur-Epte. Ce qui eut pour résultat qu'une partie de la vallée put être exploitée par les carriers. Comme l'article quatre de la loi du 2 mai 1930 indique que le classement concerne « *des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* », il fallut que l'inspecteur des sites choisisse un ou des critères prévus par la loi. La notion de paysage pittoresque a alors joué un rôle décisif ; elle a pu être utilisée comme motif de classement aux côtés du motif scientifique (patrimoine naturel). En revanche le critère artistique n'a pas pu être appliqué sur le périmètre concerné.

Pour l'inspecteur des sites, il semblait pourtant intéressant d'utiliser le critère artistique, lié à la proximité de Giverny, afin d'englober un site plus vaste, dont les coteaux de La Roche-Guyon, qui font partie de la même vallée de Seine. Giverny, petite commune de vallée de l'Epte près de sa confluence avec la Seine, a été habitée en effet dès 1883 par Claude Monet et sa famille.

« *Claude Monet avait son atelier à Giverny, et à ce moment là il y avait une quarantaine de tableaux aux États-Unis : donc les propriétaires des tableaux voulaient qu'on classe la maison de Claude Monet. J'ai dit " c'est complètement idiot de classer la maison de Claude Monet, il a peint les Nymphéas effectivement, mais les tableaux concernaient essentiellement la Seine, les tableaux faits en bateau sur la Seine ". Et il se trouve que mon père est artiste-peintre, je voulais étendre le site des boucles de la Seine, je me disais " on va*



Nathalie Dumont-Fillon 2000

Figure 16 Les principales politiques publiques sur les coteaux de la Roche-Guyon.
 Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes Ign 1/25 000
 Révision de 1989 : 2113 E et 2113 E.

tout relier et on va appeler ça – ce n’était pas du tout à la mode – le site Giverny - Claude Monet », un peu pour faire plaisir à mon père d’ailleurs. » (6)

En fin de compte, le site Giverny - Claude Monet a été séparé des coteaux de La Roche-Guyon, bien que Monet ait aussi habité Vétheuil et peint dans les alentours. Comme dans le cas précédent (vallée de l’Epte), le site des coteaux de La Roche-Guyon a été classé en tant que monument naturel pour éviter des exploitations de sablières, l’inscription étant insuffisante pour s’y opposer. Le dossier de classement l’expose clairement dans les motifs : « *Afin de mieux préserver le paysage fortement atteint par les ouvertures successives de carrières dans la forêt de Moisson, il est apparu nécessaire de renforcer la mesure d’inscription du site existant par le classement des sites les plus remarquables de la boucle de Moisson qui sont, d’une part, les falaises et, d’autre part, la forêt de Moisson située en son centre et les berges de la Seine. » (7)*

En effet, l’histoire du classement des *Falaises de La Roche-Guyon* ne peut pas se comprendre en étudiant seulement les coteaux mais en considérant l’ensemble de la boucle de Moisson largement occupée par la forêt de Moisson qui a fait l’objet d’exploitation de sablières (figure 17). Le *Schéma directeur d’aménagement et d’urbanisme (Sdau) de Moisson-Guernes*, approuvé le 11 décembre 1975, devait permettre de contrôler les ouvertures de sablières, mais ce document ne fut pas suffisant, comme l’affirme l’inspecteur des sites, qui insiste sur la pression des groupes industriels : « *La Roche-Guyon, c’est un classement qui lui s’est fait dans la douceur mais qui a terminé de manière violente ! On avait un plan de Sdau, le préfet et les élus des Yvelines ont arbitré entre des zones à exploiter et des zones à protéger. Évidemment on avait en face de nous les carriers qui disaient “ il faut exploiter partout ” et moi qui disait “ on n’exploite pas partout, parce qu’il y a un patrimoine et que ce patrimoine il faut le protéger ”. » (8)*

Le relief des coteaux étant très accidenté, les altitudes varient de vingt-cinq mètres en pied de coteau à cent vingt-cinq mètres au sommet, pour une largeur d’à peine six cent mètres. En face, la boucle de Moisson est relativement plate. Dans ces conditions, l’inspecteur des sites a porté une attention particulière aux coteaux et au plateau pour éviter des implantations de bâti qui seraient visibles de loin. Il décrit donc sa méthode pour définir le périmètre qui sera retenu lors du classement (figure 17 bis).

« En vallée de l’Epte dans l’autre région, mon collègue a été moins rigoureux, il n’est pas monté jusqu’aux limites du plateau ; moi j’étais monté en limite du plateau et j’avais pris des morceaux du plateau, car il n’y a pas d’abords en site classé, donc une implantation sur la crête en retrait de vingt mètres est excessivement visible [...]. Vous avez une maison sur la crête, toute blanche qu’on voit à des kilomètres et des kilomètres, donc j’avais pris des abords.

(6) Entretien mené avec Jean Kuypers (avril 1999).

(7) Ministère de l’urbanisme, ministère de l’environnement. 1986. *Projet de classement au titre des sites des falaises de La Roche-Guyon-forêt de Moisson. Rapport pour la commission départementale des sites. Secteur Val-d’Oise*. janv., 6 p. + annexes.

(8) Entretien mené avec Jean Kuypers (avril 1999).

Figure 17 Sur les coteaux de la Roche-Guyon, forêt et route des crêtes. Dans la plaine, la forêt de Moisson et les sablières. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes Ign 1/ 25 000 Révision de 1989 : 2113 E et 2113 E.

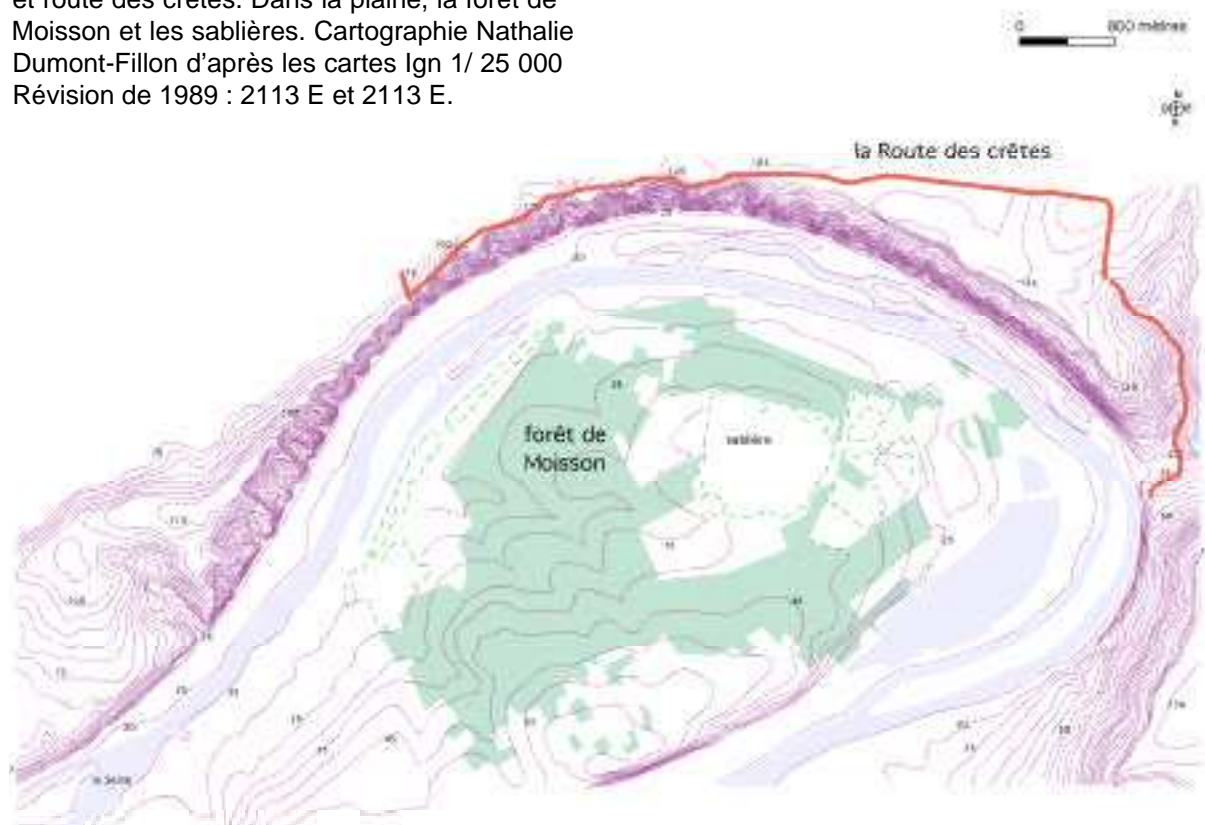
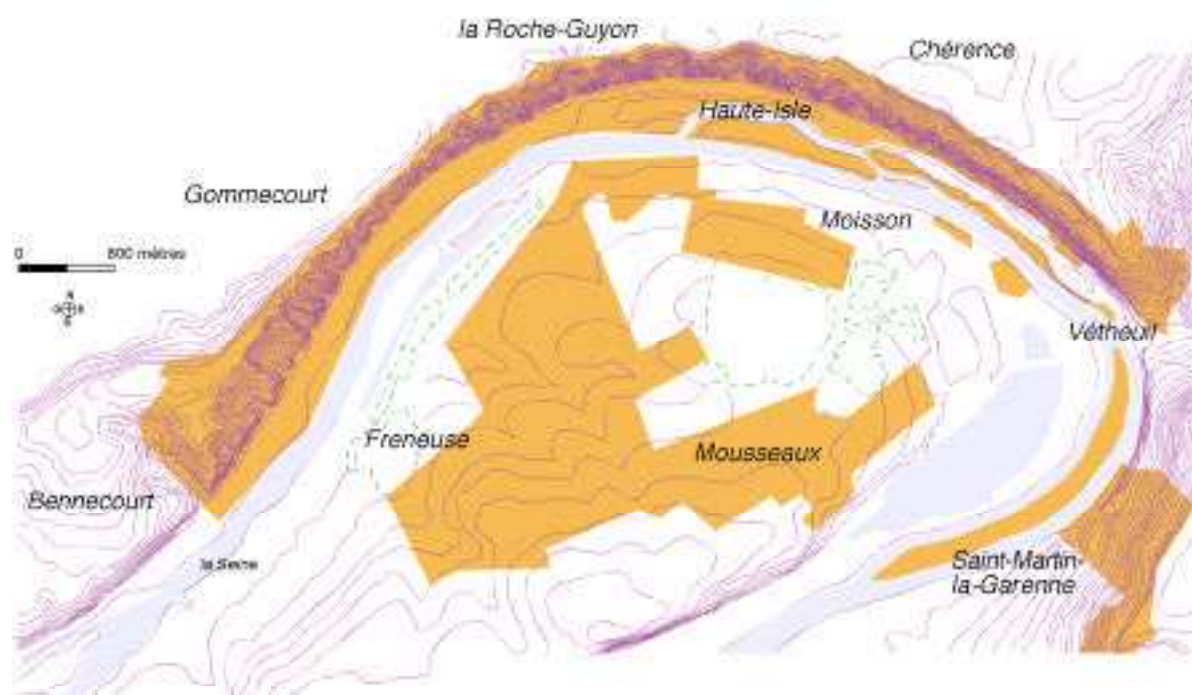


Figure 17 bis Le périmètre de classement des coteaux de la Roche-Guyon. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes et le dossier de classement [211 et 212] fournis par l'inspecteur des sites Jean Kuypers (Diren Île-de-France à Cachan).

Classement du site (loi du 2 mai 1930) des Falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson
(Décret du 16 juillet 1990)

En orange, le périmètre classé : communes de Chérence, Haute-Isle, la Roche-Guyon et Vétheuil (Val d'Oise), communes de Bennecourt, Freneuse, Gommecourt, Moisson, Mousseaux-sur-Seine et Saint-Martin-la-Garenne (Yvelines).



[...] Vous avez un GR 2, le chemin qui suit la crête et qui est absolument extraordinaire : j'ai pris cinquante à deux cent mètres en retrait. »⁽⁹⁾

La procédure de classement n'a pas été facile car de nombreuses oppositions l'ont ralenti. Comme le prévoit la loi, en cas de désaccord des propriétaires, le dossier est passé en Conseil d'État. Plus à l'ouest en vallée de Seine, les falaises de Jeufosse ont été intégrés dans le site Giverny-Claude Monet classé à part. Le périmètre retenu pour les *Falaises de La Roche-Guyon et la forêt de Moisson* concerne à la fois les communes valdoisiennes (Vétheuil, Haute-Isle, La Roche-Guyon, Gommecourt) et yvelinoises (Bennecourt, Moisson, Mousseaux, Freneuse).

32 Le plan d'actions paysagères du plateau de Saclay (1996)⁽¹⁰⁾

320 Un ensemble de politiques publiques initiées d'abord dans les vallées voisines

Le plateau de Saclay est concerné par des politiques publiques de protection du patrimoine culturel et naturel, au nord comme au sud (figure 18).

Quatre monuments historiques sont inscrits ou classés au titre de la loi de 1913 : le pavillon de l'étang de Saclay (classé le 31 octobre 1912), le château de Villiers (classé le 1er septembre 1966), la ferme du Trou salé (inscrite le 13 février 1989) et l'atelier du peintre Foujita (inscrit le 9 septembre 1994).

À la jonction de deux départements (Essonne et Yvelines), le plateau de Saclay est entouré de sites inscrits et classés au titre de la loi du 2 mai 1930. Il s'agit d'une part de vallées classées, l'une au sud du plateau, la vallée de la Mérantaise, l'autre au nord, la vallée de la Bièvre. Le périmètre atteint le plateau au niveau des principaux vallons, vers Vauhallan et Jouy-en-Josas notamment (figure 18).

Il s'agit d'autre part de sites inscrits, dont l'un, au nord, s'étend jusqu'à Saclay et englobe les deux étangs : c'est le site intitulé « *vallée de la Bièvre et étangs de Saclay* ». Mais il existe également un quatrième site protégé, celui de la vallée de Chevreuse (inscrit) qui concerne le plateau au sud, sur les communes de Palaiseau, de Saint-Aubin et de Villiers-le-Bâcle.

(9) Entretien mené avec Jean Kuypers (avril 1999).

(10) Bouraoui, Mouez. 2000. *op. cit.*

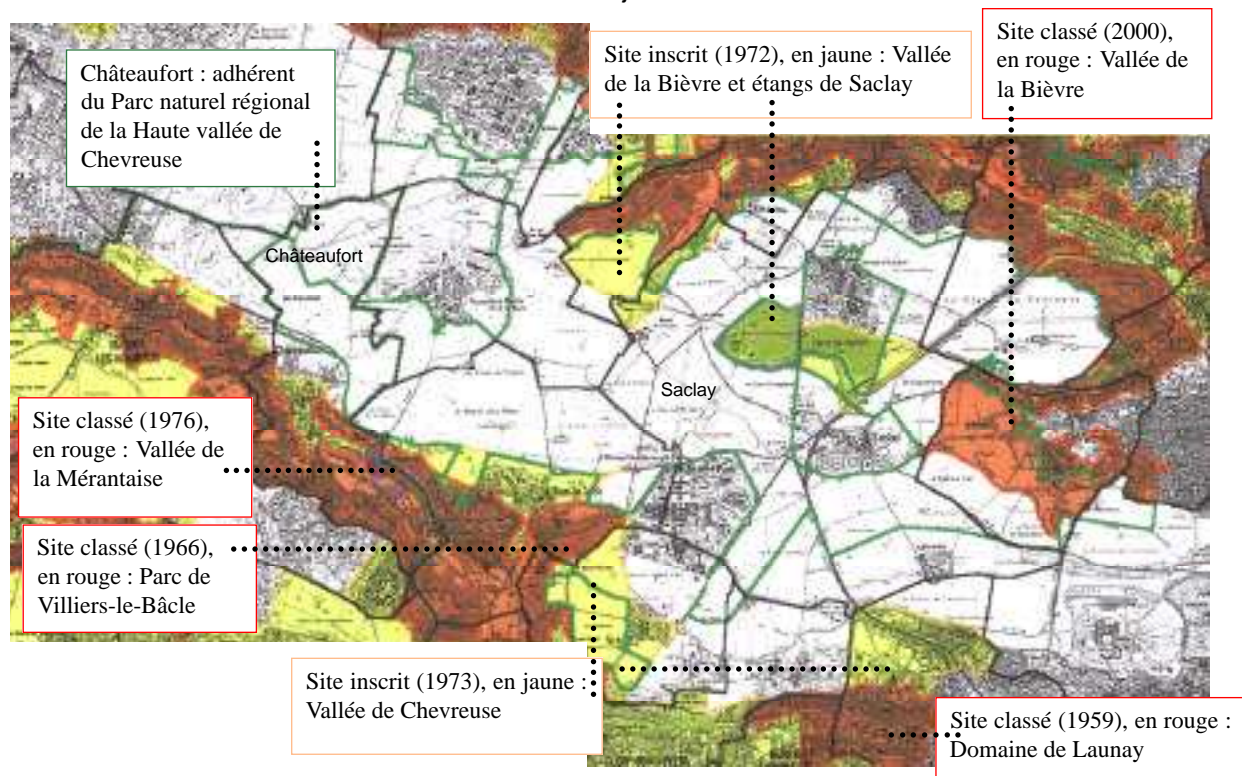
Récapitulatif :

- Vallée de la Bièvre (au nord du plateau) : Site pittoresque classé le 7 juillet 2000 (2 230 hectares).
- Vallée de la Bièvre et étangs de Saclay (au nord du plateau) : Site pittoresque inscrit par arrêté du 4 mai 1972 (1 300 hectares dans la partie non abrogée).
- Vallée de la Méranlaise (au sud du plateau) : Site pittoresque classé par décret du 3 septembre 1976 (700 ha).
- Domaine de Launay (au sud du plateau) : Site pittoresque classé par arrêté du 10 novembre 1959 (125 ha).
- Parc et bois du château de Villiers-le-Bâcle (au sud du plateau) : Site pittoresque inscrit le 1er septembre 1966 (44 ha)
- Vallée de Chevreuse (au sud du plateau) Site pittoresque inscrit le 8 novembre 1973 (10 400 ha).

Les dossiers de classement ⁽¹¹⁾ précisent l'intérêt des petits villages séparés par des cultures et des bois à une distance proche de Paris, et notamment la possibilité de fréquenter ces lieux par de nombreux chemins, ouverts en particulier aux vélos ; cette forte présence d'accès a également favorisé le classement, le dossier soulignant non seulement la pratique de loisir mais aussi la pression associative soucieuse du site.

« En provenance de Paris, pour découvrir cette vallée, nous empruntons, à Verrières-le-Buisson, la route de Jouy-en-Josas. [...] Ce chemin traverse d'est en ouest la vallée. Il est équipé de pistes cyclables qui suivent, à l'ouest, le cours de la Bièvre et nous conduisent, au sud-ouest, aux étangs de Saclay. Une petite terrasse permet d'admirer ces plans d'eau, et de reprendre son souffle. » ⁽¹²⁾

Figure 18 Les principales politiques publiques du plateau de Saclay. Le périmètre d'acquisition par la Région (lignes vertes, cf. figure 19). Les sites classés (en rouge) et inscrits (en jaune). Lignes noires : les limites communales. Source : Cd-rom Diren déjà cité.



(11) *Les paysages protégés d'Île-de-France*. CD-ROM de la Diren, 2000.

(12) Site inscrit de la vallée de la Bièvre et des étangs de Saclay (*Les paysages protégés d'Île-de-France*. CD-ROM de la Diren, 2000).

Quand aux orientations pour la gestion à venir (Vallée de la Bièvre et étangs de Saclay) le dossier d'inscription indiquait la nécessité du classement, qui a eu lieu finalement en excluant les étangs de Saclay (pour se concentrer dans la vallée). Il s'agissait notamment d'éviter le démembrement des grandes propriétés. Cette procédure est très récente, le site de la vallée de la Bièvre (2 234 hectares au total) ayant été classé le 7 juillet 2000.

Le Domaine de Launay (au sud du plateau) a été classé, il y a déjà plus de 40 ans comme site pittoresque. Il s'agit d'un bois de 125 hectares qui « *constitue une partie de la couronne boisée du plateau de Saclay* », mais qui est considéré comme dégradé par l'implantation des activités liées à l'université d'Orsay. ⁽¹³⁾ Dans ces contextes, les activités industrielles ne sont pas les bienvenues et, comme pour les coteaux de La Roche-Guyon, la vallée de la Mérantaise fut classée pour éviter les ouvertures et les exploitations de carrières, et pour conserver l'aspect « *sauvage* » du site ⁽¹⁴⁾ ; toutefois il est indiqué que certains boisements et terrains enfrichés peuvent perturber les points de vue intéressants. ⁽¹⁵⁾

- Les acquisitions de l'Agence des espaces verts

Un grand périmètre d'intervention de l'Agence des espaces verts (soit 2000 hectares) concerne presque la totalité du plateau agricole, à l'exclusion des espaces à dominante bâtie. La convention fut passée, à partir de 1990, entre deux institutions publiques, la deuxième étant la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Île-de-France (Safer). L'Agence des espaces verts rachète les terres agricoles à la Safer afin de les louer aux agriculteurs du plateau. Dix ans plus tard, trois secteurs agricoles ont déjà été acquis, soit une superficie de



Figure 19
Le périmètre
d'acquisition de
l'Agence des espaces
verts, en jaune.
(Source CD-ROM
Diren déjà cité.)

(13) Il concerne les communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette et Orsay.

(14) Châteaufort, Magny-les-Hameaux, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Voisins-le-Bretonneux, Gif-sur-Yvette, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle.

(15) Dossier classement, texte de 1999 (*Les paysages protégés d'Île-de-France*. CD-ROM de la Diren, 2000).

405 hectares ⁽¹⁶⁾, le plus grand étant la plaine de Favreuse au nord-est ; le deuxième terrain se situe à Châteaufort, près du lieu-dit la Mare aux Rats ; le troisième, plus petit, fait face au Centre d'études nucléaires de Saclay de l'autre côté de la route nationale (figure 19).

- La réserve naturelle conventionnelle

Par convention du 21 août 1980, 51 hectares d'étangs à Saclay, non ouverts au public, sont classés en tant que réserve naturelle conventionnelle. Les motifs de protection sont les étangs et les boisements, les friches, l'avifaune et la flore. En raison de l'activité du Centre d'essais des propulseurs auprès de l'étang Neuf de Saclay, cette convention a eu pour objectif de favoriser la protection du milieu naturel notamment en tenant compte de la question des niveaux d'eau. Pour le centre d'essais, le niveau doit être maintenu haut, afin de permettre toute l'année l'utilisation de l'étang pour le refroidissement. Ce niveau étant maintenu artificiellement (l'étang neuf communique avec l'étang vieux), la superficie des vasières s'en trouvait réduite, ce qui menaçait, comme pour l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'intérêt ornithologique connu dès les années 1950. La convention (qui concerne « *l'étang vieux* ») fut signée entre le ministère de l'environnement et le ministère de la Défense.

Depuis 1995, plus de 200 espèces d'oiseaux ont été observées sur l'étang vieux, dont une soixantaine qui s'y reproduisent. 300 espèces végétales furent inventoriées, dont le rare Pâturin des marais (*Poa palustris*) qui est protégé sur le plan régional. Enfin, plus de « 600 espèces d'arthropodes ont été identifiées, dont plusieurs espèces nouvelles en France et 11 nouvelles à l'échelle mondiale ». ⁽¹⁷⁾ La gestion de la réserve concerne tout d'abord la qualité de l'eau, mais l'ouverture des étangs au public, envisagée, n'a toujours pas trouvé le financement nécessaire à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement récréatif.

321 Le plan d'actions paysagères

C'est au début des années 1990 que le Syndicat des élus du plateau de Saclay (Sips), ancêtre du District du plateau de Saclay (Dips) a confié à l'Iaurif l'élaboration d'un Schéma directeur local approuvé en 1992. En 1996, le District du plateau de Saclay (Dips) a approuvé un nouveau plan : le plan d'actions paysagères (PAP), autant grâce aux pressions des associations évoquées précédemment que du fait du projet de l'architecte Antoine Grumbach qui proposait une « *trame verte* », ou encore en raison de la volonté des scientifiques de créer un cadre de vie capable d'attirer de nouvelles entreprises. Comme toujours, il n'existe pas d'auteur unique de la politique, mais certains acteurs, cependant, s'en approprient la mise en place. Sur le plateau de Saclay, monsieur Le Saint, vice président du DIPS chargé de l'environnement et maire de Jouy en Josas apparaît comme le déclencheur du PAP, en ayant eu comme objectif de préserver l'image rurale du plateau et de réhabiliter les chemins ruraux.

(16) En novembre 2000 (CD-ROM de la Diren, 2000).

(17) En décembre 1999 (CD-ROM de la Diren, 2000).

Enfin pour le paysagiste Pierre-Marie Tricaud de l'Iaurif, ce sont surtout les membres de l'Iaurif qui ont joué un rôle, puisqu'il s'agissait de donner un outil d'aménagement en complément du Schéma directeur local de 1992. Quoi qu'il en soit, le plan d'actions paysagères semble avoir ajouté une valeur supplémentaire (paysagère et patrimoniale) aux outils classique d'urbanisme.

Le plan d'actions paysagères s'est donc inscrit dans le cadre du Schéma directeur du 15 avril 1992, il n'était donc pas autonome. En cohérence avec le Plan vert régional (Ceinture verte), c'était un document technique qui permettait de mettre le thème du paysage au centre de tout programme d'aménagement, tant pour accompagner les transformations matérielles du territoire (restaurer les alignements d'arbres sur les routes, par exemple) que pour promouvoir une belle image du plateau en intégrant les valeurs patrimoniales. Le patrimoine n'était pas seulement bâti (vestiges archéologiques et fermes) mais aussi lié à la géographie et à l'histoire (bois, réseau de rigoles, étangs). En tant que document attentif aux images du plateau, il cherchait à privilégier les formes rurales plus que celles de la ville. Dès lors, l'urbanisation devait être limitée (comme sur les coteaux de La Roche-Guyon) et il fut décidé de limiter l'urbanisation à 360 hectares.

Une carte présenta au public ce document sur un fond de photographie aérienne. Sur le document diffusé, les objectifs sont au nombre de sept, le premier étant de « *préserver une image moderne et dynamique de l'agriculture* » (soit 2 000 hectares) et le dernier de « *façonner le paysage à chaque étape de l'aménagement* ». Il s'agit donc d'objectifs larges, aussi nommés « *principes* » et non de mesures ponctuelles. Cependant le graphisme indique (figure 20) :

- des éléments architecturaux de patrimoine (action 2) ; cerclés de jaune, ils sont une vingtaine (surtout des fermes) ;
- les rigoles, établies en réseau continu (traits bleus) ;
- le tissu urbain et le bâti (en orange), surtout au sud du plateau, qui néanmoins respecte le tracé des rigoles jusqu'à l'École Polytechnique.

En revanche le document ne montre (contrairement à l'étude de références) ni croquis ni coupes, mais une série de sept petits logos, ce qui indique de nouveau que l'objectif était de fixer des orientations et non des actions précises localisées.



Figure 20 Le Plan d'actions paysagères du plateau de Saclay (Bourouï, Mouez. 2000. *op. cit.*)

Le nouveau Schéma directeur des paysages révisé

En 1999, un nouveau schéma directeur des paysages révisé (23 septembre 1999) a précisé de manière encore plus remarquable le travail attentif sur quatre différents types de paysages (figure 21). En effet, tous les éléments des territoires urbains et ruraux y devenaient des paysages notables. La légende des actions, sur une base de vocabulaire d'urbanisme et de paysage (maillage, valoriser, fronts urbains, etc.), est adaptée au cas particulier du plateau : le maillage hydraulique correspond à l'aménagement lié aux rigoles, l'entrée de ville est associée à l'« *entrée de plateau* », etc. Les dominantes, en terme de couleurs, sont essentiellement les hachures jaunes, ou *paysages de plaine agricoles à préserver*, mais aussi les lignes blanches, ou liaisons douces structurantes à conforter, ou même les nombreuses flèches noires, qui sont des continuités visuelles à maintenir le long des routes.

- Les paysages « *naturels* » sont des paysages de plaine agricole à préserver, ou à protéger ; des espaces boisés à préserver ou à créer ; des milieux humides à préserver ; des corps de ferme à préserver et à valoriser ;
- Les paysages « *urbains* » sont des ensembles urbains et architecturaux à mettre en valeur, ou à concevoir ; des maillages hydrauliques et végétaux à créer ; des fronts urbains à traiter ; des entrées de ville ou de plateau à structurer ; des éléments du patrimoine à valoriser ;
- Les paysages « *d'infrastructures* » sont des abords routiers à qualifier, des carrefours routiers à structurer ; des liaisons douces structurantes à conforter, ou à créer ; des couloirs de lignes à haute-tension et des points singuliers à améliorer ;
- Les « *dynamiques paysagères* » sont des continuités agricoles à préserver ; des continuités visuelles à maintenir au sein d'un même espace agricole ou entre espace agricole et massifs boisés ; des panoramas à conserver ; des points de repères à mettre en valeur.

Le terme de paysage étant du point de vue de la profession paysagiste synonyme de qualification visuelle, le projet politique de paysagement est donc généralisé pour éviter les discriminations. A moins qu'il ne s'agisse que d'une typologie géographique intégrant des projets d'aménagement. Le texte de ce point de vue reste ambigu.

33 Les autres actions publiques de paysage

330 Dans les coteaux viticoles du Layon : une Convention Régionale d'Amélioration des Paysages et de l'Eau (CRAPE) du Conseil régional Pays de Loire

Dans les rapports intermédiaires, cette convention régionale de 1996 a été peu étudiée, sauf pour l'enherbement des parcelles viticoles de coteaux. ⁽¹⁸⁾

(18) Gendreau, Bertrand. *op. cit.*

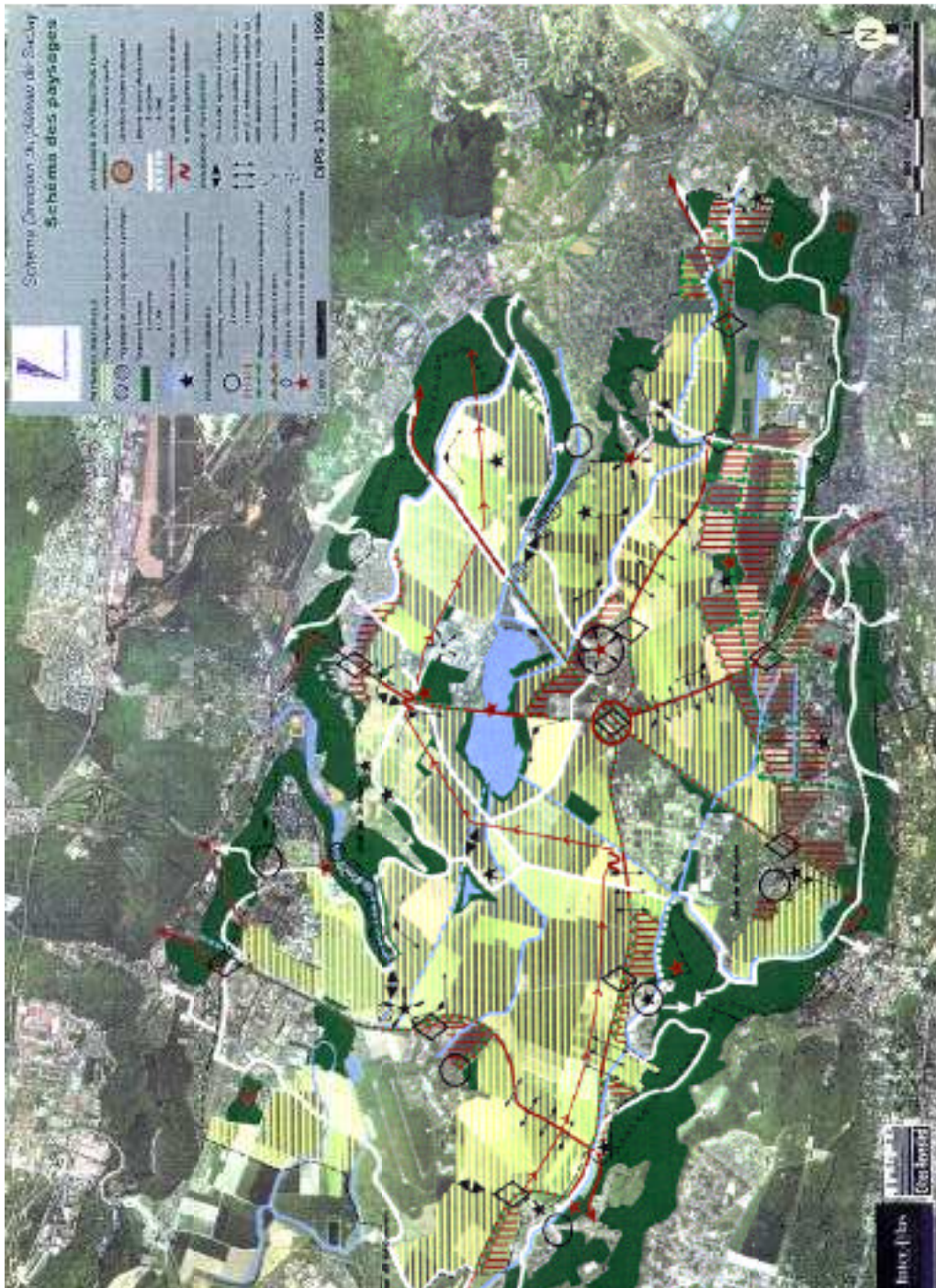


Figure 21 Le Schéma révisé du plateau de Saclay (Bouraoui, Mouez. 2000. *op. cit.*)

Le groupe de travail a retenu cinq critères pour les actions opérationnelles :

- « *simplicité et réalisme opérationnel des actions répondant à des attentes clairement affirmées,*
- *valeur exemplaire et éducative de l'action,*
- *privilégier le contexte intercommunal et fédérateur du pays,*
- *montage financier sans double emploi,*
- *ne pas figer les actions au préalable mais laisser suffisamment de souplesse au programme pour recueillir des actions futures répondant aux objectifs. »* (19)

En ce qui concerne les coteaux du Layon, c'est le paysage viticole qui a fait l'objet de plusieurs projets, fondés sur le thème des routes, sur celui des sites emblématiques et enfin, sur celui de l'accueil et des paysages ruraux.

L'analyse paysagère montre que les routes mettent en valeur la géographie et le rapport au paysage ; une typologie est développée : levée, corniches angevines — pittoresques et ouvertes vers les panoramas — route de plaine, route sur plateau viticole, route de crête, route entaillée dans les coteaux. Le thème 4, intitulé *Les sites emblématiques du pays*, s'intéresse notamment aux panoramas et en particulier aux coteaux du Layon mais en mettant l'attention sur les menaces possibles. (20) Il s'agit notamment de créer ou d'aménager des haltes routières offrant des panoramas sur les paysages viticoles du Layon :

« *Parce qu'ils [les panoramas] ont (ou pourraient revêtir) une dimension " emblématique "*, ils pourraient bien être des enjeux pour le développement touristique du pays. [...] *Un cas intéressant à plusieurs titres :*

- *sa valeur emblématique incontestable lui confère une valeur d'exemple,*
- *la richesse des lieux permet d'aborder un grand nombre de pratiques qui menacent la qualité du paysage.*

Il s'agit des panoramas dans les coteaux du Layon. La zone concernée s'étend de Chalonnes-sur-Loire à Thouarcé. [...]

- *les haltes-panoramas aménagées et signalées correspondent à des points de vue exceptionnels et reconnus comme tels. Le jalonnement touristique, l'aménagement d'aires d'arrêt et des sites (tables d'orientation) en font des lieux très fréquentés (photos)*
- *les " sites-panoramas propices à l'arrêt " désignent des points de vue qui mériteraient une mise en valeur particulière parce qu'ils sont remarquables : ouvertures visuelles larges, beauté singulière du paysage... »* (21)

Des projets illustrés ont été présentés (figure 22) : sur les *Coteaux blancs* à Chalonnes sur Loire, le paysagiste a envisagé, plan et perspective à l'appui, d'utiliser les rangs de vignes rectilignes pour fonder son projet de plantation de graminées ; celles-ci seraient tout simplement disposées dans le prolongement des rangs, à l'ombre d'un pin parasol.

(19) Courilleau, Jacques. Février 1996. *op. cit.*, p. 1.

(20) Courilleau, Jacques. Février 1996. *op. cit.*, p. 17.

(21) Courilleau, Jacques. Février 1996. *op. cit.*, p. 16.



Figure 22
L'attrait des routes et des panoramas
(Jacques Courilleau, *op. cit.*)

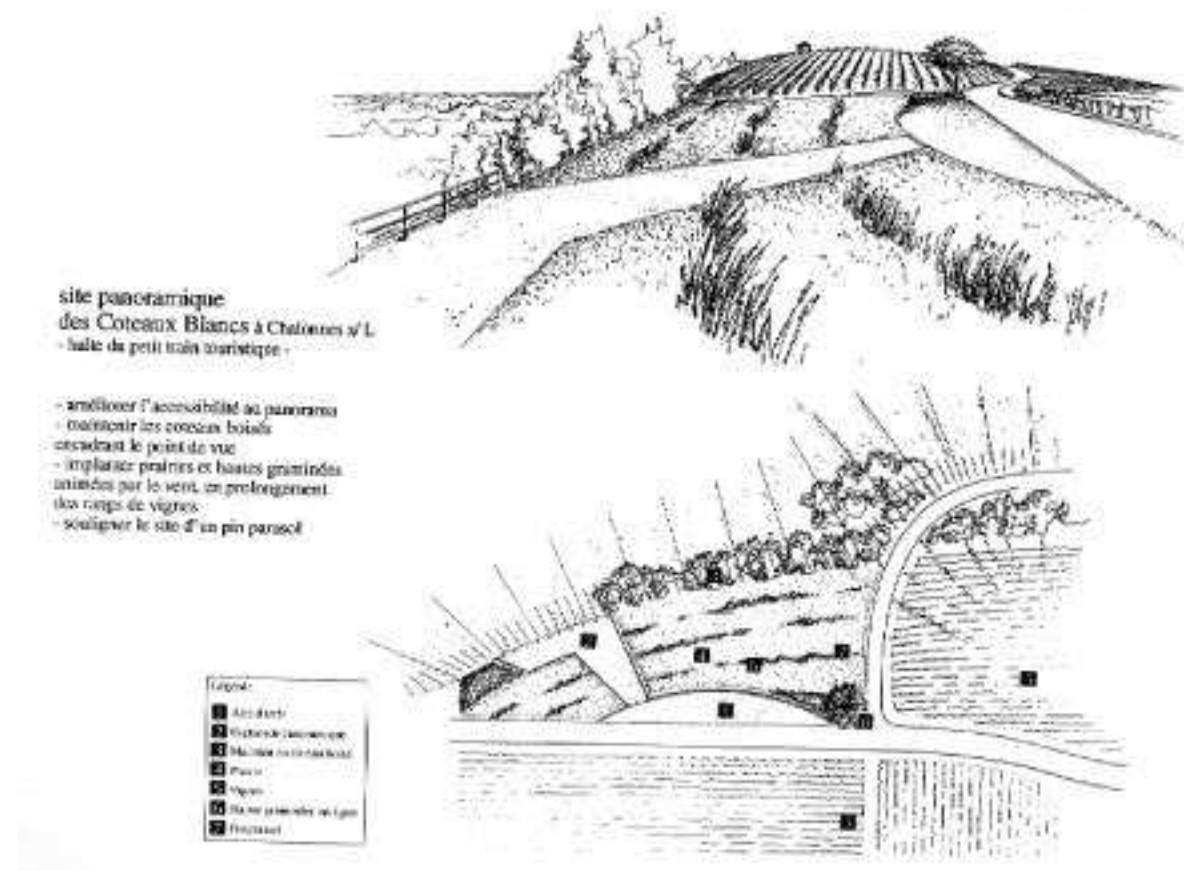


Figure 22 bis Dans les schémas ci-dessus, les panoramas sont choisis pour leur forte identité paysagère ; le projet ci-dessus s'appuie sur le paysage de vignes (graminées dans le prolongement des rangs de vignes) et prévoit la plantation de pins parasols ;
(Jacques Courilleau, *op. cit.*)

Enfin, sur le thème de l'accueil et des paysages ruraux, deux sous-thèmes apparaissent, il s'agit des enseignes publicitaires et des bâtiments agricoles. Pour les premières, la situation n'est pas encore alarmante mais de nombreux panneaux de viticulteurs, pour la vente directe, ou d'inscriptions sur leurs bâtiments, seraient à surveiller. Pour les seconds, la question est celle de leur intégration dans les paysages. Trois thèmes à caractère normatif se dégagent :

- la mauvaise intégration ;
- les volumes, les couleurs et les matériaux non satisfaisants (trop clairs, parpaings, etc.) ;
- le manque d'accompagnement végétal.

Les projets qui concernent les paysages viticoles et agricoles sont déclinés en quatre actions principales :

- La restauration de petits ouvrages ruraux, de statut public ou privé, non protégés (action 9) : parmi le patrimoine rural figurent les cabanes de vignes, qui pourront être mises en valeur (coût total 21 340 euros soit environ 140 000 francs) à condition d'être visibles depuis l'espace public. Cinq propriétaires privés se sont montrés candidats lors de l'étude paysagiste.

- L'amélioration des bâtiments à usage viticole (action 10). Il s'agit de réhabiliter ou de construire notamment des chais en réalisant des architectures de qualité bien intégrées dans les paysages. Une vingtaine de viticulteurs ont été candidats pour recevoir une aide financière (50 % du coût de l'étude plafonnée à 2 290 euros soit 15 000 francs et 15 % du coût des travaux plafonné à 7 620 euros soit 50 000 francs par viticulteur).

- L'amélioration de l'environnement des sièges d'exploitation (action 11). Comparable à l'action précédente, celle-ci nécessite plus particulièrement l'étude paysagère des alentours au delà des seuls bâtiments, selon les cinq précisions suivantes, qui concernent une vingtaine d'exploitation :

- la réfection des sols (non bitumés)
- l'intervention ponctuelle sur le bâti (enduit, bardage, toiture)
- les plantations et l'enherbement
- la restauration des petits édifices visibles (cf. action 9)
- la réhabilitation des points d'eau : mares, ruisseaux, bords de rivières.

- L'enherbement de parcelles viticoles (action 12). Le paysagiste précise : « *Certaines productions viticoles de qualité secondaire (cépage Grolleau) connaissent des rendements importants sur des terres exploitées intensément. L'enherbement des parcelles permet une réduction de ces rendements avec un mode de gestion plus extensif de la vigne.* »⁽²²⁾ Les trois objectifs sont donc l'amélioration qualitative de la production, la lutte contre l'érosion des sols mais aussi la « *mise en place d'un paysage "moins aride" grâce à ce couvert végétal* ». La prime prévue est forfaitaire (150 euros soit 1 000 francs par hectare) et pourrait concerner, selon le projet paysagiste de 1996, 150 hectares.

(22) Courilleau, Jacques. Février 1996. *op. cit.*, p. 23.

331 Les coteaux de La Roche-Guyon : Les chartes paysagères du parc naturel régional du Vexin français ⁽²³⁾

Il est classique d'indiquer que le parc naturel régional du Vexin français a été créé afin de limiter l'extension urbaine de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et en particulier de renforcer la vocation agricole du plateau vexinois. Dans le même esprit, la charte constitutive et son plan de référence prévoient une urbanisation très modérée, de 0 à 2 maisons par an dans certaines communes, de 2 à 5 dans d'autres. Les chartes paysagères communales — en l'occurrence ici celle de Vétheuil et celle de Gommecourt, plus récente (pas encore signée) doivent en tenir compte.

Lors d'une réunion d'étudiants en mairie de Vétheuil en octobre 2001, l'adjoint Denis Choffé indiquait les projets de la commune en terme de paysage. Certains sont issus directement de la charte paysagère intercommunale signée quelques mois plus tôt (avec les communes de Guernes et de Saint-Martin-la-Garenne, élaborée par le bureau d'études Nord-Sud paysages à Croissy-sur-Seine), d'autres sont propres à la municipalité. Ainsi selon Denis Choffé les principaux atouts de la commune sont l'église, les paysages et les coteaux, qui portent le village vers le tourisme, même si peu de propriétaires se montrent intéressés par la création de gîtes ruraux.

La récente charte paysagère qui concerne Vétheuil, considérée comme un très bon appui en tant qu'outil de référence et de vocation incitative, s'attache plus particulièrement aux espaces publics, aux cheminements piétons et aux ruisseaux. D'autres projets, cités par l'adjoint au maire, concernent l'assainissement, la halte fluviale, le projet de réserve naturelle sur les coteaux, et enfin la maison de la nature choisie par le parc naturel régional. Sans lien avec la charte paysagère qui ne l'évoque pas, le projet de station d'épuration par lagunage est porté par Vétheuil sans aucun soutien du parc naturel régional ; pourtant, il se dit en accord avec un parc naturel qui choisi justement cette commune pour y installer sa Maison des coteaux. Au contraire, le projet de halte fluviale ne vient pas des élus seuls, mais bien de la charte, qui elle-même s'appuyait sur un souhait de l'inspecteur des sites Yves Périllon (selon un entretien avec l'agence Nord-Sud paysages).

La charte paysagère de Vétheuil : eaux, coteaux, bâti

À la suite de l'analyse du document écrit (charte de Vétheuil) et de l'entretien avec son auteur, nous pouvons résumer ici les projets de la charte paysagère. À l'est des coteaux de La Roche-Guyon, la charte paysagère demandée par Vétheuil englobe aussi au sud la commune voisine de Saint-Martin-la-Garenne, et Guernes afin de clore la boucle de Seine. Trois thèmes principaux ont intéressé l'équipe paysagiste retenue (figure 23) :

(23) Dumont-Fillon, Nathalie. 2000. *op. cit.*

1• La résorption du mitage issu du bâti isolé, qui s'est étendu hors du creux de vallon central (bourg ancien) pour atteindre les coteaux très visibles, en prenant de l'altitude et en s'éloignant du centre (pavillonnaire récent). À court comme à long terme, il s'agit surtout de limiter la construction mais aussi d'améliorer les entrées de ville (nord de Vétheuil) et de créer des « écrans de vergers » qui font « la transition entre bâti et nature ». La limitation des constructions est un point délicat qui fut longtemps négocié. Parallèlement, le bureau d'étude paysagiste propose un projet de Zppaup (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) qui passerait par un inventaire du couvert végétal et du bâti.

2• La mise en valeur de l'eau, qui se concrétise par la préservation ou la reconquête des trois rus de Vétheuil et par la mise en place d'une halte fluviale (bac) permettant au piéton de se rapprocher de la Seine (chemin de halage non accessible) ; le lavoir a déjà été restauré par l'association des Amis de Vétheuil.

3• Et enfin, la reconquête des coteaux qui est réalisée autour de deux types d'intervention :

- une « conquête naturaliste », qui amène le bureau d'études à s'appuyer sur cette politique patrimoniale en indiquant qu'il existe « des lieux à préserver en attendant la possible reconquête des friches des coteaux de Vétheuil à Tripleval par le programme Natura 2000 ». C'est le même raisonnement qui est appliqué au bois du Chênay, vers Saint-Martin, bois qui est lui aussi classé au titre de la loi de mai 1930 ;

- une « conquête paysagiste », qui prévoit une répartition des équipements récréatifs sur l'ensemble des trois communes, et en particulier à Vétheuil, la mise en place d'un gîte (troglodytique) à créer sur les coteaux et d'une Maison de la nature pour le parc naturel. Près de l'église Notre-Dame, le presbytère de Vétheuil a été en effet retenu pour cette « Maison des coteaux », lieu de départ des randonneurs vers le chemin de Grande randonnée GR 2.

Figure 23 Charte paysagère intercommunale, partie concernant Vétheuil. D'après le projet de Nord-Sud paysagistes (cf. table des figures), carte de Nathalie Dumont-Fillon.



La charte de Gommecourt : eaux et chemins

Solange Duchardt, architecte-paysagiste qui a pris en charge, seule ou en binôme, déjà plus de six chartes paysagères, est très sensible aux questions des haies et des bocages, de la gestion des espaces agricoles, de la création et de l'entretien des chemins, etc. Sur la carte de la charte paysagère générale, Gommecourt fait partie des communes identifiées par le parc naturel pour son intérêt paysager majeur. C'est une commune jugée très intéressante par la paysagiste, notamment par sa position de charnière entre plusieurs vallées (Epte et Seine) et en extrême limite ouest du parc naturel.

Après avoir montré que Gommecourt est divisé en deux parties presque indépendantes — un carrefour en vallée de l'Epte, un hameau troglodytique à Clachalozé sur les coteaux de La Roche-Guyon — la paysagiste s'attache à faire exister ces coteaux en tant qu'éléments importants pour la qualité de leurs paysages. Outre les points de vue (isthme de Clachalozé) elle s'intéresse aux anciens chemins ruraux des coteaux (chemins autrefois empruntés, souvent perdus ou non entretenus), à un chemin plat bordé d'un long mur de silex et de jardins familiaux, à une ancienne noue qui longe la route de la vallée et aux ruisseaux qui dévalent la colline (chemins de l'eau). C'est aussi par son intérêt pour un tronc d'arbre à la courbe étrange qu'elle s'est attachée à l'étude de la crête, atteignant un point dont la marque a, selon elle, hélas disparu, ce bel arbre ayant été arraché par la tempête de décembre 1999. Par ce témoignage, elle rejoint d'autres évocations sensibles d'habitants des coteaux, eux aussi attirés par des arbres — bouleau, sapin — et des atmosphères — garrigue, clairière, lumière, etc.

À la jonction entre des préoccupations esthétiques (elle dessine sur une carte le lien avec Giverny tout proche, accessible notamment par les chemins balisés de grande randonnée), patrimoniales (liste ou cartes des politiques publiques, du classement du site, etc.) et spatiales, la paysagiste Solange Duchardt a donc réalisé un diagnostic à échelle fine qui lui permet d'identifier les espaces les plus stratégiques en vallée de l'Epte et sur les coteaux de La Roche-Guyon.

332 Le projet de réserve naturelle des coteaux de La Roche-Guyon

Le projet de réserve naturelle, déjà ancien (1974) se développe dans le cadre de Natura 2000 (directive 1992-43-CEE dite « *habitats* »). Le site Natura 2000 se décompose en six entités, dont les coteaux de la Seine de Tripleval à Vétheuil (entité B), mais aussi ceux de Jeufosse à Port-Villez (exposés au nord), ainsi que les landes de la boucle de Moisson et le bois du Chênay, etc. Le document d'objectifs de Natura 2000, qui indique le cadre de cette opération, précise les partenaires financiers prévus : l'État pour la gestion de la future réserve naturelle, l'Agence des espaces verts pour les acquisitions, le parc naturel pour l'entretien et le suivi scientifique, et enfin la Commission européenne dans le cadre de l'Instrument financier Life.

Six enjeux patrimoniaux sont définis par le diagnostic écologique pour délimiter le périmètre de la future réserve naturelle. (24) L'étude de septembre 1995 recense dans ce territoire 69 espèces assez communes, 33 assez rares, 16 rares, 10 très rares, ainsi que 13 espèces protégées au niveau régional et une sur le plan national. L'unique plante protégée nationale est l'alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), qui pousse dans les boisements des coteaux. Mis à part une espèce, toutes les espèces protégées régionales se trouvent sur les pelouses ouvertes.

Un plan de gestion doit être établi en fonction des enjeux. Le fauchage, le débroussaillage ou le pâturage sont souhaités par certains écologues pour l'entretien de la formation herbeuse sèche : un site à orchidées remarquables. Mais pour d'autres scientifiques, en fonction des enjeux choisis, la gestion est différente ; ainsi le fauchage est déconseillé par les entomologistes.

333 Le plateau de Saclay : le Plan vert régional d'Ile-de-France

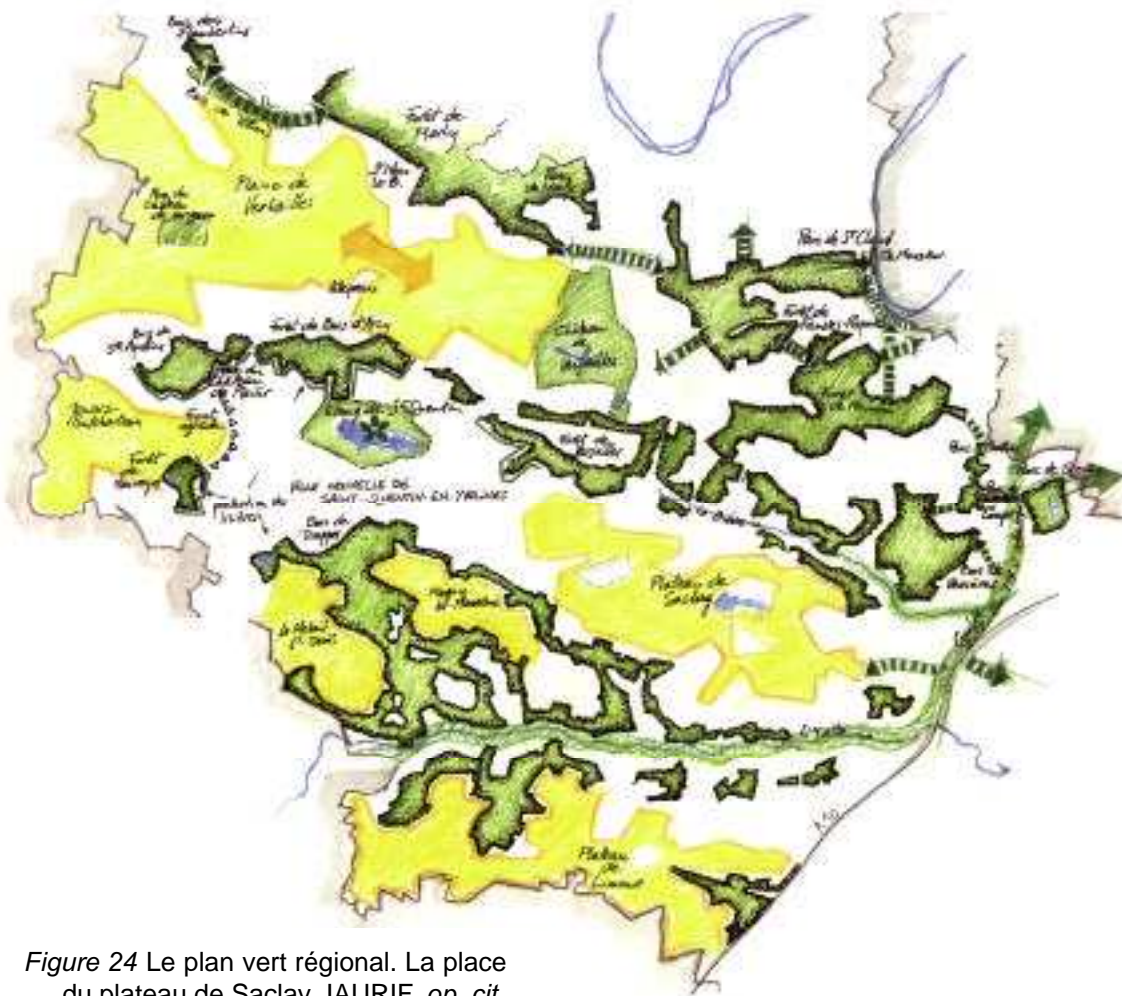


Figure 24 Le plan vert régional. La place du plateau de Saclay. IAURIF. op. cit.

(24) Dehondt, François. 1995. Op. cit.

Le plan vert régional d'Ile-de-France organise, entre autres objectifs, la maîtrise des fronts urbains et le maintien de l'agriculture, comme dans le Plan d'action paysagère. Publié en octobre 1995, il organise la région parisienne en trois couronnes autour du Paris :

- la trame verte d'agglomération (Paris)
 - la ceinture verte (cas du plateau de Saclay)
 - la couronne rurale (cas des coteaux de La Roche-Guyon)
- À ces couronnes s'ajoutent les Liaisons vertes et vallées.

En ceinture verte, qui comprend 12 entités géographiques, le plateau de Saclay est rattaché à la vallée de l'Yvette, mais n'est pas dans la même entité que la plaine de Versailles. Chaque entité est détaillée sur une page et la préservation des terres agricoles du plateau de Saclay est annoncée par « *l'acquisition d'exploitations par la Région suivie d'un bail agricole à long terme* ». ⁽²⁵⁾ La superposition des deux cartes (Plateau de Saclay et Plaine de Versailles) permet de mieux visualiser (figure 24) : l'alternance des plateaux agricoles et des forêts ; la relation avec Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines.

334 Une autre politique de paysage : le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (loi du 25 juin 1999)

Le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux est l'un des huit schémas régionaux de la nouvelle loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (loi 99-533 du 25 juin 1999, qui modifie la loi n°95-115 du 4 février 1995), aux côtés des schémas de transport ou de la communication par exemple.

Cette loi dite « *Voynet* » reprend les notions de pays, de régions et d'agglomérations et souhaite prendre en compte les besoins des habitants et des entreprises. Son schéma régional doit être renforcé, en s'organisant sur le moyen terme (20 ans) et en s'appuyant sur des documents cartographiques et une « *charte de pays* » (article 25). En termes de paysage et de patrimoine, les objectifs sont « *la réhabilitation des territoires dégradés et la protection et la mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et du patrimoine naturels et urbains* » (article 5). Elle prévoit aussi un fonds de gestion des milieux naturels (article 33).

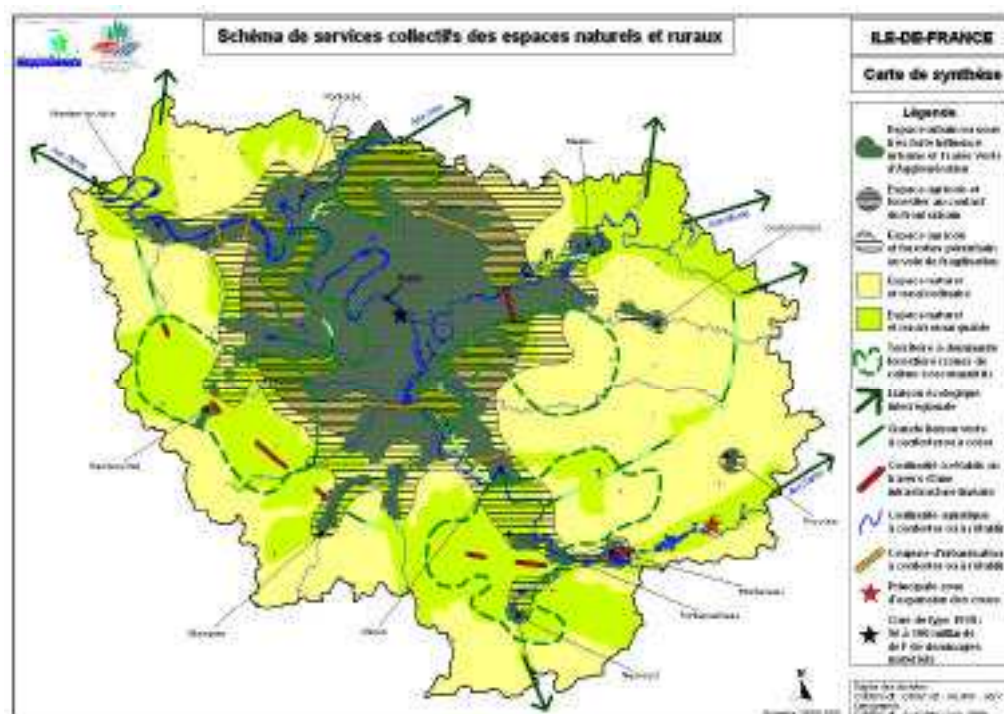
En ce qui concerne la région Ile-de-France, presque tous les espaces sont considérés comme péri-urbains, ce qui se traduit par une pression forte sur les espaces naturels ; dans ce contexte, l'originalité du schéma de services collectifs établi (figure 25), réside dans la distinction faite entre les espaces remarquables et les espaces ordinaires (non prévus dans la loi), les premiers l'étant par leur biodiversité ou leur paysage.

(25) Conseil régional d'Ile-de-France. Agence des espaces verts. Institut d'aménagement de la région Ile-de-France. 1995. *Plan vert régional d'Ile-de-France*. 262 p, resp. pp. 117 et 124.

- Les coteaux de la Roche-Guyon, déjà identifiés dans la charte du parc naturel régional du Vexin français comme espaces d'intérêt écologique et paysager, y sont mentionnés comme « *un espace naturel et rural remarquable* » (et non pas ordinaire). C'est ainsi qu'en terme d'aménités paysagères, ils se trouvent dans cette catégorie du « *paysage remarquable* », avec l'ensemble de la boucle de Moisson et la vallée de l'Epte. Ainsi ils figurent aux côtés des « *paysages ordinaires* » (région de Mantes) et des « *paysages typiques* » (le Vexin français). Rappelons que selon la loi « *il ne peut être reconnu de pays dont le périmètre coïncide exactement avec celui d'un parc naturel régional* » (article 25) mais que simultanément « *la charte de pays et les actions qui en procèdent doivent être, sur les parties communes, compatibles avec les orientations de protection, de mise en valeur et de développement définies par la charte du parc naturel régional* ». (26) Enfin, tout au long de la Seine, la légende indique un « *espace péri-urbain* », et même, jusqu'à Mantes, un espace sous très forte influence urbaine.

- Le plateau de Saclay est, comme les coteaux de la Roche-Guyon, identifié en tant qu'« *espace naturel et rural remarquable* », entre deux « *territoires à dominante forestière (zone de calme à reconquérir)* » que sont les massifs de Rambouillet à l'ouest et les alentours des forêts de Saint-Germain et de Marly-le-Roi au nord. Contrairement aux coteaux de La Roche-Guyon plus éloignés, le plateau de Saclay fait aussi partie des « *espaces agricoles et forestiers au contact du front urbain* ». Sur la carte des aménités paysagères, le plateau n'est qu'un « *paysage ordinaire* », au contact cependant d'un « *paysage remarquable* » dans sa

Figure 25
Le schéma de services d'Île-de-France.
Source Diren. 2000.



(26) Article 25 de la loi, basé sur l'article L.244-1 du code rural. AGEMINAT (Atelier de Gestion des Milieux Naturels). 1999. *Patrimoine naturel : quels enjeux et quels acteurs en Île-de-France ?* Actes du colloque du 10 décembre, 84 p.

partie ouest vers Rambouillet et l'amont de la vallée de l'Yvette (parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse). Sans doute cette catégorie « *ordinaire* » vient du fait qu'il figure entièrement en « *espace péri-urbain* » soumis à une très forte influence urbaine. Les deux « *paysages typiques* » proches sont au nord, d'une part la plaine de Versailles, d'autre part vers Mantes la vallée de la Vaucoeurs.

34 Schémas récapitulatifs

Dans les trois sites il existe :

- des monuments historiques inscrits ou classés au titre de la loi de 1913 (églises, châteaux, moulins, etc.)
- au moins une réserve naturelle en projet ou existante (en projet sur les coteaux de La Roche-Guyon ; une réserve conventionnelle à Saclay ; une réserve volontaire dans le Layon)

Les deux sites de la région parisienne sont concernés par :

- le Plan vert régional
- le récent Schéma de services

Les deux sites de coteaux sont concernés par :

- le programme européen Natura 2000

Sur le plateau de Saclay existe une succession d'outils d'urbanisme qui aboutissent en 1996 au plan d'actions paysagères :

- Le Padog (1965) : urbanisation prévue du plateau
- Le Sdaurif (1976) : maintien de l'espace agricole du plateau en ZNE « *espace rural ouvert indispensable au maintien de l'équilibre spatial de la partie sud-ouest de la région parisienne* ».
- La Ceinture verte (1983) : le plateau, quatrième espace d'importance de la ceinture verte parisienne ;
- Le Schéma directeur local (1992) : gestion du foncier (Safer et Aev depuis 1990, Dips) et maintien de 2000 ha de SAU
- Le Sdrif (1994) : maintien de 2000 ha de terres agricoles
- Le Plan d'actions paysagères PAP (1996) : protection et mise en paysage des espaces agricoles : en effet le PAP met en avant la fonction sociale de l'agriculture pour maintenir la pérennité de l'espace non bâti périurbain, en prévoyant l'ouverture de l'espace agricole aux loisirs de plein air (création d'un réseau de cheminements et d'espaces verts).

Dans les coteaux de La Roche-Guyon, le classement du site en 1990 est accompagné par d'autres politiques publiques (figure 26)

Dans les coteaux du Layon, le label de reconquête s'inscrit dans une dynamique locale où les premières terrasses sont apparues dans les années 1960 grâce à une initiative privée (figure 27)

Figure 26

Les politiques publiques accompagnant la politique du classement des coteaux de La Roche-Guyon en 1990. Tableau Nathalie Dumont-Fillon.

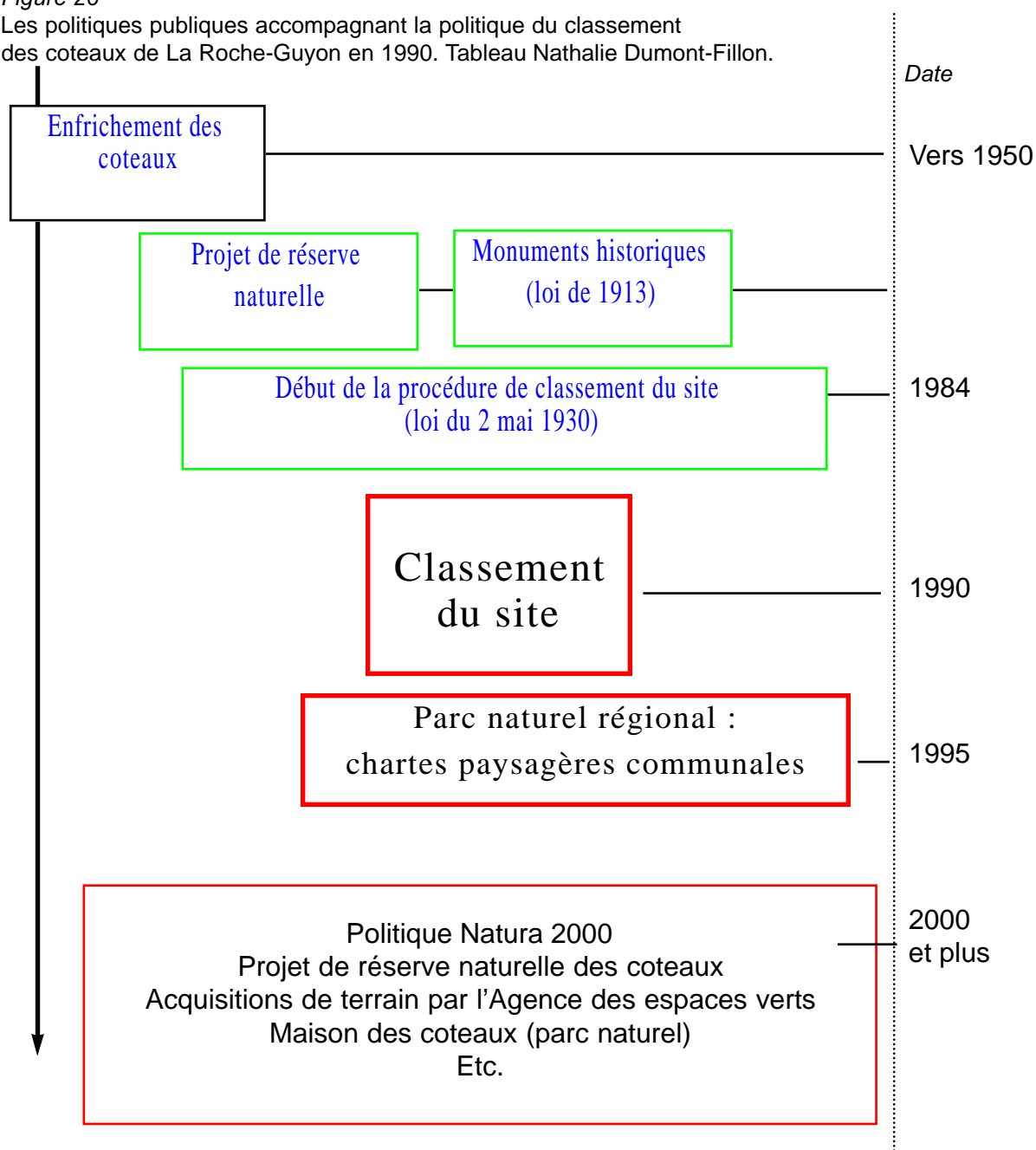
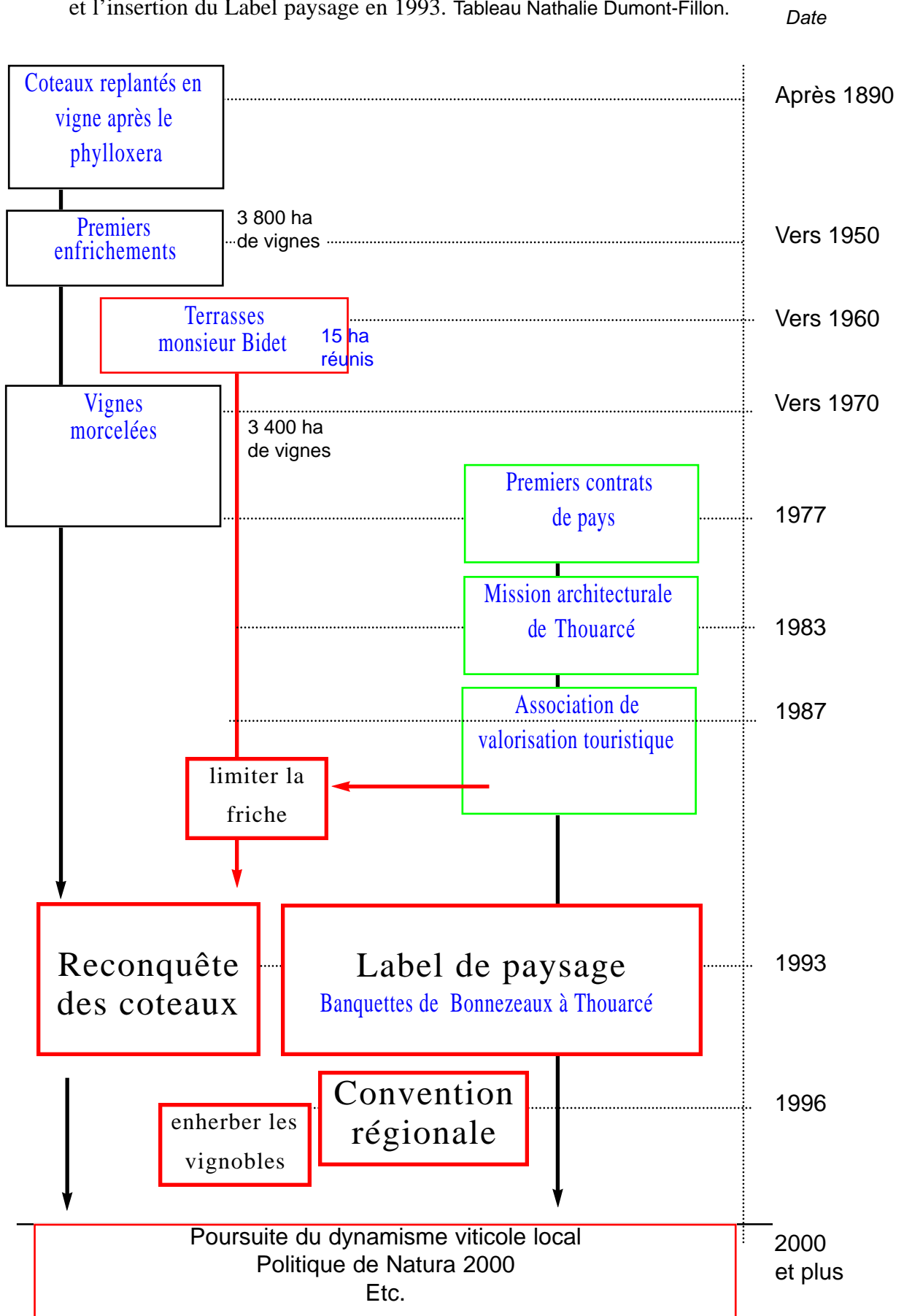


Figure 27 Les dynamiques locales dans les coteaux du Layon et l'insertion du Label paysage en 1993. Tableau Nathalie Dumont-Fillon.



35 Conclusion du troisième chapitre : trois types de politiques différentes

Ce chapitre a présenté trois actions publiques différentes pour un même objectif de préservation des paysages et de reconquête des espaces ouverts : un classement de site, un label de paysage de reconquête, un plan d'actions paysagères. Elles sont très différentes dans leur nature mais ont toutes eu comme origine de s'opposer à une évolution jugée négative.

Du fait de la déprise agricole ou des projets d'extension de sablières, les politiques se sont appuyées sur la valorisation des paysages viticoles (Layon) ou pittoresques (La Roche-Guyon). Mais ce sont aussi les formes de développement urbain qui ont été rejetées : du fait d'une extension urbaine qui aurait ignoré les paysages agricoles (sur le plateau de Saclay) ou qui aurait été incontrôlée (les coteaux de La Roche-Guyon). À chaque fois, des groupes sociaux se sont mis en place : des associations (notamment à Saclay et à La Roche-Guyon) ou des acteurs institutionnels (dans les trois territoires).

Mais la manière d'agir est différente dans chacun des cas. L'État intervient en fonction de ses propres orientations. Dans les coteaux du Layon, il s'agissait de soutenir les acteurs économiques locaux, donc les viticulteurs ; la question du paysage de reconquête apparaît ponctuelle et d'impact léger, puisqu'elle a concerné un seul site (indépendamment d'autres chantiers de reconquête) et non l'ensemble du territoire. Sur le plateau de Saclay, l'État a épargné un paysage rural, mais n'a pas renoncé à ses infrastructures, notamment au projet de Francilienne qui fait le tour de l'agglomération parisienne. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, l'État a fait le choix de l'attrait du paysage et non des activités économiques : ce n'est pas le ministère de l'Industrie qui a tranché, mais le ministère de l'Environnement qui a rejeté les activités des sablières. Parallèlement, la Région a cherché, par l'Agence des espaces verts, à acquérir le maximum de terrains privés.

C'est aussi sur le plan technique et sur le mode de prise en charge des paysages que les trois politiques apparaissent vraiment différentes. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, le classement concerne pratiquement l'ensemble des coteaux, et s'étend même dans la boucle de Moisson : un vaste territoire est protégé pour ses qualités visuelles fondées sur la protection de grandes perspectives. Mais la politique décourage certains comportements (soumission des projets à autorisation) sans dire ce qui doit être fait ou ce qui pourrait être aménagé. Au contraire, le plan d'action paysagère du plateau de Saclay ressemble aux chartes paysagères dans le sens où il n'agit plus tant pas freinage (mis à part la limitation de la surface d'urbanisation) que par incitation à valoriser l'espace existant et son patrimoine : on aboutit ainsi à un schéma directeur révisé (1999) doté d'une riche légende paysagère. Le plan d'urbanisme est devenu un outil de paysagement, comparable aux chartes paysagères du parc naturel régional du Vexin français. Sa mise en œuvre est bien sûr différente.

Ces trois politiques, par leur mode de prise en charge du territoire, soit ont la capacité d'engendrer de nouvelles pratiques et représentations sociales, soit ont comme origine ces pratiques qui ainsi perdurent. Ces dimensions des politiques de paysage seront analysées dans le chapitre suivant.

Chapitre 4

Les contextes sociaux et culturels

Dans les trois cas, les représentations artistiques et littéraires des paysages locaux donnent à voir le territoire sous une dimension sensible et esthétique qui peut contribuer à valoriser le site et à inciter à sa préservation. Cette approche par l'art nous permettra de comprendre grâce à l'analyse historique des œuvres, comment les contextes sociaux et culturels se montrent favorables à telle ou telle forme des paysages.

La production des images des trois territoires n'a rien de comparable, notamment sur le plan de la quantité. Abondante sur les coteaux de La Roche-Guyon depuis trois siècles, la production au contraire des représentations culturelles des deux autres territoires est plus mince et plus récente. L'analyse du corpus de représentations culturelles (lithographies, peintures, littérature, etc.) permet chronologiquement de commencer l'étude des coteaux de La Roche-Guyon dès le XVIII^e siècle, grâce aux images présentant le château et ses alentours (et même 1600 pour la première gravure). Depuis trois siècles en effet, la pratique artistique dans ce territoire est notable, des communes les plus à l'ouest de l'amphithéâtre des coteaux (Bennecourt et Gommecourt) aux communes les plus à l'est (Haute-Isle et Vétheuil). Ainsi les paysages sont devenus réellement pittoresques, dans le sens du genre pictural — lithographies pittoresques, comme celles par exemple d'Adolphe Maugendre vers 1850 — et parce que ce territoire a été considéré comme digne d'être peint.

Les productions artistiques manifestent un rapport au territoire, permettant de s'interroger sur la nature des images produites — quels motifs de paysages ? — mais aussi sur la présence ou non du patrimoine naturel : les pelouses calcicoles ou les étangs sont-ils représentés ? Quelles images des coteaux de La Roche-Guyon sont produites par les naturalistes ? Sur le plateau de Saclay, on s'intéressera surtout aux images contemporaines, soit des photographies de professionnels (Jacques de Givry) à la recherche d'images de « *campagne* », soit d'habitants (une passionnée par les nuages et les couleurs du ciel : soeur Claire de l'abbaye de Limon). Dans les coteaux du Layon, les nouvelles images de terrasses ont sans doute été inspirées par la politique du label de reconquête.

Toutefois ces images d'artistes ne sont pas les seules qui donnent à voir les paysages. D'autres représentations sociales plus intimes et moins accessibles existent, mais exigent beaucoup de patience et de compétence pour être connues par les chercheurs.

40 L'invention artistique des paysages

400 Les paysages de villages et de vignobles dans les coteaux du Layon ⁽¹⁾

Six principaux motifs de paysages de vignes

Avec les étudiants ingénieurs de l'INH, Fabienne Joliet a analysé les images produites dans des contextes touristiques, et précisé quels sont les six principaux motifs de paysages de vignes ⁽²⁾, eux-mêmes présentés dans le musée de la vigne et du vin de Saint-Lambert-du-Lattay.

- les terrasses viticoles,
- la marqueterie,
- la vague de vignes,
- la coulée vers la Loire,
- la mer de vignes,
- les vignes en timbre-poste.

Quand ils ne « montent » pas sur les crêtes, les habitants photographient la rivière vue de l'ancienne ligne de chemin de fer. Comme dans d'autres sites étudiés ⁽³⁾, le qualificatif de « changeant » fait partie des références appréciées. À ce titre, ils jugent de manière positive le caractère vivant de la région animée par son vignoble au fil des saisons (vendanges, couleurs d'automne, etc.), thème que l'on retrouve dans les huiles sur toile de Charles Badoisel. ⁽⁴⁾ Dès lors, l'image peinte contient des personnages, contrairement aux tendances actuelles des cartes postales contemporaines qui les évacuent. ⁽⁵⁾ Parmi les représentations artistiques récentes, apparemment peu nombreuses par rapport aux deux autres sites, on note donc l'importance de la présence des villages ruraux marqués par leur clocher émergeant au-dessus des vignes. Parfois c'est un moulin qui apparaît. Les aspects urbains et routiers sont ignorés.

Figure 28
Les grandes terrasses, clichés de Jean-Marie Blanchard (site internet du Syndicat Lys-Layon-Aubance, 2001)



(1) Devanne, Anne-Sophie. *op. cit.* Gendreau, Bertrand. *op. cit.*

(2) Joliet, Fabienne. 1998. « Le paysage de vignes en Anjou ». *Actes n°1 du DEA «Jardins, paysages, terri - toires»*, École d'architecture Paris-la-Villette/Ehess, pp. 89-97 + illustrations pp. 198-199.

(3) Marais de Brouage, marais Vernier, coteaux de La Roche-Guyon : travaux dirigés par Pierre Donadieu depuis 1999.

(4) Gendreau, Bertrand. *op. cit.* p. 64.

(5) Perrot, Martyne, Magos, Isabelle. 1997. « Un paysage de carte postale, l'Aubrac », *Xoana, Images / Paysages*, n°5, éd. J.M. Place, pp. 49-67.

Le photographe Jean-Marie Blanchard

Ce ne sont pas les banquettes de Bonnezeaux mais bien les terrasses de monsieur Bidet (faites dans les années 1960) qui ont été photographiées par Jean-Marie Blanchard pour les documents touristiques (figure 28) ; il y met en évidence les grandes courbes des rangs de vignes. La fille de monsieur Bidet, actuellement exploitante, s'en réjouit pour le caractère pittoresque que cela procure aux villages mais regrette que la localisation ne soit jamais précisée en légende des images diffusées (il s'agit de son propre domaine, celui des Quarres). D'autres viticulteurs insistent sur le fait que ces images ne sont pas représentatives des coteaux du Layon car elles montrent des cas particuliers.

401 À La Roche-Guyon des coteaux de pittoresques depuis trois siècles ⁽⁶⁾

La production des représentations artistiques des coteaux de La Roche-Guyon peut être décomposée en trois phases historiques correspondant chacune à un type de paysage.

La première, née avec Hubert Robert au XVIII^e siècle (1733-1808) qui représenta le château de la Roche-Guyon calé contre la falaise au bord du fleuve, est la période du paysage pittoresque ; les voyages pittoresques, les recueils de vues d'Adolphe Maugendre au XIX^e siècle, et les jardins créés sur la colline pour la duchesse d'Enville un siècle plus tôt, ont marqué ce genre pictural. Des motifs de paysage caractéristiques de ce mouvement artistique — château, personnages, ruines, ponts suspendus, berges de rivière — ont imprégné le regard actuel qui y a retenu la présence de patrimoine bâti historique en vallée de la Seine. En 1792 Hubert Robert a peint à La Roche-Guyon une huile sur toile (figure 29) qui montrait le château de La Roche-Guyon vu de la rive opposée, calé contre de solides coteaux. Le ciel n'occupait qu'une faible partie de l'image, constituée pour les deux tiers du fleuve et des coteaux. Ultime transition entre les coteaux et le ciel, ce haut donjon figurait en entier dans les tableaux de Hubert Robert, mais ceci pour la dernière fois, puisqu'il sera démantelé l'année suivante (1793). La scène montre le château mais aussi un paysage fluvial animé de personnages, et c'est là que réside tout l'intérêt de ce tableau pour l'analyse des paysages représentés.

Figure 29 Le château de madame d'Enville, huile sur toile de Hubert Robert en 1792. Musée des Beaux-Arts de Rouen.



(6) Dumont-Fillon, Nathalie. 2002. *Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires. Le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de La Roche-Guyon (Val-d'Oise)*. Thèse de doctorat. Paris : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts/ Versailles : École nationale supérieure du paysage, 302 p.

La deuxième phase, celle du paysage impressionniste, a élargi les points de vue à l'ensemble de la boucle du fleuve, fixant les paysages des coteaux vers Gommecourt à l'ouest et vers Vétheuil à l'est. Les guides touristiques et naturalistes actuels, qui ont à peu près oublié la première période pittoresque au sens strict, ouvrent des horizons construits sur ces paysages impressionnistes.

La troisième phase (actuelle) est celle des paysages et du patrimoine contemporains, où peuvent surgir des préoccupations naturalistes (pelouses calcicoles) ou au contraire des volontés de continuer à utiliser les motifs de paysage hérités, notamment du patrimoine bâti. (7) Christian Broutin est avant tout un illustrateur et graphiste professionnel (ouvrages pour enfants et adultes, affiches de films, campagnes de publicité, court-métrage, etc.) très connu, dont les travaux ne se limitent donc pas aux coteaux de La Roche-Guyon. Cependant il est régulièrement sollicité localement et a réalisé deux affiches pour le Syndicat des roches blanches (dessins) et un triptyque pour l'église de Gasny.

Une photographie parue dans l'ouvrage sur La Roche-Guyon montre que le photographe Christian Broutin se situe face au château, au bord de la Seine (figure 30). Il fait entrer ce bâtiment dans l'image en étant situé sur l'autre rive, en face, la présence du fleuve occupant une part importante de la composition. Un premier plan de feuillages sombre en guirlandes suggère qu'un arbre de haut jet planté en bord de rive s'élève au-dessus du photographe. Ces fines branches feuillues renforcent l'impression de fluidité déjà donnée par l'eau en mouvement qui traverse horizontalement l'image. Au-delà du fleuve, le regard franchit virtuellement le cours d'eau, se pose sur les coteaux boisés et se fixe sur le château marqué par son donjon clair.

Le cliché contemporain de Christian Broutin s'inscrit dans la tradition pittoresque du XVIIIe siècle (Hubert Robert) par le cadrage notamment : même importance accordée au fleuve qui sépare l'image en deux parties, mais aussi les réunit (de l'observateur au principal

Figure 30
Christian Broutin
Le château vu de la Vacherie, rive gauche (cf. table des figures)



(7) Le détail et un ensemble de reproductions figurent dans la thèse de Dumont-Fillon, Nathalie. 2002. *op. cit.*

motif observé), même présence d'arbres sur la rive. L'intérêt de cette image se situe aussi dans le champ patrimonial et par extension touristique : ce cliché est comparable à des cartes postales récentes vendues actuellement, par exemple dans l'épicerie-station d'essence du village, au pied du château. On retrouve donc ici l'effet cumulatif depuis trois siècles. Le cliché de Christian Broutin, bien que s'inscrivant dans l'histoire, est une production actuelle. Il emploie la couleur et l'utilise comme des touches de peintures. La grande différence avec les scènes pittoresques réside dans l'absence de personnages, ce qui correspond à la construction habituelle des paysages actuels.

402 L'invention paysagiste du plateau de Saclay ⁽⁸⁾

Sur le plateau de Saclay, les représentations anciennes existent, elles datent du XIXe siècle mais elles sont rares ; il s'agit de vues prises dans les vallées, de prairies et de scènes champêtres. Bien plus intéressantes sont les productions contemporaines, qui sont notamment des photographies de professionnels (Jacques de Givry) ou d'une habitante passionnée : soeur Claire de l'abbaye de Limon. Elle compose ses clichés comme des oeuvres d'art, en jouant sur les effets des couleurs dans des techniques comparables à celles de Jacques de Givry. Même si le ciel est dominant, ainsi que les nuages, et que ces images pourraient être prises ailleurs, elles sont bien la représentation du plateau de Saclay (figure 31). En effet, le plateau est caractérisé, justement, par une grande étendue plate qui ouvre les vues vers de grands horizons, mais rien n'arrête le regard (contrairement aux coteaux de La Roche-Guyon par exemple). Ce sont aussi des images qui sont diffusées à l'extérieur du plateau, puisqu'elles sont éditées sous forme de cartes postales.

Comme dans la plupart des photographies actuelles, les personnages ont donc complètement disparu, tout autant que les motifs du plateau (les fermes, l'abbaye, etc.). C'est donc bien le ciel qui marque le paysage du plateau de Saclay. De la même manière, les étangs de Saclay vont plutôt être montrés sous la brume, ce sont encore des espaces infinis (E. Le Coadou par exemple).

Enfin, Jacques de Givry, habitué à photographier de nombreux sites prestigieux d'Île-de-France (par exemple les grandes eaux de Versailles en nocturne), va s'intéresser à quelques éléments du patrimoine rural. Une partie des clichés, présentés dans les entretiens auprès des habitants, montre en effet les cultures, quelques arbres qui marquent à peine « *la ligne des puits entre le Trou salé et Orsigny* », quelques murs, des potirons près de l'abbaye de Limon ou même des parcelles carrées expérimentales de l'INRA



Figure 31
Carte postale de Sœur Claire de
l'abbaye de Limon (cf. table des
figures)

(8) Bouraoui, Mouez. 2001. *Représentations spatiales, pratiques et perceptions sociales du paysage rural/agricole péri urbain. Le cas du plateau de Saclay*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches « Politiques publiques et paysage », Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 120 p.

(Institut national de recherche agronomique). Finalement, il ne montre pas l'aspect dénudé du plateau mais cadre dans un champ serré les motifs du paysage agricole recherché par les habitants.

41 Les nouveaux paysagistes et les nouveaux naturalistes des coteaux de La Roche-Guyon ⁽⁹⁾

Les pratiques et les représentations sociales montrent un attachement affectif au territoire habité ou visité. Les lumières des bords de Seine, les coteaux de craie blanche, les couchers de soleil sont évoqués fréquemment : tout simplement parce que « *si les peintres sont venus ici, c'est parce qu'il y a une lumière et des couleurs particulières* » ; ainsi le territoire réel des coteaux de La Roche-Guyon est perçu comme un grand tableau, il suffit de se promener à pied pour penser aux œuvres d'art réalisées et les voir en grandeur nature. D'autre part, des modèles naturalistes et scientifiques fondent également le rapport à chacun des territoires : les pelouses calcicoles deviennent caractéristiques des coteaux de La Roche-Guyon et même perçues comme patrimoine naturel. Sur la base du projet de réserve naturelle, l'espace — « *qui sent bon la garrigue* » — devient ouvert au public à la manière d'un parc horticole : une nouvelle nature jardinée associée aux points de vue remarquables.

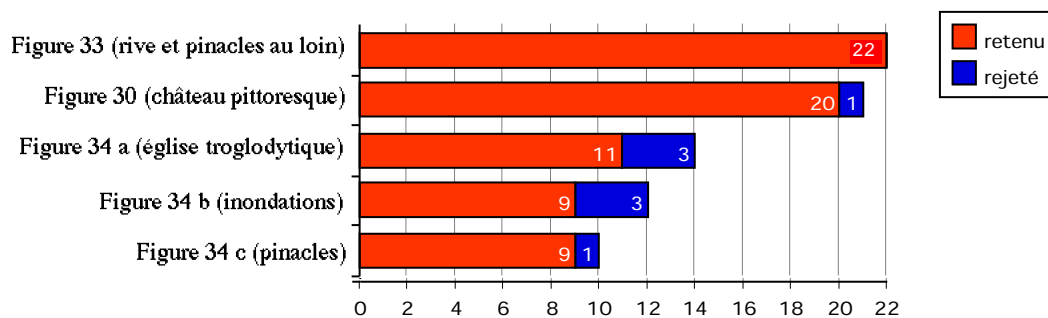


Figure 32 Choix de clichés pour caractériser les coteaux de La Roche-Guyon. D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, tableau de Nathalie Dumont-Fillon.

(9) Dumont-Fillon, Nathalie. 2002. *op. cit.*

La reconnaissance du pittoresque et des crêtes

Calculée à partir d'un échantillon de 39 habitants, la fréquence de la pratique de loisir sur le site est égale ou supérieure à quatre fois par an (pour 33 personnes). Beaucoup pratiquent la promenade pédestre et cycliste à l'échelle de la semaine. ⁽¹⁰⁾ Souvent ce sont les crêtes qui sont évoquées, soit comme endroit préféré, soit comme nom utilisé pour identifier les coteaux.

Le choix des clichés se porte principalement sur l'association du fleuve et de ses coteaux, et celle des coteaux et du patrimoine bâti (figure 32). Les coteaux de La Roche-Guyon, taillés par le fleuve, suivent son cours en méandre en formant un vaste amphithéâtre. Les habitants les décrivent soit pour la géologie des lieux (craie et bancs de silex), soit pour les paysages (ou les deux à la fois). Aussi le cliché présentant les coteaux blancs au bord de Seine, en fond d'image derrière un rideau de peupliers situés sur la rive, les attire (figure 33). L'image en question est majoritairement choisie pour caractériser les coteaux et n'est jamais rejetée. Des habitants insistent particulièrement sur l'importance de la blancheur du site due à la craie, que ce commerçant de Vétheuil nomme la cassure :

« Pour moi ces coteaux là, il y a deux aspects. Il y a [le fait de] les voir, c'est-à-dire être en bas, et s'en servir comme d'une marche, c'est-à-dire voir le paysage d'en-haut. Moi je pense qu'il faut faire le petit tour d'en bas pour voir la blancheur quand il fait beau, et puis d'en-haut pour un joli point de vue. » (un conseiller municipal, commerçant à Vétheuil) ⁽¹¹⁾

Cette image de Christian Broutin, l'amphithéâtre des falaises, contrairement à celle du château très appréciée elle-aussi, ne se concentre pas sur un monument mais ouvre le paysage à l'ensemble de la boucle de la Seine : là réside son intérêt principal car « cela fait une situation extraordinaire et on a une vue magnifique. » (un résident secondaire). Ce cliché traduit ainsi trois éléments partagés localement : le caractère géographique et paysager surprenant ; la proximité de Paris qui en fait un site « exceptionnel » et le fait de dominer la vallée de la Seine, « on se sent beaucoup plus loin de Paris. » (une retraitée, Vétheuil) ; la beauté ressentie désigne « un paysage » dans son sens artistique. Cette image présente donc un fort pouvoir évocateur qui a retenu l'attention des habitants qui manifestent le plus aisément leur sensibilité au paysage : des artisans, des artistes, des résidents secondaires, des femmes. Même lors de petites promenades quotidiennes, ils remarquent les paysages du fleuve ou contemplent de leurs fenêtres les couchers de soleil. Ils apprécient les couleurs



Figure 33
Christian Broutin. *En amont vers Vétheuil*
(cf. table des figures)

(10) Beaucoup d'habitants accèdent facilement aux chemins qui parcourent les coteaux, certains étant situés quasiment au fond de leur jardin ou dans le voisinage ; d'autre part, une grande partie des habitants rencontrés passe tout son temps à Vétheuil ou à La Roche-Guyon, même pour l'exercice de leur profession.

(11) Voir le détail des entretiens dans Dumont-Fillon, Nathalie. 2002. *op. cit.*

du village (enduits de façade) et les lumières changeantes. « *Je pense que si les peintres impressionnistes sont venus ici, c'est parce qu'ils ont été séduits... On voit des couchers de soleil qui sont réputés, extraordinaires, il y a toujours des peintres. C'est vraiment magnifique, il y a une palette de couleurs qui sont magnifiques.* » (un retraité de Vétheuil)

La permanence du pittoresque des falaises

Proposé lors des entretiens parmi neuf autres photographies, le cliché du château au bord du fleuve (figure 30) a souvent été retenu pour caractériser les coteaux de La Roche-Guyon : en deuxième position, soit 21 fois. Il est le seul avec le cliché de l'amphithéâtre des falaises (déjà cité) à avoir été choisi par plus de vingt habitants. Il ne fut rejeté qu'une seule fois. D'autres images figurent parmi les cinq les plus caractéristiques : à condition qu'elles montrent, elles-aussi, les coteaux troglodytiques et la vallée de la Seine (figure 34).

- Le premier intérêt du cliché qui montre le château (figure 30) et marque son caractère paysager et patrimonial, est son inscription dans la tradition picturale du genre pittoresque. Un habitant, qui l'a bien remarqué, a choisi cette image car « *c'est une vue très ancienne* » (un retraité de La Roche-Guyon, conseiller municipal et organisateur de randonnées pédestres). « *[Cette vue] je l'ai faite en assiette de paysage* » précise la potière de La Roche-Guyon qui peint des paysages sur de grands plats vernis. Même si elle a sous les yeux en permanence l'amphithéâtre des coteaux à travers la fenêtre de son atelier-troglodytique, elle réalise des photographies prises en bateau, donc avec le fleuve en premier plan : « *J'ai fait des photos en bateau avec un ami ou avec la Gabrielle ; je retourne sur place pour le dessin ou les couleurs.* ». En présentant un caractère ancien (XIIIe siècle) et troglodytique essentiel, le château et son donjon, avec des galeries souterraines, une chapelle troglodytique et des anciennes casemates utilisées par Rommel fascine par son appartenance au site, « *son ancrage dans l'histoire* » comme l'évoque un habitant de Vétheuil en choisissant l'image, ou par ses strates que décrit un architecte.

Il est vrai que le château est cité comme élément du patrimoine historique, aux côtés du site des coteaux, car, pour certains habitants, la notion de patrimoine recouvre autant le bâti que le patrimoine naturel. De même, le terme *pittoresque* fait partie des adjectifs qualificatifs les plus choisis pour caractériser les coteaux. Retenu 23 fois, autant que *naturel* et *boisé*, il est



Figure 34a L'église troglodytique de Haute-Isle (carte postale). (cf. table des figures)



Figure 34b Christian Broutin. *Inondation* (cf. table des figures)



Figure 34c Cliché de Florence Binet et Fabienne Méline (cf. table des figures)

accompagné de termes qui vont ensemble : *crayeux, lumineux et beau*. Tous ces adjectifs pourraient servir de descripteurs à ces clichés pittoresques.

- Le deuxième intérêt est lié aux pratiques des habitants. En effet le photographe a choisi un point de vue que les habitants actuels ont presque perdu sur le terrain. Le pont de La Roche-Guyon, bombardé en 1940 n'ayant jamais été reconstruit, il n'est pas aisé de traverser la Seine. Ainsi un intérêt fort se manifeste pour cette image qui, vue de la rive opposée, présente le château de manière frontale. Pour obtenir ce point de vue, il faudrait retourner à Mantes pour franchir un pont et atteindre Moisson, ce qui équivaut à un déplacement en automobile d'au moins trois quarts d'heures à partir de Vétheuil. Cet itinéraire relativement long ne correspond alors pas aux pratiques de loisir de proximité, pédestre ou cycliste, souvent quotidiennes ou hebdomadaires. La marche à pied étant le moyen le plus utilisé entre amis ou en famille, les pratiques se réduisent à une seule rive du fleuve. Parallèlement, le château de La Roche-Guyon figure comme but de promenade ou tout au moins comme intérêt touristique ; mais, par l'utilisation de la route de la vallée (en pied de coteaux, R.D. 913) ou de la route des crêtes (R.D. 100), il est perçu sous d'autres angles, toujours latéraux.

- Le troisième intérêt concerne le paysage qui semble immuable. Les lithographes montrent le territoire de La Roche-Guyon au XVIIIe et XIXe siècle, et la reconduction actuelle montre la stabilité de celui-ci. En portant un intérêt au cliché contemporain, les habitants ont sans doute aussi le sentiment que le territoire est immuable et que le paysage est indémodable. Sans doute aussi peut-on y voir une satisfaction offerte à ceux qui craignent les changements du paysage : ce paysage pittoresque — ainsi peut-on le qualifier puisqu'il a été digne d'être peint — n'est pas seulement une image des siècles précédents mais est resté réalité.

Les pelouses comme patrimoine nouveau

L'école primaire de Vétheuil est animée par deux instituteurs de sensibilité naturaliste et ruraliste, l'un délégué local d'une association ornithologique, l'autre président d'une association de chevaux de race Camargue... qui pâturent les pelouses calcicoles. Il se dit lui-même ruraliste. Ainsi, les élèves de cette école pratiquent très régulièrement les coteaux calcaires, à l'occasion de sorties naturalistes, de courses d'orientation, de réalisation de films et même d'un CD-ROM publié récemment. C'est souvent par les enfants que les parents ont entendu parler des pelouses calcicoles, ainsi sur 31 personnes, 18 d'entre-elles ont entendu ce terme. Grâce à diverses publications (par exemple celles du parc naturel) ces habitants les plus informés ont retenu que les pelouses calcicoles citées par le parc naturel régional du Vexin français se trouvent dans leur commune ; qu'elles comportent une flore rare d'orchidées et de caractère méditerranéen ; qu'il faut les protéger car le risque de disparition est du essentiellement à l'abandon des pratiques de pâturage par les moutons ; que l'opération Natura 2000 et le parc naturel régional du Vexin français les prennent en charge et qu'un projet de réserve naturelle est en cours.

Nous pouvons en conclure que la notion de « *patrimoine naturel* », message transmis notamment par les naturalistes est arrivée à destination de plusieurs foyers dont les membres ont intégré cette notion sans résistance. Cette constatation se fonde sur la définition du patrimoine telle que l'emploie l'Unesco par exemple : un bien qui risque de disparaître, qu'il faut donc inventorier puis protéger. Ici la connaissance du terme de *pelouse calcicole* semble étroitement liée à l'information sur les politiques de reconquête (le parc naturel régional) et sur la connaissance naturaliste (études scolaires à Vétheuil). Plusieurs habitants traduisent spontanément la notion de pelouses calcicoles comme patrimoine naturel (figure 35) par les termes d'orchidées, de biodiversité et de site des coteaux (cinq et huit habitants). Il semble également que les habitants soient attentifs à ces questions parce que des projets se mettent en place et concernent leur propre territoire des coteaux de La Roche-Guyon. (12)

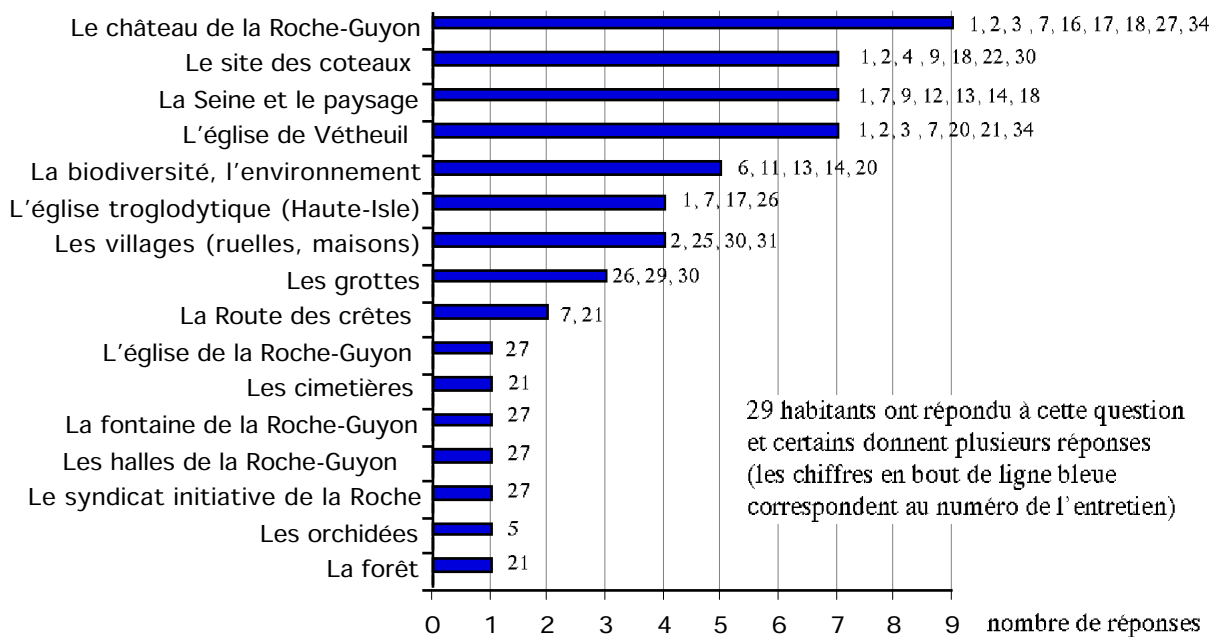


Figure 35 Question posée : « Quels sont, selon vous, les éléments importants du patrimoine ? » (question ouverte sans suggestion de réponses). D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, tableau de Nathalie Dumont-Fillon.

(12) Des scénarios d'évolution des coteaux ont été présentés également, cf. Dumont-Fillon, Nathalie. 2002. *Op. cit.*

Pour conclure sur ce point, nous pouvons indiquer que l'idée d'une campagne locale pâturée, habitée et animée par des moutons et des chevaux reçoit un accueil favorable des habitants. Ainsi, le paysage (coteaux calcaires) et le patrimoine naturel (pelouses calcicoles) seraient conservés et protégés. Les messages et les intentions transmises, notamment par le parc naturel régional du Vexin français, ne se montrent donc pas incompatibles avec l'idée d'un paysage ouvert et entretenu sur les coteaux de La Roche-Guyon. Par ce moyen, les pelouses calcicoles à reconquérir (politique offensive) sont aussi une protection contre l'urbanisation (politique défensive). Au patrimoine naturel qu'elles représentent s'ajoute l'intérêt paysager procuré par le maintien de l'espace ouvert, qui seul garantit de pouvoir tirer parti plus longtemps des perspectives de la route des crêtes. Mais aussi, autre élément important, les pelouses calcicoles entretenues par des animaux d'élevage assureraient la présence proche de nouveaux acteurs souhaitables (des scientifiques du parc naturel régional, un instituteur, etc.). Les coteaux deviennent ainsi une extension du jardin privé ou du bourg du village et un lieu possible de convivialité des habitants.

À l'issue des entretiens menés auprès de 39 habitants, il a été possible de distinguer deux types de coteaux, ceux qui correspondent à des paysages remarquables, et ceux qui n'en font pas partie (figure 36). C'est dans ces termes que l'enquête suivante a permis de rechercher s'il existait des paysages plus ordinaires.

Figure 36 Les deux coteaux de La Roche-Guyon. D'après les entretiens menés en 2000 et en 2001 auprès des habitants, tableau comparatif de Nathalie Dumont-Fillon.

<u>Les coteaux non remarquables</u>	<u>Les coteaux remarquables</u>
Haies de thuyas	Haies champêtres
Coteaux agricoles	Coteaux sauvages et jardins
Boisement généralisé	Pelouses calcicoles, élevage de moutons et chevaux
Mitage urbain	Village groupé pittoresque
Ruines	Château et jardins restaurés
Laxisme	Protection du site
Dévalorisation du paysage	Valeurs paysagistes
-	Patrimoine naturel et historique
-	Appropriation personnelle du site

42 À la recherche d'un autre pittoresque : les coteaux « ordinaires » (13)

L'ingénieur paysagiste Sandrine Morel a cherché à savoir s'il existait un paysage ordinaire différent de celui qui est habituellement présenté aux visiteurs, autrement dit quel était le regard porté par les habitants sur des paysages autres que ceux déjà reconnus au titre des valeurs du pittoresque. Elle a donc proposé à une partie des habitants rencontrés, de réaliser une série de photographies faites avec des appareils jetables.

Trois habitants de Vétheuil ont bien voulu prendre en photographie les coteaux : un brocanteur-antiquaire, une retraitée née à Vétheuil, et une jeune médecin installée depuis six mois. Les autres habitants-photographes se sont installés à Haute-Isle, le plus récent l'ayant fait depuis moins de dix ans, le plus ancien depuis 50 ans. Ce choix de l'échantillon a été fait afin de diversifier les lieux de l'habitat, la majorité des entretiens menés précédemment ayant surtout concerné Vétheuil et La Roche-Guyon.

L'enquête montre que les paysages peuvent être vus d'une manière quotidienne et intérieure. Ce qui frappe l'observateur des 60 clichés obtenus, est l'importance accordée aux chemins et aux espaces publics, y compris les aires de stationnements. L'attention des photographes s'est donc tournée vers les espaces ordinaires qui conduisent vers les espaces de loisirs de plein air à pied ou en vélo, et donc aussi vers les paysages pittoresques et/ou célèbres (les monuments, les pinacles de craie, etc.)

En effet, les habitants montrent parmi les clichés des représentations plus ordinaires liées à la pratique fréquente des bourgs et des chemins principaux :

Figure 37 a Les parkings organisés ou sauvages (clichés d'habitants). Morel, Sandrine. *op. cit.*



(13) Morel, Sandrine. *op. cit.*

- les parkings organisés au croisement de « *petites rues tortueuses* » (dans le bourg de Vétheuil) ou sauvages (sur la route des crêtes) : trois images le montrent clairement (figure 37 a). Elles ont été réalisées par l'antiquaire installé depuis 1966 en maison individuelle au coeur du bourg près de la place de la mairie de Vétheuil ; par la femme médecin de 30 ans habitant au bord de la Seine à Vétheuil depuis moins d'un an ; par un retraité, ancien fondateur d'une association de préservation de la nature à Haute-Isle mais habitant depuis moins de 10 ans. (14)

- les abords de l'église de Vétheuil, abords où d'ailleurs le stationnement est possible y compris sur le parvis : figure 37 b, par une retraitée née à Vétheuil, partie ensuite pour travailler ailleurs et revenue pour sa retraite dans un ancien commerce ayant appartenu à sa grand-mère au coeur du bourg de Vétheuil ; des clichés comparables ont été réalisés par un résident secondaire depuis une cinquantaine d'années dans la maison familiale de son épouse près de la Seine à Haute-Isle. La femme retraitée précise en effet se sentir chez elle lorsqu'elle peut voir l'église, point de repère important pour la proximité avec ce monument. Le thème de la proximité est mentionné également par d'autres habitants. Comme le souligne Sandrine Morel, la motivation du photographe est importante : pour les uns, l'église est un monument historique illustrant les paysages exceptionnels, pour les autres au contraire il fait partie intégrante du village.

Figure 37 b L'église (clichés d'habitants). Morel, Sandrine. *op. cit.*



- et surtout les chemins, dont le nom est indiqué souvent en légende (chemin des Noues, chemin du Rocher, chemin du Chénet) et dont la pratique permet des « *vues imprenables sur la Seine* » ou sur les villages (figure 37 c) : les ruelles ou la promenade engazonnée des berges de Vétheuil par la femme médecin installée depuis 6 mois déjà citée, etc. Parfois l'intérêt de ces chemins est leur caractère jugé confidentiel et mystérieux, car « *on a des chemins qui se perdent* » (architecte installé à Vétheuil). Ainsi, ces chemins permettent d'accéder aux coteaux pittoresques.

Figure 37 c Les chemins et promenades publiques (clichés d'habitants). Morel, Sandrine. *op. cit.*



(14) Nous avons retenus ici 10 reproductions de clichés. Pour les autres, voir Morel, Sandrine. *op. cit.*

- mais aussi, car la pratique n'est pas toujours piétonne, les routes qui offrent des points de vue et donnent ainsi une grande satisfaction aux habitants : le panorama de Saint-Martin-la-Garenne (figure 37 d) et la route de *la Vieille Charrière* à la Roche-Guyon (par un ingénieur du son habitant installé depuis neuf ans dans un habitat troglodytique), la place centrale du bas de La Roche-Guyon, etc. ;

De plus, il faut souligner que si la distinction est évidente pour les habitants entre paysages remarquables et paysages ordinaires, ils placent dans cet équilibre leur propre propriété privée, et notamment leur jardin personnel, souvent de grande dimension, riche de sensations, lieu de détente ou de réflexion. Si les éléments matériels ne tiennent plus la première place (l'ingénieur du son précise qu'il ne « *remarque plus les pitons rocheux* » mais la lumière) ce sont les éléments changeants qui prennent le devant : la lumière, les brumes, la nuit, les couleurs des saisons, etc. A cela s'ajoute l'évocation d'éléments disparus mais dont on garde une trace au titre de la mémoire : par exemple la plantation de quelques fruitiers évoquera la récolte de la cerise de Villers (ou cerise de Montmorency), comme l'indique une habitante dont la grand-mère possédait 200 cerisiers.

Figure 37 d Les routes et les points de vue (clichés d'habitants). Morel, Sandrine. *op. cit.*



43 Les représentations des paysages viticoles et agricoles ⁽¹⁵⁾

430 Les habitants des coteaux du Layon

Les points de vue des non-viticulteurs : crête et rivière

Les photographies faites par les habitants sont rares (13 seulement obtenues par Bertrand Gendreau). Contrairement à Sandrine Morel qui en avait obtenu beaucoup plus, Bertrand Gendreau ne détaille pas les photographies faites par les habitants mais donne des résultats généraux que nous précisons ici.

(15) Morel, Sandrine. *op. cit.*

Pour les non-viticulteurs l'intérêt des coteaux est de pouvoir monter « *sur la montagne* » pour profiter des crêtes et des vues panoramiques (figure 38 a). Au contraire une autre pratique de loisir de plein air consiste à emprunter l'ancienne ligne de chemin de fer pour apprécier la diversité des paysages « *changeants* » et photographier la rivière (figure 38 b). L'accès facile au site est, comme sur le plateau de Saclay, important pour les habitants : « *Petit coin facile d'accès près de mon habitation où coule le Layon. On y rencontre des pêcheurs. Le calme est au rendez-vous.* » Parmi l'appréciation des paysages, on note l'importance de la couleur et notamment des teintes dorées de l'automne sur les vignobles.

Ainsi, des clichés montrent le vignoble en terrasse et les vignes en espalier (figure 38 c). Il s'agit des grandes terrasses plantées par monsieur Bidet dès les années 1960. Le premier habitant précise qu'il s'agit de « *magnifiques coteaux en espaliers qui surplombent le Layon et le village de Rablay* ». Le second indique un « *rythme visuel spécifique et original : la vigne en terrasses. Une mise en évidence des courbes de niveau du terrain entre domestication du lieu et respect de son essence* ». (16)

Les points de vue des viticulteurs : faire voir le coteau d'où est issu le vin qu'ils produisent

Pour les viticulteurs interrogés sur la question des paysages, il s'agit avant tout de « *faire voir le coteau* » d'où est issu le vin qu'ils produisent.

L'attention se porte aussi sur le « *petit* » patrimoine rural (murets de pierres sèches) qui fait partie du paysage viticole. De cette manière les préoccupations des viticulteurs en terme de paysage rejoignent celles des paysagistes (Jacques Courilleau).

Figure 38 a La voie ferrée
(clichés d'habitants).
Gendreau, Bertrand. *op. cit.*



Figure 38 b
Les grandes terrasses
(clichés d'habitants).
Gendreau, Bertrand. *op. cit.*



(16) Gendreau, Bertrand. *op. cit.*

431 Les habitants du plateau de Saclay ⁽¹⁷⁾

Quarante habitants du plateau de Saclay ont été rencontrés lors de la première série d'entretiens, répartis de manière égale dans chaque commune du plateau (au moins quatre habitants par commune) mais aussi choisis parmi les autres communes de la vallée (Vauhallan, Gif-sur-Yvette, etc.). L'échantillon, diversifié sur le plan des âges et des catégories socio-professionnelles, comportait 13 cadres, 11 inactifs (retraités, chômeurs n'ayant jamais travaillé, étudiants, etc.) et 10 professions intermédiaires ; les 6 autres étant artisans, commerçants et ouvriers. Il est globalement représentatif de la population du plateau. On précisera aussi la présence d'un grand nombre de célibataires (7 personnes) et de natifs du plateau (9 natifs). Les dates d'installation dans ces communes sont également variables : de 2 à 42 ans, avec seulement 9 locataires ; pour la majorité des motivations des propriétaires (19 habitants), l'attrait du plateau fut les bas prix du foncier. Enfin, 14 habitants ont des membres de leur famille qui exercent dans le domaine agricole.

À partir des huit photographies présentées pendant les entretiens (clichés de Jacques de Givry), il est possible d'identifier les composantes du paysage les plus appréciées par les personnes rencontrées : les habitants non-agriculteurs se montrent sensibles aux fermes, aux espaces ouverts, aux paysages changeants, aux grands espaces, etc. Ainsi, 33 habitants sur 40 considèrent le plateau de Saclay comme une campagne, et 28 des derniers arrivants (depuis 2 à 10 ans) déclarent être venus s'y installer pour pouvoir bénéficier du paysage rural. Cependant, seulement 5 personnes sont venues pour bénéficier d'un cadre rural et 4 autres pour se rapprocher des vallées (Bièvre et Yvette). Outre les 19 déjà cités pour des raisons financières (bas prix du foncier) s'ajoute les 9 natifs de la région (qui sont donc restés sur place) et 3 installés pour des raisons professionnelles.

Les habitants fréquentent plus le nord du plateau que le sud. Parmi les lieux qui attirent figurent les monuments, les étangs, l'agriculture. De nombreuses pistes cyclables et chemins de randonnée permettent en effet de fréquenter le nord du plateau.

Parmi les lieux cités (figure 39), figurent l'aérodrome de Toussus-le-Noble, qui est visible même s'il fait partie d'un endroit non fréquenté (couleur rose sur la carte). Non loin de lui, les chemins desservent la ferme du Trou salé (monument historique classé), le Trou de terre franche, l'étang saint-Marc, la ferme de Viltain ou d'Orsigny, etc. Lorsqu'on leur pose la question, 16 habitants indiquent en effet aimer se promener à la ferme de Viltain et ses environs. Bois et étangs du plateau font partie des autres centres d'intérêt (6 habitants pour les bois de Saint-Aubin, 6 pour les étangs). En revanche la zone agricole n'attire que cinq personnes, et le plateau n'intéresse pas les 7 habitants qui choisissent de ne jamais y aller au profit des bois des vallées.

(17) Bouraoui, Mouez. 2001. *op. cit.*

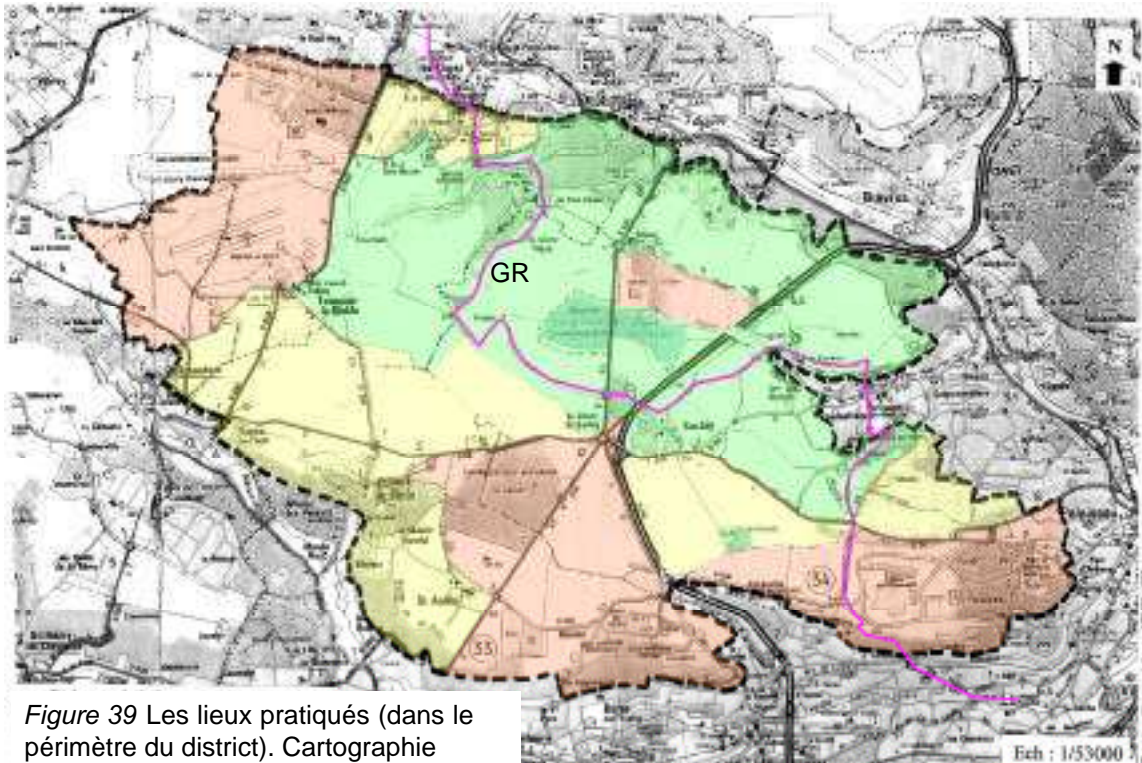


Figure 39 Les lieux pratiqués (dans le périmètre du district). Cartographie Mouez Bouraoui. 2001. *op. cit.*

Plus vers l'est du plateau, ce sont les étangs de Saclay, puis le Bois du chat noir, les Bois brûlés, la Rigole de Favreuse et l'Abbaye de Limon (où une religieuse fait des photographies de paysages). De l'extérieur aussi, ce monument attire, comme le prouve l'une des photographies faite par un habitant (figure 40). Au titre qu'il a donné « *rayonnement culturel et cultural* » s'ajoute le commentaire suivant : « *ouverte aux pèlerins, aux voyageurs et aux randonneurs, l'abbaye de Limon, entourée de grands champs cultivés par les soeurs, offre une image agréable au paysage du plateau (site à préserver).* » Enfin, parmi les monuments cités mais situés à proximité de lieux indiqués comme non fréquentés, figure la ferme de la Martinière.



Figure 40 Cliché d'un habitant : l'abbaye de Limon et l'espace agricole. Bouraoui, Mouez. 2001. *op. cit.*

Figure 41 a



Figure 41 b



Figure 41 c



Figure 41 d



Figure 41 Les quatre clichés de Jacques de Givry les plus retenus par les habitants (Bouraoui, Mouez. 2001. *op. cit.*).

Des photographies, huit au total (des clichés de Jacques de Givry) ont été choisies pour caractériser le plateau de Saclay. Les habitants devaient les classer selon un ordre de préférence allant de 1 à 8. Les plus choisies dans les quatre premiers choix personnels des 40 habitants rencontrés sont :

- le Trou salé avec la ferme (figure 41 a) ;
- l'abbaye de Limon (figure 41 b) ;
- le Trou salé sous la brume (figure 41 c).
- la ligne des puits (figure 41 d) ;

Les photographies faites par les habitants

À l'issue d'une série d'entretiens complémentaires, 26 clichés ont été réalisés par les habitants du plateau de Saclay. Ils correspondent au regard de 8 photographes, sur un total de 20 habitants interrogés (en complément des 40 premiers déjà cités) : 10 habitants de Saclay, commune choisie pour son important périmètre sur le plateau, et 10 habitants de Bièvre, comme choisie pour sa situation mixte vallée-plateau.

Comme dans le cas des coteaux de La Roche-Guyon et du Layon (suivant un protocole commun, cf. première partie du rapport), il a été demandé à chacun de réaliser six clichés représentant les paysages appréciés ou au contraire déplaisants. Vu les conditions météorologiques défavorables, seulement trois habitants ont réalisé au moins 5 clichés :

- un retraité de 59 ans, habitant dans le bourg de Saclay depuis 25 ans ;
- une femme au foyer de 45 ans habitant dans le bourg de Saclay depuis 15 ans ;
- une enseignante de lycée agricole âgée de 41 ans, habitant dans le bourg de Saclay depuis 11 ans.

Pour caractériser le plateau de Saclay, l'ensemble des habitants s'est intéressé à l'horizon, aux cultures, aux chevaux de loisirs et aux prairies, à la couleur jaune du colza, mais aussi aux randonneurs à pied, preuve que le territoire a une valeur récréative. Parmi les clichés négatifs, outre les aspects de pollution (décharges sauvages) apparaissent notamment les nuisances dues aux embouteillages et aux infrastructures routières.

Tous ces clichés, accompagnés de l'ensemble des questions des entretiens, montrent que le plateau de Saclay est principalement un paysage agricole agréable, où l'on n'oublie pas de préciser l'importance des rigoles, même si elles n'ont pas pu être photographiées par les habitants. Deux clichés se montrent représentatifs de ce qu'ont voulu représenter les habitants : un grand ciel nuageux au dessus d'un champ de colza (figure 42 a) et un autre ciel tout aussi important sur un chemin emprunté par des randonneurs (figure 42 b). L'auteur de ces deux images est la même habitante, une infirmière de 38 ans habitant le bourg depuis 7 ans. Ici il s'agit simplement d'un constat de l'état actuel (un paysage satisfaisant), mais d'autres habitants insistent sur les « *dangers pour les habitants et les promeneurs* » : le carrefour des routes du Christ de Saclay (figure 42 c) est légendé : « *que font les pouvoirs publics (le District) pour améliorer les transports en commun et rendre le plateau aux promeneurs ?* » demande l'artisan menuisier.

Les craintes (de nouveaux projets urbains), des propositions pour l'avenir du plateau de Saclay et son amélioration sont fréquentes dans les discours des habitants rencontrés. Cinq propositions dominent, elles concernent d'une part la protection des paysages — en favorisant l'agriculture et en rejetant l'urbanisation (trois propositions) — et d'autre part la mise en place d'un réseau de transports en commun et l'ouverture du plateau au public (deux propositions) :

Figure 42 a Cliché d'habitant (Bouraoui, Mouez. 2001. *op. cit.*).



Figure 42 b Cliché d'habitant (Bouraoui, Mouez. 2001. *op. cit.*).



Figure 42 c Cliché d'habitant (Bouraoui, Mouez. 2001. *op. cit.*).



- s'appuyer sur les associations locales de défense de l'environnement : « *les inciter à accroître la pression sur les élus afin de limiter, voire de stopper, l'extension de l'urbanisation* » ; entourer les bâtiments d'arbres ou améliorer leur architecture ;
- « *renforcer la protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme* » (et réhabiliter et entretenir le réseau de rigoles)
- « *classer le plateau en zone protégée soit en tant que coulée verte ou en tant que parc naturel régional* » (valoriser le bâti agricole).

- « *inciter les agriculteurs à développer la vente directe et la création de fermes pédagogiques* » (selon l'exemple de la ferme de Viltain au nord du plateau)
- « *conforter l'image "naturelle" du paysage agricole* » : plantation d'îlots boisés, améliorer l'accès, à l'image d'un parc public (ouvrir les étangs au public ; étendre le réseau de circulations douces) ; enterrer les lignes à haute-tension ; paysager le bord des routes, camoufler la route nationale 118 (murs anti-bruit) ;

L'analyse des photographies faites par les habitants se distingue nettement de celle faite sur les coteaux de La Roche-Guyon, où était mis en évidence le rapport social aux paysages exceptionnels (ceux des représentations artistiques et littéraires) ou simplement ordinaires et quotidiens, fréquentés par les chemins et parkings (les clichés des habitants). Pour le plateau de Saclay apparaît plutôt une préoccupation pour limiter la circulation automobile et favoriser l'accès aux paysages agricoles dans une optique récréative, y compris en renouant les relations avec les agriculteurs.

44 Synthèses

Sur le plateau de Saclay

- Un nombre de représentations artistique moins abondante que sur les coteaux de La Roche-Guyon, mais surtout contemporaines (une religieuse de l'abbaye de Limon ; un photographe professionnel Jacques de Givry)

- 40 personnes ont été rencontrées et ont sélectionné des photographies (de Jacques de Givry) selon une méthode d'entretiens comparable au cas de La Roche-Guyon. Pour celles-ci :

- l'espace agricole est qualifié comme lieu de loisirs par 32 habitants sur 40 ;
- l'espace agricole est qualifié comme paysage par 30 habitants ;
- l'espace agricole rappelle l'image d'une campagne bucolique pour 28 habitants ;
- l'espace agricole doit être protégé et valorisé en tant qu'espace vert pour 30 habitants ;
- l'activité agricole présence des inconvénients (pollution, bruit, etc.) pour 28 des habitants ;

- Ensuite d'autres habitants ont été invités à réaliser eux-même des photographies. Mais les résultats ont été difficiles à exploiter, contrairement au cas des coteaux de La Roche-Guyon. À Saclay le plateau est perçu comme un paysage agricole avec un grand ciel (mais difficile à photographier avec un simple jetable !) et l'excès de circulation automobile est dénoncé.

Sur les coteaux du Layon

- Les représentations artistiques semblent rares, mais des photographies récentes tendent à montrer des coteaux en larges terrasses pour les publications touristiques (par le professionnel Jean-Marie Blanchard).

- Il n'y a pas eu de premier entretien de 40 personnes au contraire des deux autres sites ayant fait l'objet de deux thèses.

- Les photographies des habitants sont rares (13 seulement obtenues par Bertrand Gendreau) et de ce fait n'ont pas été exploitées.

- La plupart des habitants rencontrés aiment monter sur les coteaux (« *sur la montagne* ») pour avoir une vue dominante.

- Ils pratiquent surtout l'ancienne ligne de chemin de fer et s'intéressent à la rivière (six clichés).

- Enfin, trois clichés montrent le vignoble en terrasse et les vignes en espalier, mais il ne s'agit pas des mini-banquettes de vignes du coteau de Bonnezeaux issues de l'action publique.

Sur les coteaux de La Roche-Guyon

- Les représentations artistiques et littéraires sont abondantes et ne peuvent pas être limitées à la période des peintres impressionnistes. On observe une remarquable permanence des motifs pittoresques depuis le XVIIIe siècle (Hubert Robert). En effet des clichés actuels (par le professionnel Christian Broutin) semblent indiquer que les paysages sont restés immuables. La motivation du classement du site au titre de la loi de 1930 — le motif pittoresque (article 4 de la loi) — est donc réel sur le plan artistique

- Comme sur le plateau de Saclay, 39 personnes ont été rencontrées et ont été soumises au choix de photographies (les clichés de Christian Broutin) selon les mêmes méthodes dans les deux sites. Les coteaux de Seine et le château incrusté dans la falaise illustrent les paysages perçus et pratiqués par les habitants.

- Le choix d'adjectifs qualificatifs renforce la notion de pittoresque déjà présente dans les images artistiques. En effet les adjectifs les plus choisis sont *lumineux et beau, crayeux et pittoresque, naturel, boisé et sauvage*.

- Comme à Saclay et en Anjou, une phase complémentaire a permis de demander aux habitants de réaliser eux-mêmes des clichés de leurs pratiques quotidiennes. Le résultat fut bien plus heureux que dans les deux autres sites. Il existe bien une distinction entre les paysages remarquables et les paysages ordinaires, où les habitants choisissent surtout les chemins, les aires de stationnements publics et leurs jardins.

45 Conclusion du quatrième chapitre : des contextes sociaux favorables aux politiques publiques de préservation des paysages

Sur les coteaux de La Roche-Guyon comme sur le plateau de Saclay, les politiques publiques en cours ou récentes semblent faire écho aux vœux des habitants. Les valeurs paysagistes qui sont invoquées en font deux cadres de vie privilégiés. Paysages pittoresques et paysages agricoles sont donc idéalisés et fréquentés en tant que tels, alors que les fronts urbains semblent décourager les pratiques. Cependant (au moins sur les coteaux de La Roche-Guyon), certains habitants s'intéressent aussi aux espaces publics et aux chemins plus ordinaires (photographies faites par eux-mêmes), c'est-à-dire pas seulement aux motifs des paysages les plus pittoresques, mais aussi aux espaces de relations et de pratiques personnelles.

De même dans la vallée du Layon, certains habitants voient dans l'action de reconquête des coteaux par le vignoble un signe rassurant qui éloigne la « menace » de la ville. En revanche beaucoup considèrent la friche comme un espace sauvage positif, ce qui peut sous-entendre qu'ils souhaiteraient la conserver en tant qu'espace de liberté. Friche, espaces naturels, vignes ou bâti sont donc les formes visibles qui sont appréciées ou laissent indifférents ; mais en l'absence de regroupement associatif (à notre connaissance) et en raison d'un faible nombre de photographies d'habitants, il n'a pas été possible d'analyser plus finement les pratiques et les représentations des habitants.

L'existence d'images pittoresques anciennes pour les coteaux de La Roche-Guyon et récentes pour le plateau de Saclay est à souligner : ce rapport contemplatif a été établi par un petit groupe d'habitants et a été prolongé, surtout à La Roche-Guyon, jusqu'à nos jours. Il est très récent sur les coteaux du Layon. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, beaucoup d'habitants appartiennent à des groupes sociaux acquis à l'idéalisation paysagiste, ce qui fait que le projet naturaliste (préservation des pelouses calcicoles) s'est glissé sans beaucoup de difficulté dans le projet paysagiste (nature jardinée). Le paysage, comme le patrimoine sont en effet reconnus, identifiés, mentionnés par les associations et les chartes du parc naturel, conservés et valorisés. Les pelouses calcicoles font partie du patrimoine local, et cela fonde en partie l'identité des habitants paysagistes. Le paysage préservé et aménagé fait donc partie de la culture locale paysagiste, c'est un paysage pittoresque vécu en tant que tel.

Chapitre 5

Les résultats des actions publiques

50 Un indicateur pour la comparaison des trois sites

Le projet de recherche consistait à analyser trois actions publiques sur le paysage dans trois régions périurbaines :

- un plan de paysage sur le plateau de Saclay (Yvelines et Essonne) ;
- un classement de site sur les coteaux de la Roche-Guyon (Val-d'Oise) ;
- un label de paysage de reconquête concernant les coteaux viticoles du Layon (en Anjou).

Dans les trois cas, la question posée par les acteurs publics était la même : comment, dans un contexte de périurbanisation forte (Saclay) moyenne (La Roche-Guyon) ou faible (Layon), des actions publiques récentes (1990 à 1996), correspondant à des politiques nationales de paysage, pouvaient :

- enrayer la croissance urbaine ;
- stimuler les activités rurales (agricole, viticole ou de gestion des ressources patrimoniales) ?

Pour évaluer les actions publiques de paysage — ce qui n'avait pas été prévu par les acteurs publics —, il a fallu trouver un indicateur simple correspondant aux questions posées ; on a choisi d'analyser la démographie communale. Puis on a cherché à savoir si les actions publiques sur le paysage expliquaient à elles seules la stabilisation de l'urbanisation, la reconquête ou la stabilisation agricole et des espaces de nature.

Ainsi dans les deux sites où les actions publiques avaient pour but de décourager l'extension urbaine (plateau de Saclay et coteaux de La Roche-Guyon), on remarque que la démographie s'est stabilisée entre 1990 et 1999.

- Sur le plateau de Saclay, l'effectif de la population du District est stable pour l'ensemble des cinq communes concernées (figure 43). Quand le plan d'actions paysagères s'est mis en place en 1996, il se situe donc dans un contexte de ralentissement ou de stabilité de la construction de nouveaux logements sur le plateau (86 personnes de 1990 à 1999 au lieu de 2 700 de 1982 à 1990). Cette forte décrue de l'urbanisation ⁽¹⁾ du district est d'ailleurs très

(1) Une forte baisse de la construction neuve a été enregistrée en 1992, 1996 et 1997, sur le district comme au niveau national. Le regain de construction en 1991, 1993 et 1995 s'explique par la construction de quatre résidences étudiantes (Hec, Supélec, Bures-sur-Yvette et Igny). Le besoin en logements avait été estimé par le PLH pour la période 1990-2000 à 4 500-5 200 logements. En 1997, 3430 étaient réalisés ou en chantier.

marquée en 1996 comme si le plan d'actions paysagères avait cette année là incité les élus à réduire l'attribution des permis de construire. Mais dès l'année suivante le chiffre de logements nouveaux est reparti à la hausse (figure 46). Toutefois le rapprochement des données des figures 43 et 46 amène à un constat important. De 1990 à 1999, la population du plateau a été pratiquement stable (+ 86 habitants). Pourtant de 1990 à 1997, 3 500 logements nouveaux ont été construits sur l'ensemble du district, ce qui suggère que la construction s'est reportée sur les autres communes dans les vallées. Une première conclusion s'impose : il y a coïncidence entre la stabilisation démographique du plateau et la décision de mettre en place une planification urbaine et paysagère (le plan d'actions paysagères). Celle-ci semble efficace sur les communes du plateau, mais pas dans les vallées, qui ne sont pas concernées par l'action publique. Tout se passe donc comme si le plateau avait le rôle d'un « *micro-parc naturel régional* » et était considéré comme un équipement vert et de loisir par les collectivités concernées. Celui-ci reste pour une petite partie une réserve foncière, notamment à Saclay, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle et le secteur de Moulon. Il s'agit surtout de programmes en collectifs, sensés répondre à la demande locale forte de logements, d'un côté «élitiste» (les chercheurs), d'un autre côté concernant des familles aux revenus modestes (logements sociaux).

- Sur les coteaux de la Roche-Guyon : la démographie est quasi stable pour l'ensemble des quatre communes (figure 44) lorsque le classement se met en place (1990), ce qui signifie que la menace de l'urbanisation des coteaux est plus imaginaire que réelle. Mais cette opinion

Figure 43
Évolution du nombre d'habitants sur le plateau de Saclay (cinq communes du District)

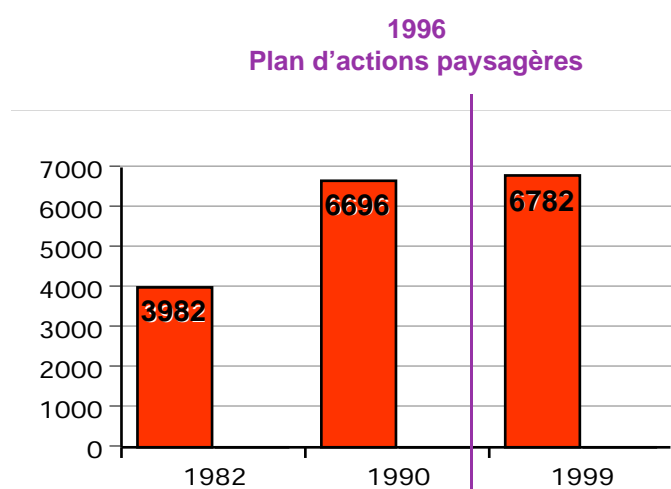
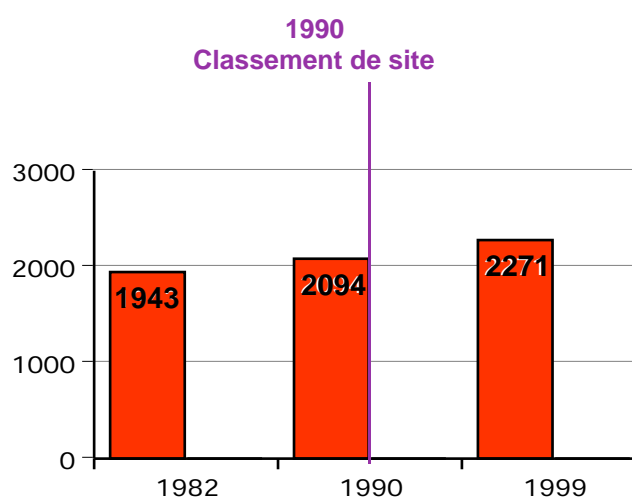


Figure 44 Évolution du nombre d'habitants sur les coteaux de La Roche-Guyon (quatre communes)



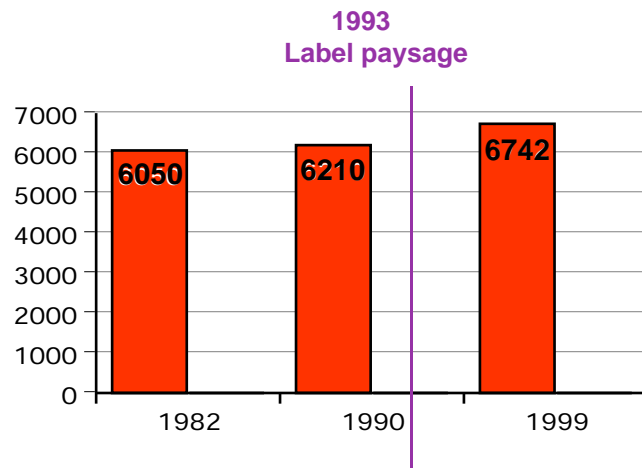


Figure 45
Évolution du nombre d'habitants sur les coteaux du Layon (6 communes)

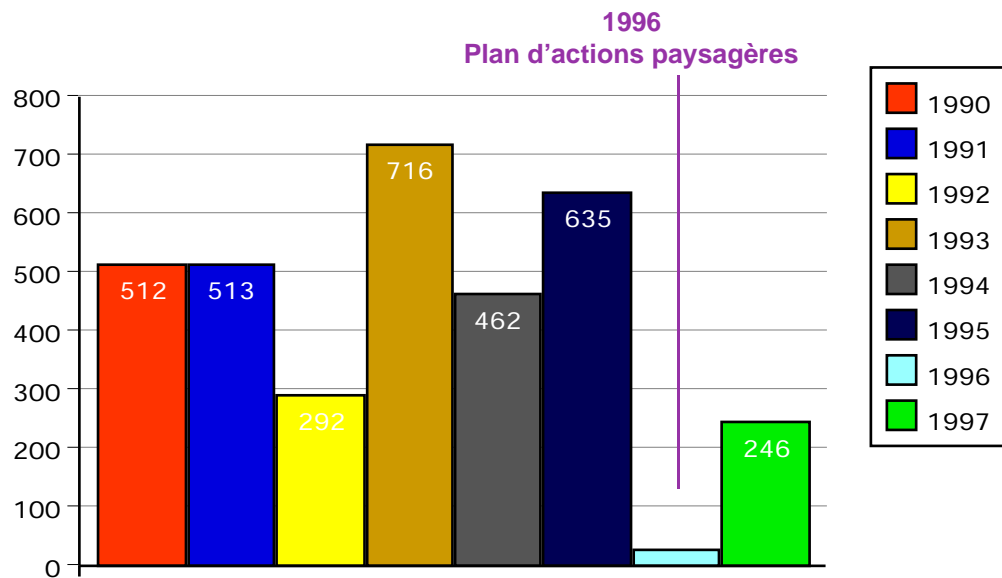


Figure 46 Nombre de logements nouveaux (commencés) dans les 14 communes du District de Saclay (source : site internet du Dips d'après Siclone, 2002)

collective, partagée par de nombreux habitants, aboutira en 1995 à inclure le site dans le parc naturel régional du Vexin français. De 1990 à 1999, la croissance, très faible (+ 177) reste comparable à la décennie précédente (+150). Elle respecte, de ce fait, les objectifs du parc naturel, auquel appartiennent les communes.

Figure 47 Nombre d'habitants par sites et par communes (source : www.recensement.insee.fr)

Coteaux du Layon

Année du recensement	1982	var. 82-90	1990	variation 90-99	1999	var. 82-99
Saint-Aubin-de-Luigné	858	- 5	853	+ 4	857	-1
Saint-Lambert -du-Lattay	1 203	+ 149	1 352	+ 114	1 466	+ 263
Beaulieu-sur-Layon	995	- 14	981	+ 88	1 069	+ 74
Rablay-sur-Layon	592	- 21	571	+ 64	635	+ 43
Faye-d'Anjou	950	- 43	907	+ 126	1 033	+ 83
Thouarcé	1 452	+ 94	1 546	+ 136	1 682	+ 230
<hr/>						
Total 6 communes	6 050		6 210		6 742	

Plateau de Saclay

Saclay	1 865	+ 1 029	2 894	- 11	2 883	+ 1 018
Saint-Aubin	448	+ 288	736	- 42	694	+ 246
Toussus-le-Noble	150	+ 536	686	- 27	659	+ 509
Villiers-le-Bâcle	750	+ 203	953	+ 140	1 093	+ 343
Châteaufort	0 769	+ 658	1 427	+ 26	1 453	+ 684
<hr/>						
Total 5 communes	3 982		6 696		6 782	

Coteaux de La Roche-Guyon

Gommecourt	455	+ 103	558	+ 9	567	+ 112
La Roche-Guyon	566	- 7	559	- 9	550	- 16
Haute-Isle	233	+ 12	245	+ 51	296	+ 63
Vétheuil	689	+ 43	732	+ 126	858	+ 169
<hr/>						
Total 4 communes	1 943		2 094		2 271	

• Sur les coteaux du Layon : la population des communes croît doucement (figure 45). Entre 1982 et 1990 (figure 49), moins de 200 personnes sur l'ensemble, avec une hausse de population dans seulement deux communes (Thouarcé + 94 et Saint-Lambert-du-Lattay + 149 personnes). Entre 1990 et 1999 la variation est faible également, même si la progression concerne cette fois-ci chaque commune, sauf Saint-Aubin-de-Luigné, la plus stable (figure 47). Ainsi dans chaque commune, la population totale reste faible en 1999, de 635 pour la plus petite (Rablay-sur-Layon) à 1 682 pour la plus grande de cet échantillon (Thouarcé). Cette croissance est faible de 1982 à 1990 (+ 160 habitants). Le phénomène de périurbanisation (sud d'Angers) est bien réel. Il est confirmé par la comparaison des cartes d'occupation du sol de 1976 et de 1998 (figure 5). L'extension urbaine des bourgs et villages de Thouarcé, Rablay-sur-Layon et Beaulieu-sur-Layon apparaît clairement. Ces faits sont sans doute suffisants pour faire naître la crainte de l'urbanisation constatée au cours des entretiens.

L'indicateur démographique fait donc apparaître un trait marquant des trois sites et plusieurs caractères distinctifs. Dans les trois cas, la décennie (1990-1999) est marquée par une faible croissance démographique, mais celle-ci s'inscrit dans des contextes évolutifs locaux très différents.

- En Anjou, la périurbanisation commence à se manifester. Il faudrait cependant étudier les populations concernées de plus près pour déterminer si plus de 40 % des emplois sont extérieurs aux communes d'habitat (critère des communes périurbaines selon l'Insee en 1997). La cible de l'action de label n'est pas d'entraver la construction mais de restaurer des territoires de coteaux abandonnés par la viticulture, en cherchant, en même temps, à améliorer les vins et à attirer les clients (route des vins). L'action relève donc d'une politique viticole rurale plus que d'une préoccupation périurbaine. Cependant la vallée, qui fait partie du bassin d'emplois d'Angers, commence à ressentir les effets de ce rôle. La construction de l'autoroute ne fera que l'accroître.

- Dans la vallée de la Seine où les coteaux de La Roche-Guyon sont sous l'influence de pôles urbains de l'agglomération ouest parisienne (Cergy-Pontoise, Mantes-la-Jolie, etc.), le risque d'extension des logements et des zones industrielles et d'activité est ressenti depuis longtemps dans les communes étudiées. La non ou faible croissance démographique — sauf à Vétheuil — des communes classées est une conséquence directe de la quasi absence de constructions nouvelles. Hors classement, la population de Vétheuil peut s'accroître de 130 habitants en 10 ans. Il faudrait d'ailleurs préciser quelle est la part des maisons neuves et celle des logements vacants. Cette situation de «non-contrôle» par l'État a par ailleurs déclenché la mise en place d'une charte de paysage pour encadrer le développement local, conformément aux principes de la charte constitutive du parc naturel. Les risques d'afflux de nouveaux habitants sont ici largement anticipés par les actions publiques, régionales ou nationales.

- Sur le plateau de Saclay, où la décrue des constructions est spectaculaire par rapport aux années 1980, la population de certaines communes s'accroît encore (peu il est vrai), tandis que d'autres régressent légèrement. La régulation, à laquelle les élus ont consenti, succède à une période d'euphorie urbanistique, brutalement endiguée par ceux-là mêmes qui ont été portés par cette vague : les habitants. Cette accalmie est-elle de courte durée ? Les nouvelles communautés d'agglomération, partagées entre les Yvelines et l'Essonne, reprendront-elles le même projet pour le plateau partagé entre deux départements ? Il est trop tôt pour le dire.

51 Les effets matériels des actions publiques de paysage

Les enjeux paysagers ne sont pas seulement démographiques mais aussi matériels. deux types d'effets des actions publiques sont possibles :

- soit la non-apparition ou disparition de ce qui était interdit
- soit l'apparition de ce qui était souhaité, mais aussi non prévu ou précisé.

A) • Dans les coteaux du Layon, la réalisation issue directement du label de paysage de reconquête est la plantation du petit vignoble en étroites banquettes de Bonnezeaux à Thouarcé en 1993. Le modèle suisse n'a pas été suivi, pas plus que les mini-banquettes qui auraient nécessité un investissement financier (un tracteur articulé), ce qui n'a pas empêché la reconquête des coteaux, mais selon des modèles locaux (banquettes larges, vignes dans le sens de la pente). Cet échec n'est que relatif, car le but de l'action de label n'était pas l'adoption du nouveau modèle de banquettes, mais le développement de l'économie viticole et la promotion des paysages qui lui étaient associés. La banquette étroite était la solution la plus rationnelle sur les pentes relativement fortes, mais son emploi se heurtait à deux obstacles :

- l'investissement coûteux dans des tracteurs adaptés ;
- la possibilité d'avoir recours à des terrasses larges, ou des cultures dans le sens de la pente, si celles-ci étaient moyennes à faibles (techniques déjà connues dans la vallée). La conséquence de cette réticence a été de restreindre les chantiers de reconquête aux pentes adaptées aux techniques connues localement. Un autre effet probable des actions publiques est celui de la convention régionale des paysages (Crape) qui a prolongé les actions prévues de reconquête des coteaux en recommandant l'enherbement des parcelles viticoles. Précisons cependant que pour le Conseil régional (Nantes) cette convention est achevée depuis 1999, les responsables ayant quitté leurs fonctions ; il reste donc peu de traces écrites des opérations, mais retenons que l'objectif était d'aider la maîtrise d'ouvrage communale et celle des particuliers, en aidant au maximum pour 50 % des coûts prévisionnels des travaux. L'enherbement des parcelles est une technique utilisée aujourd'hui, mais elle n'a pas été étudiée au cours de la recherche.

En dehors de l'action ponctuelle de l'État pour le vignoble de Bonnezeaux, des actions publiques régionales ont donc contribué à modifier les paysages de la vallée :

- en terme de paysage (en général viticole) à préserver : la démolition de bâtiments considérés comme «points noirs» à Thouarcé et à Cléré-sur-Layon (aide du conseil régional de 30 %) et l'aménagement de coteaux en friches à Sée d'Anjou, Thouarcé, Chaudefonds-sur-Layon (aides destinées aux exploitants agricoles) ; ainsi que l'aménagements de tables panoramiques sur le haut des coteaux.

- en terme d'actions auprès des viticulteurs : une aide à hauteur de 15 % des coûts pour la restauration des chais des viticulteurs, ainsi que pour l'amélioration des sièges d'exploitation des agriculteurs et l'enherbement de parcelles viticoles (aide forfaitaire de 150 euros par hectare) ;

- sur le thème de l'eau (de la vallée) dans le paysage : l'installation de passerelles, l'aménagement paysager d'une zone de loisirs et la restauration des berges de l'Hyrôme ; la signalisation touristique sur ces berges et la restauration hydro-écologique de l'étang de Villers.

- le développement de la route touristique des vignes grâce aux actions des organisations viticoles et des syndicats d'initiative.

L'action incitative de l'État, plus symbolique que réelle, semble donc avoir été relayée par la Région, les collectivités locales et les organisations professionnelles.

B) • Dans les coteaux de La-Roche-Guyon, la politique du classement de site a été strictement dissuasive, puisque tout projet dans l'espace délimité est soumis à autorisation de l'inspecteur des sites. La stabilité de l'habitat en est la conséquence majeure. Pour les communes souhaitant s'agrandir, il est donc nécessaire de trouver des zones du plan d'occupation du sol (aujourd'hui, plan local d'urbanisme) adaptées. C'est ainsi que l'extension de Vétheuil a eu lieu hors du site classé. Dès lors, certains habitants se mobilisent de nouveau (le coteau des Noues) pour préserver le paysage en dehors des zones classées, puisque ce quartier est en relation directe (visuelle) avec les grandes perspectives du donjon de La Roche-Guyon. Parallèlement d'autres habitants et propriétaires de parcelles de la zone classée s'insurgent contre le droit de préemption

Figure 48

La façade de Vétheuil restaurée selon un enduit de couleur conforme aux maisons vexinoises (d'après un document du parc naturel régional du Vexin français, 2000).



qu'exerce l'Agence des espaces verts d'Île-de-France quand des terrains sont en vente. L'action publique de contrôle apparaît ici avec deux faces dans un même site puisqu'elle pèse sur les transactions immobilières d'un côté (le site classé par la Diren) et tente de les encadrer à Vétheuil (charte paysagère du parc naturel) de l'autre. D'une part, une grande partie des coteaux est figée dans son écrin végétal, d'autre part la commune de Vétheuil entre dans un processus de normalisation architecturale (couleur des façades : cf. figure 48, pavement des rues, etc.) et paysagère (réduction du mitage, haies champêtres, etc.), mais aussi de création (accès au fleuve, maison de la nature).

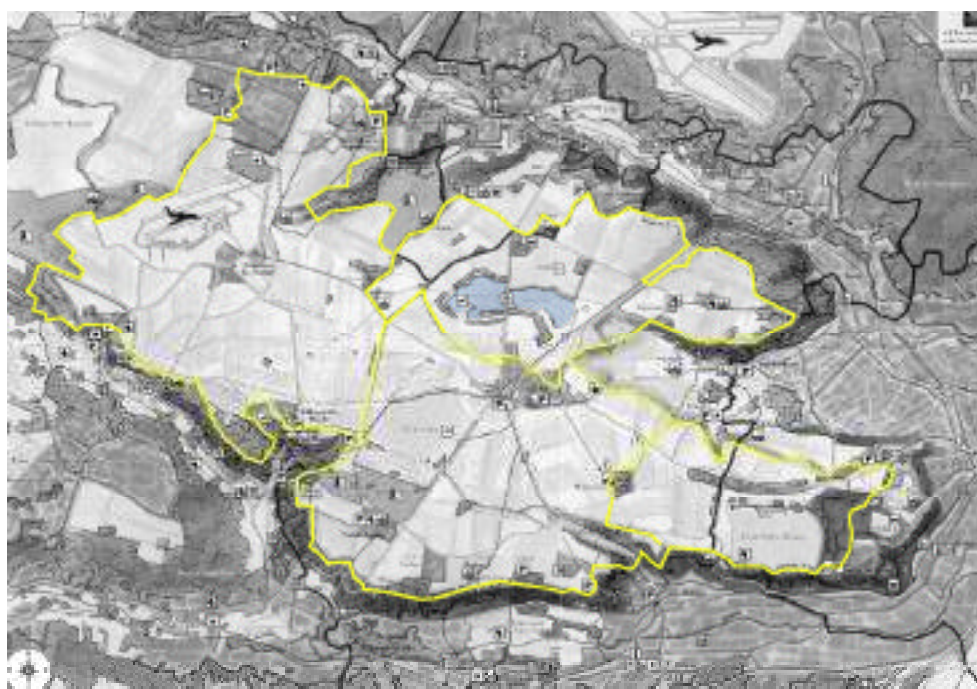
C) • Sur le plateau de Saclay, les trois principaux effets du plan d'actions paysagères ont été les suivants :

- le maintien de 2 000 hectares agricoles (avec des chemins ouverts au public),
 - la plantation localisée d'arbres d'alignement le long des routes,
 - la restauration ponctuelle des rigoles et de leurs ponceaux, ainsi que la mise en place de pistes cyclables.
- le rachat de terrains agricoles par l'Agence des espaces verts d'Île-de-France.

Le rôle des chemins est important tant pour le plateau que pour ses vallées voisines (y compris dans les documents d'inscriptions et de classement). En effet un projet prévoit le « Tour du plateau » en traversant des espaces agricoles (cf. le tracé jaune sur la figure 49).

À la fin 2002, les zones urbanisables du Plan d'actions paysagères n'ont pas encore été construites, sauf à côté du centre de Toussus-le-Noble. La déviation de cette commune a été, comme prévu dans le Plan d'actions paysagères, plantée d'arbres d'alignement (figure 50). En revanche la rigole qui la longe n'a pas été restaurée. Une piste cyclable permet d'aboutir facilement à cette déviation à partir de la Ville Nouvelle (Châteaufort).

Figure 49
Le projet de « Tour
du plateau »
(Bouraoui, Mouez.
2000. *op. cit.*)



Contrairement au site classé de La Roche-Guyon, les paysages du plateau de Saclay continuent insensiblement à évoluer. La planification du plan d'actions paysagères sert de référence aux élus et aux services de l'État (DDE, DDA), en tant qu'elle donne au plateau la cohérence d'un espace ouvert à conserver comme équipement vert collectif. Ce « parc de campagne » n'est pas sans rappeler les « country parks » anglais, où les activités de loisirs et la valorisation des patrimoines naturels et architecturaux sont les références majeures des « *landscape managers* » de la « *countryside commission* ». Dans ce contexte ce sont surtout les 18 agriculteurs du plateau qui détiennent les clefs du devenir des paysages. Privés de leurs perspectives de plus-values foncières, ils ne semblent pas cependant envisager de partir et la reprise des exploitations apparaît globalement assurée. Beaucoup, en dépit des handicaps techniques (dégradations, encombrement des routes, etc.) se sont adaptés au contexte urbain (location de bâtiments, ventes directes, fermes pédagogiques, production de compost, etc.). La valorisation architecturale des corps de fermes est cependant peu avancée et la fourniture de services (entretien des espaces publics) aux collectivités peu ou pas développée. Certains vivent (mal) cette situation comme une « *mise en réserve* », d'autres comme une opportunité de diversifier leurs activités au-delà de leurs compétences strictement agricoles.

Figure 50

Trois aspects de l'urbanisme récent de Toussus-le-Noble :

- Les jardins communaux à l'interface ville-agriculture
- Le front urbain des lotissements récents
- La nouvelle déviation : des plantations routières en 2002 (clichés N. Dumont-Fillon 2003)



Dans les trois sites étudiés les actions paysagères de l'État et des collectivités semblent avoir été convergentes, même si des réticences, voire des conflits ont jalonné leur mise en œuvre. L'intérêt commun — des viticulteurs, des habitants par exemple — paraît avoir recueilli une majorité d'opinions favorables qui ont permis d'infléchir les processus politiques et fonciers dans le sens d'un fort ralentissement de l'urbanisation (Saclay et La Roche-Guyon), ou de son encadrement (Vétheuil), de la reconquête viticole (Layon) ou naturaliste (La Roche-Guyon). En revanche, d'autres groupes (propriétaires fonciers, agriculteurs, carriers, industriels, promoteurs immobiliers) ont du renoncer à leurs projets aux profit d'autres groupes de pression (associations, ministères de l'environnement et de la culture, Europe).

52 Conclusions du cinquième chapitre

L'évaluation d'une action publique n'a pas pour seul but de préciser si les objectifs ont été atteints mais de déterminer quelles conséquences les succès (ou les échecs) peuvent engendrer, inévitables ou non pour les sociétés concernées.

a) Les objectifs poursuivis dans les trois sites ont été plutôt atteints aujourd'hui

- La reconquête viticole des coteaux du Layon est en cours et le commerce des vins en pleine croissance, grâce notamment à l'effort de marketing (route des vins) utilisant l'image des terrasses (anciennes) et à l'amélioration qualitative des vins. L'action publique de label était en pratique le développement économique, sans que des objectifs précis soient à atteindre sinon en termes de marché. L'action n'était pas un plan, mais un outil incitatif au service d'une économie locale. Elle doit être rapprochée d'une autre action de même nature, comme celle du label de paysage de reconquête du marais de Guérande. Aujourd'hui 170 paludiers sont en activité, alors qu'ils avaient failli disparaître dans les années 1970. L'indicateur de succès est dans ces deux cas le dynamisme et la santé des professionnels concernés et, par voie de conséquence, la régression partielle des espaces abandonnés.

- Le classement du site de La Roche-Guyon a stoppé les extensions des sablières dans la boucle de la Seine à Moisson autant que les constructions nouvelles dans les quatre communes des Yvelines et du Val-d'Oise. L'avenir de ces dernières se construit autour d'un projet à la fois touristique et de conservation du patrimoine faunistique et floristique, pour lequel l'État (Diren) et le parc naturel régional deviennent des partenaires majeurs des élus locaux. Seule la commune de Vétheuil échappe au contrôle de l'État (dans sa partie sud-est), mais doit composer avec les chartes paysagères intercommunales du parc naturel.

- Le plan d'actions paysagères de Saclay visait de nombreux objectifs de requalification des paysages du plateau, en même temps que le contrôle de l'urbanisation. C'est un fait que la croissance urbaine a été très faible de 1990 à 2000, mais elle se situe dans un contexte général de décrue urbaine, amorcée sur le plateau dès 1992. Si la surface agricole

est restée globalement stable, les autres actions prévues (plantations routières, restauration des rigoles, valorisation des fermes, circulations piétonnes et cyclistes, mise en valeur des zones humides) n'ont pu être mises en œuvre que ponctuellement (ponceaux restaurés, plantations de contournement d'agglomération, tronçons de cheminements).

En résumé, l'interdiction respectée a produit l'effet escompté, alors que la construction de nouveaux paysages relève de processus longs et complexes mobilisant de nombreux acteurs et susceptibles d'hésitations, voire d'arrêts momentanés ou définitifs.

b) Des résultats très dépendants des contextes locaux mais aussi régionaux, nationaux ou européens

- Dans les coteaux du Layon, la politique de label a laissé le souvenir du petit vignoble original de Bonnezeaux, mais n'a guère eu d'influences sur les pratiques viticoles qui ont utilisé les techniques locales (larges terrasses ou plantations dans le sens de la pente). En revanche les actions conjuguées du Conseil régional, de l'Inra, du Syndicat Lys-Layon-Aubance, des organisations de viticulteurs et des syndicats d'initiative ont fortement stimulé l'économie viticole locale. Le même phénomène d'accompagnement financier des collectivités (Département, Région) pouvait être observé chez les paludiers de Guérande, soutenus par le syndicat intercommunal local, notamment pour la construction de nouvelles salorges.

- Sur les coteaux de La Roche-Guyon, la stabilisation des paysages est due autant à l'action ancienne de l'association des Amis du Vexin français (depuis 1968) et de ses notables, à l'intervention de la Diren (classement), à la charte du parc naturel régional (le plan de paysage désigne les coteaux comme « *zone naturelle d'intérêt paysager primordial* ») qu'aux pressions des groupes naturalistes dans le cadre du projet européen « *Natura 2000* ». Dans l'ouest parisien, les mêmes influences déterminantes sont observables, avec des variantes, dans les classements récents (2000) des sites de la vallée de la Bièvre et de la plaine de Versailles (pas ou peu de composantes naturalistes).

- À Saclay, c'est la planification centralisée de l'État (urbanisation) qui a été remise en cause par des groupes de pression (habitants, scientifiques) soutenus par la Région (Plan vert) et différents autres services de l'État (Diren, Drac, DDA). Cependant le territoire n'est pas figé et continue à évoluer au gré des nouvelles positions des communautés d'agglomération qui se partagent le plateau. L'avenir apparaît cependant incertain.

En bref, ces actions publiques peuvent être remises en cause très vite si les contextes sociaux et politiques locaux qui sont à l'origine des résultats actuels changent, sauf, en principe pour les sites classés.

c) La difficulté d'évaluer une action publique de paysage

À l'exception du classement, ni le plan d'actions paysagères de Saclay, ni la charte de Vétheuil, ni le label de paysage n'avaient (ou n'ont) été conçus pour être évalués. Aucun indicateur objectif comme dans le cas des politiques de la santé ou de la sécurité routière n'avait été prévu ; aucune échéance n'était précisée. Dans la plupart des cas, ce sont les interdictions ou les dissuasions qui étaient les plus claires, beaucoup plus rarement les incitations (Saclay, Vétheuil). Aucun document n'explicitait des paysages précis et localisés qui devaient être produits, si bien qu'il était difficile d'apprécier si l'évolution constatée était bien conforme à la prévision.

Cette situation tient surtout à la démarche de projet de la plupart des paysagistes, des urbanistes et des architectes. Pour ces praticiens, anticiper une situation n'est pas prévoir exactement, mais engager un échange avec un commanditaire (l'État, la collectivité) pour construire la proposition, qui souvent, sera (ou non) mise en œuvre par d'autres. Un projet de paysage est une réponse possible, mais toujours ouverte à des évolutions, et à tous les stades de son existence.

Dans ces conditions, l'exercice de l'évaluation a sans doute des limites. Plutôt que de se réjouir de l'efficacité des actions, ou de regretter l'imprécision, leur lenteur ou l'imbroglio des conflits, voire de s'attacher à fixer des normes, n'est-il pas plus opportun de se situer dans une démarche d'évaluation constructive ? (2) Dans la mesure où l'enjeu de ces actions est le bien public et que l'intervention des pouvoirs publics est utile, il est alors nécessaire de se tourner explicitement vers les acteurs de ce qui devient une co-production. Les paysages relèvent de ce processus, comme on l'a vu, en impliquant notamment les services publics et les groupes citoyens, c'est-à-dire engagés dans les affaires publiques.

d) Paysage et paysagistes

Une politique de paysage a pour but, selon la convention européenne de Florence « la protection, la gestion et l'aménagement du paysage » conformément à ce qui détermine « *la qualité paysagère* », c'est-à-dire « *les aspirations de la population* ». Or, on l'a vu dans les trois sites étudiés, les aspirations des différents groupes sociaux concernés sont contradictoires (carriers et esthètes, promoteurs immobiliers et associations de protection du cadre de vie à Saclay) ou sont convergents (esthètes, touristes, naturalistes et résidents à La Roche-Guyon). Les « aspirations » doivent-elles être comprises comme des intérêts sociaux ? Dans ce cas, tous les intérêts étant respectables, tous les paysages impliqués le sont aussi : les sablières autant que les paysages de vallée par exemple.

Il est donc nécessaire que soient affirmées notamment par le paysagiste les valeurs d'intérêt public, qui s'imposent à la place des logiques privées préjudiciables :

(2) Conan. Michel. 1998. *L'évaluation constructive. Principes, théorie et éléments de méthode*. La Tour d'Aigues : Éd. de L'Aube.

- la protection d'un paysage patrimonial (à transmettre aux générations futures), comme sur les coteaux de La Roche-Guyon ;
- le paysagement d'une action de transformation ou de création de l'espace rural ou urbain, comme dans les coteaux du Layon ou sur le plateau de Saclay. Notons que dans le cas du Layon, les viticulteurs, entrepreneurs privés, ont une activité d'intérêt public (le développement économique local).
- la restauration de sites à requalifier dans une perspective patrimoniale (comme à Vétheuil).

Les paysagistes qui ont été impliqués dans les trois actions publiques ont, selon les cas, adopté la position du médiateur, mais surtout de l'expert.

- Ils ont été experts, là où leur sensibilité, leur formation et leurs expériences leur donnait la capacité à reconnaître les qualités formelles à préserver, les structures minérales ou végétales à conserver, à restaurer ou à installer, les mémoires à exhumer et les topographies à valoriser. Cette expertise, ou capacité à évaluer ou à juger, leur est aussi reconnue par l'État (inspecteur des sites) ou les collectivités qui les commanditent (les régions, le parc naturel par exemple). Cette expertise est claire dans le cas du classement de site, mais plus diffuse à Saclay où le paysagiste a travaillé avec des architectes ou des urbanistes, et plus floue dans le Layon où deux paysagistes se sont succédés.

- Ils ont cherché à être médiateurs, en raison inverse de leurs rôles d'experts, car le médiateur est, par nature, un intercesseur, neutre, un entremetteur qui cherche un accord entre les partis, donc un arbitre et surtout un négociateur là où existent des conflits. Au cours du classement de site, il n'y a pas eu de négociation avec les carriers. En revanche les associations et l'État, via le parc naturel régional à Vétheuil, mettent le paysagiste, producteur de chartes, en situation difficile, car l'expert resurgit en permanence sous le médiateur ; la règle, suggérée au nom de l'intérêt public, peut être contestée au nom des usages locaux, des goûts ou des intérêts individuels. Le paysagiste n'arbitre plus alors, mais il peut être convaincant. Ne lui faut-il pas, comme l'architecte ou l'environnementaliste, faire passer dans le droit local des sols, des règles, qui jusqu'ici ne s'imposaient pas à tous ?

En pratique cependant, il contribue, par l'action incitative ou réglementaire sur l'espace, à la recomposition sociale des territoires. Certains groupes (les touristes, les habitants « *paysagistes* », les amateurs d'art, les naturalistes, mais aussi les viticulteurs, voire certains agriculteurs) sont amenés sur le devant de la scène publique, les autres s'estompent ou disparaissent (les carriers, d'autres agriculteurs, les petits propriétaires fonciers). Ce mouvement social et spatial est permanent, peut ralentir ou s'accélérer, et s'inscrire dans une société ultra-libérale ou encadrée par l'État ou les collectivités. Il est la vie même du monde habité et construit l'Histoire. À ce titre il échappe en partie aux talents d'expert du paysagiste qui dispose cependant d'un atout considérable, la commande publique, qui lui reconnaît son expertise.

Conclusion générale

1) Sur les résultats obtenus (figure 51)

Dans les trois territoires étudiés, différents acteurs publics et privés, en situation dominante, sont à l'origine de la volonté d'orienter selon leurs intérêts l'évolution des sites, en particulier celle de l'occupation du sol. Les sablières, les extensions urbaines, les friches viticoles sont rejetées et chaque action concerne de façon spécifique des espaces plus ou moins importants.

Dans les trois cas, la rupture de l'évolution géographique est marquée surtout dans les années 1950. Aussi, la permanence des paysages souhaités est en pratique celle de l'identité géographique et sociale de cette période ; il reste suffisamment d'éléments pour appuyer, sur un patrimoine hérité, un projet de reconquête des paysages disparus ou menacés. Les coteaux du Layon encore cultivés, les espaces agricoles du plateau de Saclay et ses rigoles du XVIII^e siècle, les peintures de paysages des coteaux de La Roche-Guyon fondent la légitimité de l'action. Même si de nos jours les agriculteurs se font plus rares, ou même ont disparu des coteaux de La Roche-Guyon.

Le classement des coteaux de La Roche-Guyon a agi par blocage direct de l'évolution des paysages de la vallée, sur la base d'un texte juridique, la loi du 2 mai 1930. Le plan d'actions paysagères, non fondé sur une loi, s'appuie sur un schéma directeur et devient un outil de paysagement autant que d'urbanisme. Le modèle des terrasses étroites du label de paysage de reconquête, qui correspond à une politique du début des années 1990, n'a pas été suivi, mais cette politique de paysage a été prolongée par une action de la Région Pays-de-Loire : la Convention régionale d'amélioration des paysages et de l'eau. La reconquête viticole des coteaux s'est poursuivie selon des modèles locaux.

En outre, d'autres politiques proches accompagnent positivement ces actions publiques de paysage. Les chartes paysagères communales du parc naturel régional du Vexin français contrôlent l'évolution de l'occupation du sol, mais surtout encouragent des modèles de paysages patrimoniaux (les enduits de façades, le pavage des espaces publics, etc.). Les politiques naturalistes établissent des inventaires du patrimoine naturel et préparent dans le cadre du projet Natura 2000, l'installation d'une réserve naturelle.

Figure 51 Tableau récapitulatif

Actions principales	Dates	Type d'action	Action dissuasive	Action d'encouragement	Évaluation		Facteurs favorables
					positive	autre	
Classement site	1990	Interdiction d'extension des sablières	Non autorisation industrielle		Sablières stoppées	-	Création parc naturel en 1995
Plan d'actions paysagères	1996	Ralentir ou stopper l'urbanisation	Réduction de l'urbanisation prévue		Démographie stabilisée	-	Plan vert + Décrue urbaine
Label paysage de reconquête	1993	Stimuler l'économie viticole		Refaire des terrasses Modèle de Bonnezeaux	Augmentation des terrasses Développement de l'économie viticole	Autres modèles utilisés	Incitations de la Région Pays de Loire
Autres actions Chartes paysagères	1995	Préciser la politique communale du parc		Planifier l'aménagement communal	Long terme	+ risque de normalisation	Parc naturel
Convention Crape	1997	Stimuler l'économie locale (tourisme)		Aide des acteurs locaux	Développement de l'économie viticole		

Pour agir à la fois sur les espaces et sur leurs acteurs, les actions publiques englobent soit l'ensemble d'un territoire géographique (Saclay, tout le plateau ; La Roche-Guyon, tous les coteaux), soit l'ensemble d'une filière professionnelle sur un territoire (les viticulteurs dans les coteaux du Layon). Cela signifie donc que les espaces concernés ont été repérés par les opérateurs de l'action publique, mais que les sites exclus de la protection peuvent trouver des habitants soucieux de leur protection (par exemple le coteau des Noues à Vétheuil qui n'est pas inclus dans le périmètre protégé des coteaux de La Roche-Guyon).

Il est vrai que les trois territoires ont vu leur population se renouveler grâce à l'installation d'habitants ayant choisi les lieux autant pour leur aspect rural (La Roche-Guyon) que pour des raisons financières (faible coût du foncier sur le plateau de Saclay). Dynamiques, ces acteurs « *paysagistes* » exigeants quant à leur cadre de vie étendent leurs projets au-delà de leur propriété jusqu'aux limites de leur commune (limite administrative) voire au-delà (les perspectives). Dans un seul des trois territoires, celui des coteaux du Layon, les associations n'ont pas sollicité les pouvoirs publics pour obtenir une action sur les paysages, sans doute en raison du caractère plus rural des habitants, mais aussi d'une périurbanisation très récente et faible.

En outre, il faut noter que la production d'images de paysage est variable dans chaque territoire. Très avancée sur les coteaux de La Roche-Guyon, abondante et ancienne, elle se perpétue depuis trois siècles. Les productions contemporaines prolongent les regards pionniers des peintres lithographes. Des modèles artistiques et scientifiques se dégagent sur une base commune de paysage pittoresque et de patrimoine naturel. Dans les deux autres sites, et notamment à Saclay, l'apport artistique, récent, se développe grâce aux professionnels, mais le regard des habitants se révèle aussi très sensible aux paysages. Les photographies faites par les habitants montrent une attention récente au décor rural recherché.

Le rôle des paysagistes est évident dans les coteaux de La Roche-Guyon. L'industrie ou l'urbanisation, de même que l'agriculture intensive, n'ont plus leur place dans les paysages souhaités. En revanche le devenir des anciennes terres agricoles est pris en charge par un nouvel acteur : le naturaliste. Mais le paysage produit est surtout celui de l'inspecteur des sites, habilité à contrôler les nouveaux projets. L'espace privé entre dans l'espace public, mais certains artistes s'inquiètent d'une normalisation du « *beau paysage pittoresque* ». Ce sont sans doute les chartes paysagères qui accompagneront les évolutions possibles de chaque commune, à condition que les bureaux d'études diversifient leurs propositions et fassent preuve d'originalité. Sur le plateau de Saclay, les paysagistes, architectes et urbanistes ont travaillé ensemble pour produire le plan d'actions paysagères.

Enfin, dans les coteaux du Layon, deux paysagistes se sont succédés. Le premier indique avoir joué un rôle didactique et de médiateur lors des réunions de terrain ; le second a fait des propositions concrètes auprès du Conseil régional. Tous les deux ont insisté sur la qualification des paysages arborés (les pins parasols) et sur la viticulture des coteaux.

2- Sur les modèles de paysage

Autant il a été facile de mettre en évidence les modèles de paysage, engendrés par le regard des artistes (peintres, photographes, écrivains), autant les autres manières de regarder les paysages sont restées plus floues. Ce sont sans doute les modèles scientifiques des naturalistes, qui désignent le plus clairement des motifs paysagers alternatifs (la pelouse calcicole, l'étang, la haie champêtre) et les alliances entre le goût des belles images et la qualité biologique des milieux (le pittoresque écologique) ne semblent pas exceptionnels. Il en est de même pour les modèles techniques (le vignoble en terrasses).

En revanche, le passage par la mise en image photographique ne semble pas la meilleure façon d'appréhender les rapports intimes et non convenus avec l'espace privé ou public. Il faut alors revenir aux mots, écrits ou verbalisés, et ces mots sont difficiles à obtenir pour un chercheur non spécialisé. Cependant sur les coteaux de La Roche-Guyon, les habitants ont été capables d'offrir des clichés, accompagnés de leur légende, afin de rendre compte des lieux ordinaires. En effet il s'agit d'une attention portée aux espaces publics, aux chemins et aux parkings qu'ils utilisent au quotidien. Les habitants mettent ainsi clairement en évidence la distinction qu'ils opèrent entre les paysages remarquables (ceux des peintures et des clichés professionnels) et les paysages plus quotidiens de leur quartier (près de l'église, etc.).

Ces différents résultats indiquent que les rapports à l'espace visible ne se construisent pas en fonction des seules expériences esthétiques modelées par l'art. Sans aucun doute, notamment sur les coteaux de La Roche-Guyon, ce mode d'appréciation est le plus ancien et le plus prégnant. Il inspire les regards des touristes autant que ceux des habitants et exerce un pesant ascendant sur les autres modes de jugements. Or ces derniers existent pour autant que les chercheurs aient pu les recueillir et les faire connaître. La vie sauvage des falaises et des étangs, et les cavités troglodytiques, sont autant des motifs (anciens) d'intérêt que les itinéraires ordinaires ou les jardins des habitants. Pourtant seuls certains motifs, les pinacles de craie, la tour ruinée, les terrasses de vignes dorées ou les fermes identifient les paysages des trois sites. Ils masquent la diversité des situations pour ne retenir que ce que l'histoire ancienne ou récente a produit comme formes remarquées. La sélection paysagère est impitoyable, car elle montre souvent beaucoup moins qu'elle ne cache ou n'ignore. Cette culture a besoin d'emblèmes autour desquels les rites de l'admiration contemplative ou érudite s'organisent. Tant qu'elle n'est pas alimentée par de nouvelles sources, elles se figent dans les stéréotypes dont elles héritent.

3- Sur l'évaluation des actions publiques

S'il faut faire un constat final, c'est celui d'une réelle difficulté à évaluer des actions qui n'ont pas prévu de l'être, et qui s'accompagnent de contextes favorables à leur application (décrue de la démographie périurbaine, démocratisation de la notion de paysage, attention aux milieux naturels et aux paysages agricoles, politique de ceinture verte, etc.). Dans les trois cas étudiés, aux détails près de la diversification des modèles mobilisés (picturaux, scientifiques, techniques ou vernaculaires), les paysages choisis et produits semblent appropriés par une majorité des populations et correspondre « à leurs aspirations ». S'il existe manifestement des groupes sociaux dominants qui mobilisent les actions publiques (État et collectivités) pour un bienfait d'intérêt général (les aménités paysagères), il en existe nécessairement d'autres qui n'y parviennent pas. Or ces groupes ne sont pas apparus dans la recherche, quasi-invisibles ou occultés : les carriers de la boucle de Moisson, les promoteurs immobiliers ou les propriétaires fonciers à Saclay. Dans ce dernier site la position des agriculteurs est restée ambiguë : à quelles conditions (financières) resteront-ils (ou leurs successeurs) sur le plateau ?

Là encore, le relais de la compréhension de la recomposition sociale périurbaine doit être passé aux sociologues, pour analyser les nouvelles pratiques de gestion « *agricole multifonctionnelle* » dans l'espace périurbain. De nouvelles identités sociales se forment aux portes des villes, dans un métissage d'activités aux conséquences imprévisibles, mais où le conflit social est la règle. Or ces conflits sont restés en arrière-plan, comme si l'action publique de paysage avait pour but d'établir des règles, et de les faire respecter autant par la fermeté (le respect de la loi) que par la concertation (la transformation des postures sociales).

4- Sur les paysagistes

Leurs rôles traduisent assez bien la remarque précédente car leur profession comporte autant des agents d'ordre (des inspecteurs des sites) que des médiateurs (les producteurs des chartes), des planteurs de décors végétaux que des planificateurs ; des jardiniers que des théoriciens, des photographes ou des architectes. Que se serait-il passé dans ces trois sites sans paysagistes ? Nul ne le sait, mais ce qui est certain est que l'inflexion paysagiste de l'évolution des paysages leur est en partie due. En d'autres lieux, sans paysagistes, les sociétés locales et leurs territoires se recomposent, sans recours explicite aux actions publiques de paysage, mais en faisant, sans médiateur, sans expert et sans inspecteur, l'expérience vécue de la production de leurs propres paysages, ceux « *auxquels ils aspirent* ».

C'est pourquoi, en dépit du flou existant autour d'une profession peu organisée et au titre non protégé, il est important d'approfondir les rôles que les pouvoirs publics confient à cette jeune profession. Dans les trois sites étudiés, aucun n'a été sollicité pour jouer le rôle connu de l'architecte-paysagiste maître d'œuvre d'aménagement. Les missions confiées ont été principalement celles de l'expertise traduite dans le langage des recommandations (Saclay, Layon) ou du dossier de classement (La Roche-Guyon).

Or, contrairement aux pratiques fréquentes dans ce domaine, aucune contre-expertise n'a été demandée par ceux qui auraient pu exprimer un désaccord (les carriers ou les propriétaires spoliés de leur plus-value foncière par exemple). Cela signifie-t-il que cette expertise est d'une nature particulière et que son caractère réglementaire (les commissions départementales ou nationales des sites par exemple) évacue toute contestation ? Ou bien que les enjeux sociaux sont mineurs ? Ou que ces préconisations apparaissent rarement comme des contraintes (Layon) ? Ou encore que leur bien fondé est évident pour tous ? Une autre hypothèse peut être formulée : les paysagistes ne peuvent être assimilés à des experts, mais sont, dans la réalité de leurs pratiques, des « *accoucheurs de projets locaux* ». Ils suscitent les transformations de l'espace public, réel ou symbolique, et accompagnent leur mise en œuvre et surtout leur mise en forme. Selon ce point de vue, les paysagistes seraient plus des médiateurs « *actifs* » que des experts.

Les qualités de site qui sont en jeu dans ces travaux sont autant celles des paysages, que celles de l'espace public qui se confond souvent avec lui. Or ces projets paysagers dépassent presque toujours le domaine public et également les limites administratives. En tant qu'expert, le paysagiste impose souvent l'unité paysagère du site, comme l'espace d'action, et parfois facilite aussi les projets de l'État et des collectivités.

De ce fait, la pratique paysagiste apparaît parfois comme subversive : elle remet en cause le droit de propriété et conteste la fragmentation de l'espace par les services publics ou les intérêts privés. À ce titre, elles pose beaucoup de questions aux chercheurs. Au nom de quelle éthique les nouvelles règles de production de l'espace sont-elles proposées ? Sont-elles relatives à des valeurs écologiques (biodiversité, risques naturels), économiques, esthétiques, patrimoniales ou sociales (emploi, civilité, citoyenneté) ? La recherche de la cohérence et de l'harmonie qui sont souvent des points de départ des projets aboutit-elle ? Le processus de projet de paysage ne change-t-il pas de nature quand l'échelle de l'action passe du site au territoire intercommunal ? Ou bien le paysagisme relève-t-il d'une « *ingénierie sociale* » inavouée au service des pouvoirs publics ? Autant de questions, aujourd'hui sans réponses suffisamment satisfaisantes, et qu'il faudrait aborder, pour que les politiques publiques de paysage gagnent en rigueur et en efficacité, pour qu'également les formations des paysagistes s'adaptent aux enjeux spatiaux et sociaux de la transformation des territoires.

Bibliographie

Rapports et études du laboratoire dans le cadre du programme Politiques publiques et paysages (2000-2003, par ordre alphabétique)

Bouraoui, Mouez. 2001. *Représentations spatiales, pratiques et perceptions sociales du paysage rural/agricole péri urbain. Le cas du plateau de Saclay*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches « Politiques publiques et paysage », Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 120 p.

Bouraoui, Mouez. 2000. *La mise en place des politiques publiques protectrices du territoire. Le cas du plateau de Saclay*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches « Politiques publiques et paysage », Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 70 p.

Bouraoui, Mouez. 2000. *L'agriculture, nouvel instrument de la construction urbaine ? Étude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire, le plateau de Saclay, à Paris, et la plaine de Sijoumi, à Tunis*. Thèse de doctorat. Paris : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts/ Versailles : l'École nationale supérieure du paysage, 441 p.

Devanne, Anne Sophie. 2000. *La politique " label paysage de reconquête " dans les coteaux du Layon : quand la reconnaissance d'un terroir passe par la mise en valeur du paysage*. Mémoire de fin d'études, Angers : ENITHP Paysage, 102 p.

Donadieu, Pierre. 2001. *Rapport d'avancement de la recherche 2000-2001*. Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 8 p. + annexe.

Donadieu, Pierre, Bouraoui, Mouez, Dumont-Fillon, Nathalie, Fleury, André, Joliet, Fabienne. 2000. *Les processus de mise en œuvre des politiques publiques de paysage en milieu périurbain*. Rapport intermédiaire 1999-2000. Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 15 p.

Dumont-Fillon, Nathalie. 2002. *Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires. Le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de La Roche-Guyon (Val-d'Oise)*. Thèse de doctorat. Paris : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts/ Versailles : l'École nationale supérieure du paysage, 302 p.

Dumont-Fillon, Nathalie. 2001. *Les imaginaires des coteaux de La Roche-Guyon. Analyse historique et contemporaine d'une construction sociale et culturelle*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches « Politiques publiques et paysage », Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 95 p + 5 annexes.

Dumont-Fillon, Nathalie. 2000. *La mise en place des politiques publiques protectrices du territoire. Le cas des coteaux de La Roche-Guyon*. Rapport de recherche pour le Programme national de recherches " Politiques publiques et paysage ", Versailles : Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage, 59 p.

Gendreau, Bertrand. 2001. *Les arômes du paysage ou les conditions de l'invention d'un nouveau paysage dans les Coteaux du Layon*. D.E.A "Jardins, Paysages, Territoires", École d'architecture Paris-la-Villette/Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sous dir. Pierre Donadiou, 78 p.

Joliet, Fabienne, Devanne, Anne-Sophie. 2000. *La politique " label paysage de reconquête " dans les coteaux du Layon*. Compte-rendu de recherche année 1. 7 p.

Morel, Sandrine. 2001. *La photographie au service d'une recherche de représentations sociales de paysage. le paysage des habitants des coteaux de la Roche-Guyon : entre représentation pittoresque et représentation ordinaire*. DEA "Jardins, Paysages, Territoires" École d'architecture Paris-la-Villette/Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sous dir. Pierre Donadiou, 61 p.+ illustrations et annexes.

Publications, colloques

- Dumont-Fillon, Nathalie, Bouraoui, Mouez, Perichon, Samuel (et al.). 2002. « L'accès du public aux territoires ruraux est-il compatible avec les pratiques agricoles ? Les cas du plateau de Saclay, du marais Vernier et du bocage rennais » in : Mermet Laurent, Moquay Patrick (dir.) *Accès du public aux espaces naturels*, Hermès, Lavoisier, pp. 165-177.

- Bouraoui, Mouez. 2002. « *L'agriculture, nouvel instrument de la construction paysagiste du rural périurbain* », Les carnets du paysage, n°8, printemps-été 2002, pp. 81-99.

- Dumont-Fillon, Nathalie, Donadiou, Pierre, Bouraoui, Mouez, Fleury, André. 2001. « Le rôle du paysage dans l'aménagement des espaces ruraux périurbains : entre stratégies patrimoniales et agro-industrielles », Colloque international *Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiales*, Montpellier, Université Paul Valéry, UMR 5045 Mutations des territoires en Europe.

- Bouraoui, Mouez. 2001. « Nouvelles approches des stratégies de développement agri-urbain dans les systèmes de production des territoires périurbains » in : BERGER Alain (dir.) : *Dynamique rurale, environnement et stratégies spatiales*. Montpellier : Univ. Paul Valéry, pp. 171-178.

- Dumont-Fillon, Nathalie. 2001. « Les pouvoirs publics créateurs de paysage. Une politique de classement de monument naturel. Les coteaux de La Roche-Guyon (parc naturel régional du Vexin français) ». *Actes n°3, du séminaire du 21 décembre 2000 : Étapes de recherches en paysage*, Laboratoire de recherches de l'Ensp, février, pp. 23-32.

- Bouraoui, Mouez. 2000. « The changing social relationship to farming regions and peri-urban development strategies », *Urban Agriculture and Horticulture : the Linkage with urban planning*, Actes du colloque international, juillet, Berlin : Domäne Dahlem.

- Bouraoui, Mouez. 2000. « De Saclay à Sijoumi, deux moments d'agriculture urbaine ». *Actes n°1, du séminaire du 20 décembre 1999 : Étapes de recherches en paysage*, Laboratoire de recherches de l'Ensp, janvier, pp. 38-50.

- Bouraoui, Mouez. 1999. « L'invention paysagiste du plateau de Saclay ». *Le courrier de l'environnement de l'Inra*, n°36, mars, pp. 69-75.

• à paraître : Bouraoui, Mouez, Donadiou, Pierre. « Étude comparative de deux modèles d'aménagement des ceintures vertes périurbaines à Tunis et Paris ». Actes du colloque international *Arbres et espaces verts urbains : du chercheur au gestionnaire*, Maroc : Université Mohamed I, faculté des sciences d'Oujda.

Table des figures

(Le nombre indique le numéro de la page où la figure est reproduite)

-fig. 1 Les quatre communes des coteaux de La Roche-Guyon. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après les fonds IGN 1/ 25 000, révision de 1989 : 2113 E et 2113 E	p. 6
-fig. 2 Les cinq principales communes du plateau de Saclay. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après le fonds IGN routier et touristique de 1995.	p. 7
-fig. 3 Les principales communes des coteaux du Layon entre la Loire et Thouarcé. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après les fonds IGN 1/ 25 000, révision de 1983 : 1523 E et 1523 O.	p. 8
-fig. 4 Le relief des coteaux du Layon. Cartographie Anne-Sophie Devanne et Fabienne Joliet 1999	p. 16
-fig. 5 L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux du Layon. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après Devanne, Anne-Sophie. <i>op. cit.</i>	p. 18
-fig. 6 L'enfrichement des coteaux au niveau du village d'Haute-Isle. Bloc-diagramme du haut : avant les années 1950, bloc du bas : après les années 1950. Croquis in : BINET, Florence. 1998. <i>Recréer la nature, histoire du paysage des coteaux de Haute-Isle, de Bennecourt à Vétheuil</i> . Versailles : École nationale supérieure du paysage de Versailles (dir. Marc Rumelhart), 39 p.	p. 20
-fig. 7 L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux de La Roche-Guyon. État dans les années 1970 et vers 1900 (reconstitution). Cartes réalisées par Nathalie Dumont-Fillon d'après les fonds IGN 1/ 25 000, révision de 1989 : 2113 E et 2113 E et : DEHONDT, François. 1995. <i>Coteaux de La Roche-Guyon. Étude préalable à la création d'une réserve naturelle</i> . Écosphère. Diren Île-de-France/Parc naturel régional du Vexin français, sept., 140 p.	p. 22
-fig. 8 Le plateau de Saclay en 1678. Cartographie Bouraoui, Mouez. 2000. <i>op.cit.</i>	p. 25
-fig. 9 Le plateau de Saclay en 1870. Cartographie Bouraoui, Mouez. 2000. <i>op.cit.</i>	p. 25
-fig. 10 Le plateau de Saclay en 1956. Cartographie Bouraoui, Mouez. 2000. <i>op.cit.</i>	p. 26
-fig. 11 Le plateau de Saclay fin des années 1990. Cartographie Bouraoui, Mouez. 2000. <i>op.cit.</i>	p. 26
-fig. 12 L'identité viticole et le patrimoine à valoriser : la maison de vignes en pierre (Jacques Courilleau, <i>op. cit.</i>)	p. 37
-fig. 13 Les principales politiques publiques sur les coteaux du Layon. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon	p. 46
-fig. 14 Mini-banquettes du coteau de Bonnezeaux (d'après SCE Ingénieurs conseils, Aménagement d'une parcelle de coteaux, étude de faisabilité, décembre 1991 et d'après Gendreau, Bertrand. <i>op. cit.</i>)	p. 48
-fig. 15 Les principaux monuments historiques (et leurs abords) sur les coteaux de La Roche-Guyon. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après : Conseil général du Val-d'Oise. s.d. <i>Les monuments historiques et les sites classés ou inscrits du Val-d'Oise</i> . Cergy-Pontoise : CG 95, Direction des affaires culturelles, 72 p.	p. 49
-fig. 16 Les principales politiques publiques sur les coteaux de La Roche-Guyon. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes Ign 1/ 25 000 Révision de 1989 : 2113 E et 2113 E	p. 51
-fig. 17 Sur les coteaux de la Roche-Guyon, forêt et route des crêtes. Cartographie Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes Ign 1/ 25 000 (2113 E et 2113 E)	p. 53
-fig. 18 Les principales politiques publiques du plateau de Saclay. Source : Cd-rom Diren	p. 55
-fig. 19 Le périmètre d'acquisition de l'Agence des espaces verts, en jaune. Source : Cd-rom Diren	p. 56
-fig. 20 Le Plan d'actions paysagères du plateau de Saclay (Bouraoui, Mouez. 2000. <i>op. cit.</i>)	p. 59
-fig. 21 Le Schéma révisé du plateau de Saclay (Bouraoui, Mouez. 2000. <i>op. cit.</i>)	p. 61
-fig. 22 L'attrait des routes et des panoramas (Jacques Courilleau, <i>op. cit.</i>)	p. 63

-fig. 23 Charte paysagère intercommunale, partie concernant Vétheuil. D'après : Nord-Sud paysages (Gaucher, Pascale et Jean-Jacques, Bouts, Nicolas) 1998. <i>Charte paysagère intercommunale de Vétheuil, Guernes, Saint-Martin-la-Garenne : diagnostic</i> . Oct. n.p. , carte de Nathalie Dumont-Fillon	p. 66
-fig. 24 Le plan vert régional. La place du plateau de Saclay. IAURIF. <i>op. cit.</i>	p. 68
-fig. 25 Le schéma de services d'Île-de-France. Source Diren. 2000.	p. 70
-fig. 26 Les politiques publiques accompagnant la politique du classement des coteaux de La Roche-Guyon en 1990. Tableau Nathalie Dumont-Fillon	p. 72
-fig. 27 Les dynamiques locales dans les coteaux du Layon et l'insertion du Label paysage en 1993. Tableau Nathalie Dumont-Fillon	p. 73
-fig. 28 Les grandes terrasses, clichés de Jean-Marie Blanchard (site internet du Syndicat Lys-Layon-Aubance, 2001)	p. 78
-fig. 29 Le château de madame d'Enville, huile sur toile de Hubert Robert en 1792. Musée des Beaux-Arts de Rouen	p. 79
-fig. 30 <i>Le château vu de la Vacherie, rive gauche</i> . Cliché de Christian Broutin, in : Quenneville, Alain, Delahaye, Thierry, Broutin, Christian. 1996. <i>La Roche-Guyon, l'un des plus beaux villages de France</i> . Saint-Ouen-l'Aumône : Éd. du Valhermeil, 127 p., p. 124	p. 80
-fig. 31 Carte postale de Soeur Claire	p. 81
-fig. 32 Choix de clichés pour caractériser les coteaux de La Roche-Guyon. D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, tableau de Nathalie Dumont-Fillon	p. 82
-fig. 33 <i>En amont vers Vétheuil</i> . Cliché de Christian Broutin, in : Quenneville, Alain, Delahaye, Thierry, Broutin, Christian. 1996. <i>op. cit.</i> , p. 123.	p. 83
-fig. 34 L'église troglodytique de Haute-Isle (carte postale). Inondation [258 p. 115]. Cliché de Florence Binet et Fabienne Méline [31 p. 92]	p. 84
-fig. 35 Question posée : « Quels sont, selon vous, les éléments importants du patrimoine ? » (question ouverte). D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, tableau de Nathalie Dumont-Fillon	p. 86
-fig. 36 Les deux coteaux de La Roche-Guyon. D'après les entretiens menés en 2000 et en 2001 auprès des habitants, tableau comparatif de Nathalie Dumont-Fillon	p. 87
-fig. 37 Les parkings, les chemins, etc. (clichés d'habitants). Morel, Sandrine. <i>op. cit.</i>	p. 88
-fig. 38 La voie ferrée et les grandes terrasses (clichés d'habitants). Gendreau, Bertrand. <i>op. cit.</i>	p. 91
-fig. 39 Les lieux pratiqués (dans le périmètre du district). Cartographie Mouez Bouraoui. 2001. <i>op. cit.</i>	p. 93
-fig. 40 Cliché d'un habitant : l'abbaye de Limon et l'espace agricole. Bouraoui, Mouez. 2001. <i>op. cit.</i>	p. 93
-fig. 41 Les quatre clichés de Jacques de Givry les plus retenus par les habitants (Bouraoui, Mouez. 2001. <i>op. cit.</i>).	p. 94
-fig. 42 Clichés d'habitants (Bouraoui, Mouez. 2001. <i>op. cit.</i>).	p. 95
-fig. 43 Évolution du nombre d'habitants sur le plateau de Saclay (cinq communes du District)	p. 100
-fig. 44 Évolution du nombre d'habitants sur les coteaux de La Roche-Guyon (quatre communes)	p. 100
-fig. 45 Évolution du nombre d'habitantssur les coteaux du Layon (6 communes)	p. 101
-fig. 46 Nombre de logements nouveaux (commencés) dans les 14 communes du District de Saclay (source : site internet du Dips d'après Siclone, 2002)	p. 101
-fig. 47 Nombre d'habitants par sites et par communes (source : www.recensement.insee.fr)	p. 102
-fig. 48 La façade de Vétheuil restaurée selon un enduit de couleur conforme aux maisons vexinoises (d'après un document du parc naturel régional du Vexin français, 2000).	p. 105
-fig. 49 Le projet de « Tour du plateau » (Bouraoui, Mouez. 2000. <i>op. cit.</i>)	p. 106
-fig. 50 Trois aspects de l'urbanisme récent de Toussus-le-Noble (clichés N. Dumont-Fillon 2003)	p. 107
-fig. 51 Tableau récapitulatif (tableau Pierre Donadieu)	p. 114